

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2019

DCM N° 19-03-28-5

Objet : Commission communale pour l'accessibilité - Rapport annuel 2018.

Rapporteur: Mme MIGAUD

La création d'une Commission communale pour l'accessibilité (CCA) a été rendue obligatoire pour les communes de plus de 5000 habitants par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'ensemble des travaux conduits dans le cadre de la CCA doit faire l'objet d'un rapport annuel. Outre le bilan de l'année, ce rapport permet de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, de capitaliser les actions, de mettre en avant les réussites, de faire remonter les difficultés et les besoins et d'informer les associations et les citoyens.

L'année 2018 a été marquée par le bon niveau d'avancement de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Ville qui consent un effort financier important pour tenir les objectifs qu'elle s'est fixée. Le montant des travaux financés en 2018 par la collectivité au titre de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) s'élève à 1 520 133 €.

En 2018, 38 ERP supplémentaires ont été attestés conformes, 39 bâtiments en cours de travaux et 13 à l'étude.

Le rapport 2018 de la CCA doit être présenté au Conseil Municipal et transmis au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil départemental et au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

C'est ce rapport, joint en annexe, qui est présenté au Conseil Municipal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi n°2005-12 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyant la création d'une Commission communale pour l'accessibilité,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-3,

VU la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

VU l'arrêté municipal en date du 14 janvier 2019 portant nomination des membres de la Commission communale pour l'accessibilité,

VU le rapport annuel 2018 de la Commission communale pour l'accessibilité,

CONSIDERANT le principe fondamental de l'accès de tout à tous et de la volonté de la Municipalité d'agir pour faire de Metz une ville accessible, durable, solidaire et citoyenne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2018 de la Commission communale pour l'accessibilité, qui, conformément aux dispositions de l'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales, sera transmis au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil départemental et au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Agnès MIGAUD

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 3

Décision : SANS VOTE



RAPPORT ANNUEL

Commission communale
pour l'accessibilité

DIRECTION
SOLIDARITÉS
ET FAMILLES

Mission Ville
pour tous
Seniors, santé
& handicap

2018





INTRODUCTION

- 1. Ville de Metz - Données générales et évolutions récentes** p.4
- 2. Composition et rôle de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA)** p.4

METZ, VILLE ACCESSIBLE

 p.7

1. La mise en accessibilité des Établissements recevant du public (ERP)

 p.8

- Point d'avancement sur les travaux engagés dans le cadre de l'Ad'AP p.11
- Zoom sur les travaux à l'Hôtel de Ville p.11
- Acquisition d'une plateforme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite p.11
- Mise en place des registres publics d'accessibilité p.12

2. La mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

 p.12

- Point sur le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) p.12
- Le stationnement pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) p.14
- Carrefours équipés de modules sonores p.14

METZ, VILLE INCLUSIVE

 p.15

1. L'emploi au sein de la collectivité

 p.16

2. L'accueil des enfants dans les structures de la petite enfance et à l'école

 p.16

- La petite enfance p.16
- L'école : p.18
 - Accueil spécifique dans les écoles messines p.19
 - Suivi individualisé de l'enfant en situation de handicap p.19
 - Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) p.19

3. L'accès à la culture et aux loisirs

 p.20

- Visites adaptées au Centre Pompidou-Metz p.20
- Visites guidées de Metz en Joëlettes p.21
- Réalisations de fiches accessibilités p.21

4. Les actions de sensibilisation au handicap

 p.21

- La Journée Nationale de l'Audition p.21
- Le Challenge piétons p.22
- La semaine européenne de la mobilité p.23
- La semaine de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires p.24

5. La communication

 p.24

6. L'accueil des référents accessibilité des villes inclusives et du CEREMA

 p.25

ANNEXES

 p.27

INTRO- DUCTION

Pour la deuxième année consécutive, la Ville de Metz fait l'état des lieux de la mise en accessibilité de son territoire et rend compte des travaux de la CCA.

L'accessibilité s'adresse aux personnes en situation de handicap, étant défini par l'article L.114 du code de l'action sociale et aux familles comme «toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant». Il s'agit des personnes qui, atteinte d'une incapacité, rencontrent des difficultés pour se déplacer.

Les principales catégories de handicap prises en compte sont :

- Les personnes ayant une déficience motrice,
- Les personnes ayant une déficience auditive,
- Les personnes ayant une déficience visuelle,
- Les personnes ayant une déficience mentale.

Mais également toute personne qui à un moment ou un autre éprouve une gêne du fait d'une incapacité :

- Permanente (vieillesse),
- Temporaire (grossesse, accident, etc.),
- Ou encore des circonstances extérieures de la vie quotidienne (accompagnement d'enfants en bas âge, poussettes, transports d'objets encombrants, etc.).

Il s'agit des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) définies par la directive 2001/85/CE du Parlement et Conseil Européen du 20 novembre 2001. La population PMR représente une partie non négligeable de la population en général et chaque personne peut être un jour confrontée à une difficulté lors d'un déplacement.

La Ville de Metz est engagée depuis plus de 20 ans en faveur de l'accessibilité universelle sur le principe que ce qui est utile pour une personne handicapée est utile pour tous.

L'accessibilité universelle est la prise en compte des besoins des personnes les plus vulnérables.

L'accessibilité universelle est une opportunité dans la conception permettant un confort d'usage pour tous, mais surtout un moyen de transformer la ville au bénéfice de tous les citoyens.

Ces actions permettent de mobiliser les services municipaux et les citoyens pour les impliquer à changer de regard, à mieux vivre ensemble pour dessiner une ville plus fraternelle et soucieuse du bien-être de chacun.

Faire une ville accessible c'est aussi permettre à toutes les personnes en situation de handicap de participer aux activités de loisirs, sportives et culturelles et plus largement à l'ensemble des services proposés par la Ville aux administrés pour favoriser leur inclusion.

Le travail mené par les services municipaux et les partenaires s'articule autour deux axes majeurs : l'accessibilité et l'inclusion.

1. Ville de Metz

Données générales & évolutions récentes

Metz au dernier recensement de 2016, comptait 117 890 habitants au sein d'une Métropole de 222 146 habitants répartis sur 44 communes et un territoire de 305 km² ce qui en fait la commune la plus peuplée de Lorraine et la troisième du Grand Est, après Strasbourg et Reims.

Le territoire de Metz s'étend sur 41.9 km² et compte 12 quartiers aux situations différentes avec leurs avantages et leurs points faibles qui méritent une attention particulière dans la recherche de solutions d'accessibilité.

Les personnes en situation de handicap à Metz

(Source MDPH 57 - 2018)

- 3 212 allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH)
- 390 allocataires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- 539 allocataires de la Prestation compensatoire du handicap (PCH)

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de la Moselle a examiné 7 549 demandes de reconnaissance de travailleurs handicapés en 2018 dont 13% émanent de messins. La proportion de messins est stable par rapport à 2017.

Metz est une ville où les associations de représentation et de défense des personnes en situation de handicap sont présentes, actives et engagées. On compte de nombreuses associations qui participent à la vie de la cité et aux travaux de concertation organisés concernant l'accessibilité.

Des simplifications en série dans le champ du handicap en 2018

Dans le prolongement du récent rapport «Plus simple la vie - 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap» deux décrets apportent de nouvelles simplifications en matière de handicap. Elles

concernent des prestations essentielles comme l'AAH, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou la carte mobilité inclusion (CMI). L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voit également ses modalités d'attribution améliorées. Ces mesures doivent simplifier la vie des personnes handicapées, mais aussi alléger la tâche des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

2. Composition et rôle de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA)

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a renforcé les mesures législatives en faveur des personnes en situation de handicap. La création d'une Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) a été rendue obligatoire par la loi (art. L2143-3 du Code général des collectivités territoriales) pour les communes ou intercommunalité de plus de 5 000 habitants. A Metz, la CCAPH a été créée par une délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2010.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées a modifié l'intitulé, la composition comme les missions de cette Commission.

Initialement composée, comme le prévoyait la loi du 11 février 2005, de représentants de la commune et de représentants des associations de personnes en situation de handicap, la Commission communale pour l'accessibilité accueille désormais des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers de la ville.

Composition de la CCA de Metz

La composition de la CCA a évolué suite aux départs de Mme Marie-Agnès HOST du Conseil des Seniors, Mme Claire MATZ de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficieux Auditifs de Lorraine, de M. Christian DENYS retraité de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle et de Mme Sabine BERGEROT-BROUSSE, Agence Inspire Metz - Office de Tourisme de Metz. M. le Maire a pris un nouvel arrêté portant nomination des membres de la Commission communal d'accessibilité (annexe 1).

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Collège des élus	
M. Jean-Louis LECOCQ	Mme Isabelle KAUCIC
Mme Agnès MIGAUD	M. Bernard HELLUY
Mme Catherine MERGEN-MOREL	Mme Margaux ANTOINE-FABRY
M. Guy CAMBIANICA	Mme Nathalie DE OLIVEIRA
Mme Caroline AUDOUY	Mme Martine NICOLAS
M. Thierry GOURLOT	Mme Bérangère THOMAS
Collège des associations de personnes handicapées	
M. Jean-Louis LEOPOLD, Association des Paralysés de France (APF)	M. Jean-Louis ARDNER, Association pour Adultes Handicapés
M. Jean-Martin BERNET, Association les auxiliaires des aveugles	Mme Michèle HENRY, Association les auxiliaires des aveugles
Mme Marie-José WERGUET, Association des Sourds de Metz et de la Moselle	M. Pierre GAUTIER, Comité Départemental Handisport de Moselle
M. Alain DELIME, Association Universitaire Lorraine Challenge Handicap & Technologies	Mme Dominique PIAULT, Association Envol Lorraine
Mme Marie-Thérèse JELOCHA, Union nationale de familles et amis de personnes handicapées et/ou malades psychiques	Mme Paulette HUBERT, Union nationale de familles et amis de personnes handicapées et/ou malades psychiques
Collège des représentants des acteurs économiques	
Mme Géraldine GIORGIO, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle	Mme Sandrine DEHLINGER, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle
Mme Bérangère SABATHE, Agence Inspire Metz - Office de Tourisme de Metz	Mme Vanessa BARBEI, Agence Inspire Metz - Office de Tourisme de Metz
Collège des associations de personnes âgées	
M. Denis PARIETTI	Mme Michèle KLEIN-DESERRE
M. Guy DUVINAGE	Mme Angèle ORRIERE
Collège des représentants des associations d'usagers	
M. Hervé RIBON, association Metz à Vélo	M. Nicolas POULOIN, association Metz à Vélo

Afin d'assurer la cohérence des constats et actions menées sur le territoire métropolitain, a été nommée représentante de Metz Métropole, Mme Huguette FOULIGNY, Conseillère Déléguée en charge de l'accessibilité et du handicap.

Des missions renforcées

Les missions réglementaires de la Commission communale pour l'accessibilité sont les suivantes :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté au Conseil municipal,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Une nouvelle mission a été confiée par l'ordonnance du 26 septembre 2014 : «tenir à jour, par voie électronique, la liste des Etablissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées».

La municipalité accorde une attention particulière à l'organisation des réunions plénières de la Commission communale pour l'accessibilité. Elles se déroulent fréquemment dans des lieux emblématiques de la ville afin de faire découvrir les services proposés et la politique d'accessibilité mise en œuvre.

En 2018, la Commission communale pour l'accessibilité s'est réunie deux fois en plénière. La CCA a travaillé sur ses missions obligatoires et sur différents sujets soumis par les membres ou par l'autorité municipale qui administre cette Commission.

Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire en charge des seniors, du handicap et de l'accessibilité des PMR (Personne à Mobilité Réduite) a animé ces commissions, représentant Monsieur le Maire, Président de la CCA.

Les comptes rendus de ces rencontres sont disponibles sur metz.fr et annexes 2 et 3.

METZ

VILLE

ACCESSIBLE



1. La mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) patrimonial de la Ville de Metz (2016-2024) porte sur 288 ERP et un volume de travaux de 14 293 590 € TTC. 114 installations ouvertes au public (IOP) doivent également être rendues accessibles.

Point d'avancement sur les travaux engagés dans le cadre de l'Ad'AP

L'Agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Metz a été adopté lors de la séance du 29 septembre 2016. Un choix d'étalement des dépenses a été acté :

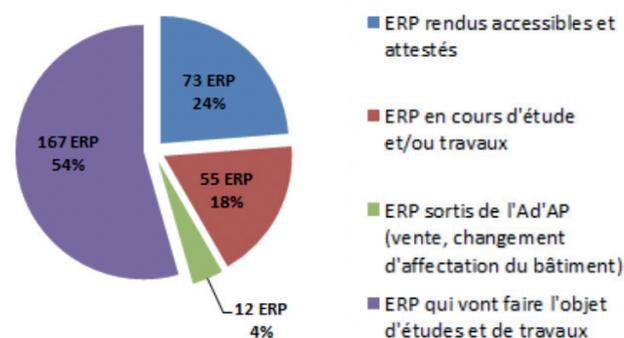
- 264 557 € en 2016,
- 1 015 271 € en 2017,
- 1 520 133 € en 2018,
- 1 000 000 € en 2019.

Une stratégie sur 9 ans et la définition d'une programmation réaliste des travaux à effectuer ont mises en place.

Les priorités ont été définies avec les services gestionnaires des ERP avec la volonté de travailler sur des bâtiments emblématiques comme l'hôtel de ville, les piscines, l'anneau, certaines écoles, les mairies de quartiers. Des bâtiments avec une forte fréquentation.

En 2018, ce sont 38 nouveaux ERP qui ont été rendus accessibles et bénéficient d'une attestation d'accessibilité attribuée par un organisme certifié.

Évolution de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)



Installation d'une signalétique adaptée à la piscine Lothaire

Liste des établissements où les travaux de mise en accessibilité ont été achevés en 2018

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRES

- Ecole maternelle Les Chardonnerets II
49 rue Charlotte Jousse - Vallières
- Ecole maternelle Saint- Eucaire
6 rue de l'Epaisse Muraille - Metz-centre
- Ecole maternelle le Pré Vert
2 rue du Stoxey - Bellecroix
- Ecole maternelle Michel Colucci
5/7 rue Yvan Goll - Patrotte Metz-Nord
- Ecole maternelle Cavalier Bleu 1
35 rue Auguste Prost - sablon
- Ecole maternelle Cavalier Bleu 2
19 Sente à My - Sablon
- Ecole maternelle Arc en ciel
11 rue de Pange - Borny
- Ecole maternelle Trimazo
10 rue Notre Dame de Lourdes - Devant-les-Ponts
- Ecole maternelle La Flûte Enchantée
91 Route de Woippy - Devant-les-Ponts
- Ecole maternelle Clair Matin
9 rue Périgeux - Bellecroix
- Ecole maternelle l'Arbre Roux
20 rue rené Paquet - Devant-les-Ponts
- Ecole maternelle La Clairière
6 rue de Mercy - Grange-aux-Bois
- Ecole primaire Saint-Eucaire A
6 rue de l'Epaisse Muraille - Metz-centre
- Ecole primaire Saint-Eucaire B
1 rue de la Grève - Metz-centre
- Ecole primaire Les Pépinières
Rue Martin Champ - Magny
- Ecole primaire Louis Pergaud
2 rue Jules Michelet - Borny
- Ecole primaire Château Aumiot
6 rue Notre Dame de Lourdes - Devant-les-Ponts
- Ecole primaire Jean de la Fontaine
6 rue de Mercy - Grange-aux-Bois
- Restaurant scolaire Les Quatre Bornes
11 rue louis Bertrand - Devant-les-Ponts
- Restaurant scolaire Grange aux Bois
6 rue de Mercy - Grange-aux-Bois

ÉQUIPEMENT SPORTIFS

- Gymnase Vallières
10 rue des Carrières - Vallières
- Gymnase du Luxembourg
6 Square du Luxembourg - Metz-centre
- Gymnase de la Patrotte
Rue Théodore Gargan - Patrotte Metz-Nord
- Piscine Olympique Lothaire
44 rue Lothaire - Metz-centre
- Vestiaire stade olympique d'athlétisme
Boulevard Saint-Symphorien - Nouvelle Ville

ÉQUIPEMENT SOCIOCULTUREL

- MJC 4 Bornes
Rue Etienne Gantrel - Devant-les-Ponts

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- Multi accueil de Vallières
36 rue des Marronniers - Vallières
- Multi accueil de Magny
71bis rue des Roseaux - Magny

CLUB SENIORS

- Club senior Soleil d'Automne
52 rue Saint-Bernard - Sablon

ÉDIFICES CULTUELS

- Eglise Saint-Simon Saint Jude
Place de France - Metz-centre
- Eglise Saint-Eucaire
Rue Saint-Eucaire - Metz-centre
- Eglise Sainte-Lucie
Rue Pierre jean - Vallières

AUTRES ETABLISSEMENTS

- La Poste
38 rue des Trois Evêchés - Queuleu
- Terrain de Camping - Accueil
Allée de Metz Plage - Metz-centre
- Terrain de Camping - Epicerie - Accueil
Allée de Metz Plage - Metz-centre
- Terrain de Camping - Sanitaires 1 - Accueil
Allée de Metz Plage - Metz-centre
- Terrain de Camping - Sanitaires 2 - Accueil
Allée de Metz Plage - Metz-centre
- Centre Communal d'Action Sociale de Metz (CCAS)
22/24 rue du Wad Billy - Metz Centre

Liste des dérogations déposées et acceptées

ERP	Adresse	Nature de la dérogation et mesure de substitution
Ecole maternelle Les Pépinières	Rue des Pensées	Dérogation concernant l'ascenseur. La mesure de substitution consiste à proposer d'accueillir les enfants et les parents au rez de chaussée du bâtiment ou dans l'autre bâtiment du groupe scolaire qui est entièrement accessible.
Ecole élémentaire Camille Hilaire	Rue Dominique Macherez	Dérogation concernant le pourcentage de pente des rampes situées à l'intérieur du bâtiment. Impossibilité technique de respecter la réglementation.
Ecole élémentaire Pilâtre de Rozier	Rue du Patural Barbet	Dérogation concernant l'accès à la bibliothèque qui n'est accessible que par des escaliers. La mesure de substitution est de délocaliser partiellement la bibliothèque.
Crèche des Buissonnets	Rue de Verdun	Dérogation concernant la mise en place d'un ascenseur. La mesure de substitution consiste à proposer d'accueillir les enfants et les parents au rez de chaussée du bâtiment.
Restaurant scolaire GAB	Rue de Mercy	Dérogation concernant l'aménagement de sanitaires PMR à l'étage du bâtiment. La mesure de substitution consiste à utiliser le sanitaire PMR du rez de chaussée.
Ecole élémentaire Emile du Châtelet	Avenue de Lyon	Dérogation concernant la mise en place d'un ascenseur. La mesure de substitution consiste à proposer d'accueillir les enfants dans l'autre bâtiment du groupe scolaire qui est entièrement accessible.
MJC 4 Bornes	29bis rue du Coupillon	Dérogation concernant le pourcentage de pente de la rampe existante située à l'intérieur du bâtiment. Impossibilité technique de respecter la réglementation.
Ecole élémentaire Saint-Eucaire Bat B	1 rue du Port de la grève	Dérogation concernant la mise en place d'un ascenseur. La mesure de substitution consiste à proposer d'accueillir les enfants dans l'autre bâtiment du groupe scolaire qui est entièrement accessible.
CALP de Plantières	2a rue Monseigneur Pelt	Dérogation concernant l'aménagement de douche PMR car le bâtiment n'est pas destiné à la pratique du sport intensif.
Multi-accueil Les Jardinets	12 rue André Theuriet	Dérogation concernant la mise en place d'un ascenseur. La mesure de substitution consiste à proposer d'accueillir les enfants et les parents au rez de chaussée du bâtiment.
Ecole élémentaire Château Aumiot	6 rue Notre Dame de Lourdes	Dérogation concernant la mise en place d'un ascenseur. La mesure de substitution consiste à proposer aux parents d'accueillir l'enfant à l'école des 4 Bornes, située à 1,8km, qui est entièrement accessible y compris le restaurant scolaire et le périscolaire.
Gymnase Malraux	199 Av. André Malraux	Dérogation concernant la mise en place d'un élévateur pour accéder à la tribune. Mise en place d'espaces dédiés au rez de chaussée.
Centre socioculturel de la Corchade	37 rue du Saulnois	Dérogation concernant la mise en place d'un élévateur pour accéder à une salle située en mezzanine. La mesure de substitution consiste à proposer l'activité au rez de chaussée.
Complexe sportifs liés au football	7 complexes	Dérogation concernant l'aménagement des vestiaires basée sur le fait que la pratique du football sur des terrains en herbe ou synthétique n'est pas accessible. Toutefois des sanitaires PMR seront aménagés, les abords seront traités et le club house sera rendu conforme.
Ecole élémentaire Erckmann Chatrian	Rue du Dauphiné	Dérogation concernant la mise en place d'un ascenseur. La mesure de substitution consiste à utiliser les locaux situés au rez de chaussée.

Zoom sur les travaux à l'Hôtel de ville

Une réflexion globale et transversale a été lancée sur l'Hôtel de ville associant de nombreux pôles, afin d'intégrer les questions d'accessibilité du public et du personnel, la sécurisation des lieux (incendie et intrusion), l'amélioration de l'accueil du public et des conditions de travail. L'Ad'AP a été un élément déclencheur de cette réflexion avec la volonté de Monsieur le Maire de rendre l'Hôtel de ville prioritairement accessible. Une première étape a été de mettre en adéquation la localisation des activités recevant du public avec les espaces accessibles ou pouvant être rendus accessibles conformément à la réglementation sur les ERP.

- Installation d'une rampe d'accès (16 m),
- Création de 3 sanitaires adaptés au rez de chaussée,
- Rénovation et mise aux normes de l'ascenseur,
- Installation de 6 banques d'accueil adaptées : 2 au bureau des décès et 4 au Multi-Accueil.

Par ailleurs une salle de réunion 100 % accessible a été réalisée au 2ème étage de l'Hôtel de ville. L'objectif de cet équipement est de permettre l'accueil des agents et usagers en situation de handicap ainsi que les candidats à l'embauche. Cette salle porte le nom de Dominique Trabucco, responsable de la Mission handicap de la Ville de Metz décédé en 2015 qui a beaucoup œuvré pour l'accessibilité l'universelle.

Accessible par l'ascenseur, la salle Dominique Trabucco peut accueillir 8 personnes. Elle est équipée de matériel adapté aux personnes handicapées :

- 1 ordinateur portable avec device pour la prise son,
- 1 webcam,
- 1 hautparleur type Jabra,
- 1 vidéoprojecteur et 1 écran fixe,
- 1 boucle à induction magnétique qui permet aux personnes équipées d'un appareil auditif de comprendre les discours sans être gênées par le bruit ambiant ou la distance,
- l'accès au dispositif ACCEO qui permet la mise en relation en direct avec un opérateur, qui traduit les conversations avec des usagers malentendants, au moyen de la visio-interprétation en langue des signes française (LSF) ou de la transcription instantanée de

la parole (TIP). La communication se fait via l'écran de l'ordinateur et un grand écran fixe installé dans cette salle, qui offre un grand confort pour ce type de conversation,

- du mobilier adapté aux PMR c'est-à-dire une table de 80 cm de hauteur qui permet à une personne en fauteuil roulant de s'installer autour de cette table, la disposition du mobilier permet à un fauteuil roulant de circuler correctement dans cette salle pour entrer et sortir, une chaise avec des accoudoirs et sans roulette pour les personnes qui ont besoin d'un appui pour s'asseoir et se relever.
- Le 16 novembre 2018 cette salle a été inaugurée par M. le Maire et Mme la déléguée interministérielle au handicap.



Le montant des travaux d'accessibilité de l'Hôtel de ville s'élève à 381 801 €. Ils ont été subventionnés par le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 54 100 €.

Acquisition d'une plateforme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite

Afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite aux services et aux manifestations de la Ville, la municipalité a fait l'acquisition d'une plateforme élévatrice destinée aux personnes se déplaçant en fauteuil. Cet appareil permet ainsi l'accès aux scènes et estrades lors des événements ou cérémonies

La plateforme est à la disposition de tous les services municipaux et un système de réservation auprès du service Manifestations et festivités a été mis en place pour la bonne gestion de ce matériel (Annexe 5).

Mise en place des registres publics d'accessibilité

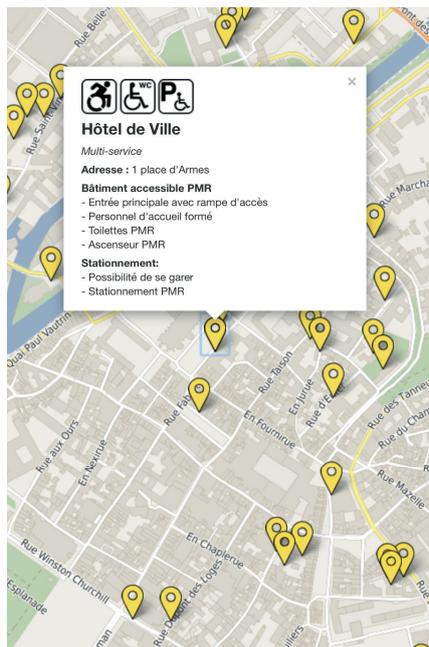
Dans le cadre de la mise en place des Registres publics d'accessibilité prévus par le Décret n°2017-431 du 29 mars 2017, la Ville de Metz a souhaité utiliser les données d'accessibilité dont elle dispose pour renforcer l'information et faciliter les déplacements du grand public.

Dans ce cadre, une carte interactive a été créée. Elle répertorie l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) propriété Ville de Metz et fournit des informations d'accessibilité de premier niveau pour l'utilisateur : présence de stationnement PMR à proximité, conditions d'accès de l'entrée principale (de plein pied, avec escaliers, rampe...), présence de personnel...

Ainsi avant un déplacement tout usager pourra consulter cette carte pour savoir si l'ERP est accessible ou non.

Cette carte interactive est disponible sur :

GeoMetz : <http://geo.metzmetropole.fr/> et sur metz.fr à l'adresse : <https://metz.fr/projets/accessibilite.php>



2. La mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Point sur le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

En 2014, les services de la Ville ont réalisé le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) du territoire messin.

C'est un document obligatoire qui a pour objectif de fournir un état des lieux des voiries et de la chaîne de déplacement pour œuvrer dans le sens d'une meilleure prise en compte des déplacements de tous les usagers sur tout le territoire messin.

Dans sa partie diagnostic, le PAVE qualifie l'accessibilité des différents espaces publics de la Ville. 58% du réseau viaire était alors considéré accessible, totalement ou avec quelques difficultés ponctuelles.

Dans sa partie hiérarchisation, le document propose une structuration des voiries en trois niveaux :

- les voies essentielles à la traversée des quartiers,
- les voies permettant la desserte interne des quartiers,
- les voies de desserte de proximité.

Dans sa partie planification, le PAVE recense les travaux à réaliser sur les différents types de réseaux et propose une stratégie pluriannuelle de mise en accessibilité, visant à assurer en premier lieu l'accessibilité complète des voiries structurantes, tout en laissant la possibilité d'intervenir sur les voies de desserte en fonctions des opportunités d'entretien ou de travaux neufs.

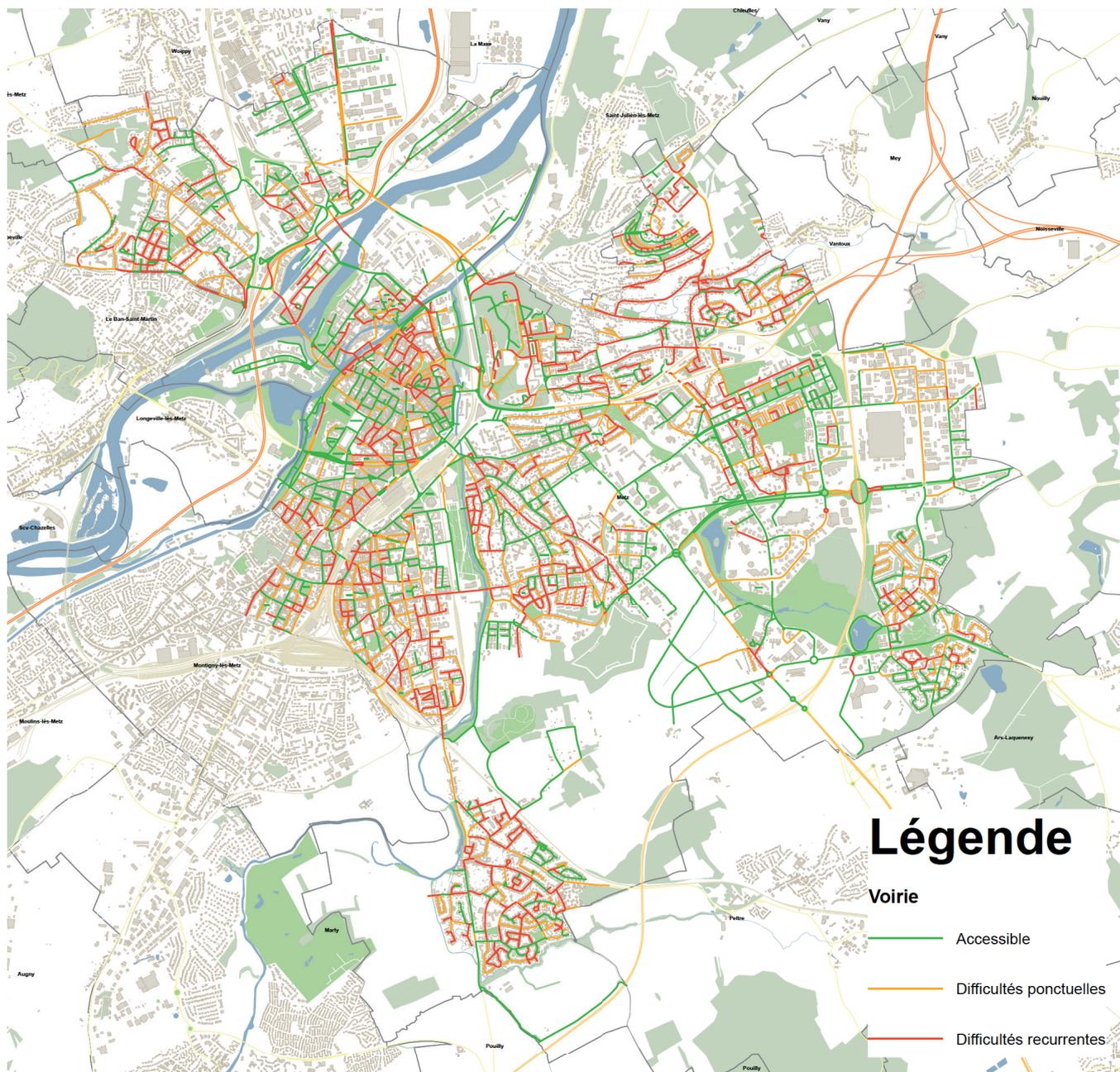
Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Défauts trottoirs	2 936	2 667	2 558	2 487	2 410	2355
Défaut passages piétons	7 438	5 314	5 195	4 894	4 807	4558
Défaut mobiliers	3 137	2 686	2 656	2 596	2 497	2424
Total défauts	13 511	10 667	10 409	9 977	9 714	9337

Situation au 31 décembre 2018

(source : Pôle Mobilité Transport de Metz Métropole)

Le PAVE est consultable dans son intégralité sur metz.fr via le lien : https://metz.fr/pages/conseil_municipal/seances/cm140703/doc/24_d1404380900771.pdf

CARTE GÉNÉRALE DU DEGRÉ D'ACCESSIBILITÉ 2018



Le stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite

Afin de faciliter les déplacements des personnes handicapées, la ville de Metz compte près de 500 emplacements de stationnement sur voirie qui leur sont réservés, répartis sur tout le territoire, selon les besoins. 60 de ces places sont situées en centre-ville, à proximité des services et des commerces.

L'ensemble des places de stationnement en voirie, dans les quartiers messins, est gratuit, dans la mesure où la durée du stationnement n'excède pas 12 heures consécutives pour les personnes à mobilité réduite ayant droit à la carte européenne de stationnement ou à la carte mobilité inclusion.

Dans les parkings, des places sont réservées mais payantes. Le plan du stationnement réservé aux personnes handicapées ayants droits est consultable sur metz.fr via le lien https://metz.fr/fichiers/2018/07/23/stationnement_pmr.pdf

Carrefours équipés de modules sonores

La Ville de Metz compte 223 carrefours (avec une base de quatre traversées piétonnes par carrefour), ce qui porte à 892 le nombre de traversées piétonnes.

690 de ces traversées piétonnes sont équipées de modules sonores qui permettent aux personnes déficientes visuelles de traverser en toute sécurité, soit un total de 1 380 modules sonores installés.

A l'arrivée d'un passage piéton, matérialisé par une bande podotactile, la personne déficiente visuelle actionne un boîtier qui émet un signal et le module sonore indique par un message vocal et/ou une signalisation lumineuse la possibilité de traverser.

À Metz, 77% des carrefours sont équipés de modules sonores.

Carrefours	Nombre total	Nombre moyen de traversées	Nombre de traversées équipées	Nombre de modules sonores installés	Niveau d'équipement
Mettis	91	364	364	728	100%
Autres	132	528	326	652	62%
Total	223	892	690	1380	77%

METZ

VILLE

INCLUSIVE



1. L'emploi au sein de la collectivité

Une convention pluriannuelle a été signée avec le FIPHFP en décembre 2015. Ce conventionnement, qui arrivait à son terme le 30 novembre 2018, a été prorogé de 7 mois, et court désormais jusqu'au 30 juin 2019. Il permet à la collectivité de bénéficier des crédits au travers d'un engagement à mettre en œuvre une série d'actions afin de recruter et de maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap pour un taux au-dessus de 6%.

Les 4 axes de la convention FIPHFP de la Ville de Metz sont les suivants :

1. Structuration du dispositif handicap : COPIL, agent référent handicap à la Direction des Ressources Humaines,
2. Information, sensibilisation et formation des agents municipaux, sur le thème de la problématique du handicap. A ce titre, 72 agents municipaux ont pu suivre des formations en lien avec le handicap, soit 168 jours de formation qui ont été consacrés au handicap en 2018. L'accent a été porté sur l'accessibilité des ERP auprès des agents du pôle PBLT (Patrimoine Bâti Logistique et technique – Construction Bâtiments), ainsi qu'à destination des agents des pôles Petite Enfance et Education.
3. Maintien dans l'emploi : aménagements des postes et amélioration des conditions de travail : transport domicile-travail, formation des agents en situation de handicap, interprète LSF, abonnement au transcripteur Tadeo (service de transcription instantanée de la parole et de visio-interprétation en Langue des signes française à distance et en temps réel), remboursement de prothèses auditives,
4. Recrutement de personnes en situation de handicap (5 recrutements en 2018), accueil et accompagnement d'apprentis.

En 2018, le total BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) était de 130 agents (151 en 2017) avec un taux d'emploi légal de 5,63%. Malgré les recrutements, le taux d'emploi des BOE est en baisse en raison de la mutualisation ou du transfert de certains services vers la Métropole.

2. L'accueil des enfants dans les structures de la petite enfance et à l'école

LA PETITE ENFANCE

Convaincue que l'inclusion, dès le plus jeune âge, des enfants porteurs de handicap au sein de la société constitue un élément fondamental du mieux vivre ensemble, la Ville de Metz s'est engagée depuis plus de 15 ans, avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, dans une politique volontariste à destination des publics les plus fragiles, et notamment s'agissant des familles d'enfants porteurs de handicap.

C'est ainsi que le Multi-Accueil Unis' Vers d'Enfants, fonctionnant tous les après-midis du lundi au vendredi, a ouvert ses portes en 2001 au 175 avenue André Malraux, en réservant spécifiquement 7 de ses 20 places à l'accueil des enfants en situation de handicap, s'appuyant pour ce faire sur une équipe de professionnels formés, expérimentés et motivés. Cet accueil, le plus individualisé possible, s'est progressivement et très positivement inscrit dans le parcours d'accompagnement dont bénéficie la plupart des enfants porteurs de handicap, venant en complément des autres prises en charge assurées par les services de soins, le Centre Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), des associations spécialisées ou la famille elle-même.

Face à l'évolution des besoins exprimés par les familles, notamment en termes d'amplitude horaire et de localisation au sein des différents quartiers, la Ville a alors décidé à l'été 2016 de développer qualitativement et quantitativement son offre de service dans le domaine du handicap petite enfance :

- en transférant d'une part le Multi-Accueil Unis' Vers d'Enfants vers le Multi-Accueil Charlemagne, situé au 8-10 rue Charlemagne, pour proposer désormais sur une amplitude de journée complète, 7 de ses 25 places d'accueil aux enfants porteurs de handicap,

- en créant d'autre part un poste d'agent volant référent handicap, ayant pour objectif de favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap dans l'ensemble des Multi-Accueils municipaux, qu'il s'agisse tant d'un accueil collectif que familial, au domicile des assistantes maternelles municipales.

Ce dispositif, animé conjointement par le médecin des établissements petite enfance et l'infirmière puéricultrice directrice du Multi-Accueil Charlemagne, s'appuie sur le réseau des partenaires de la sphère médico-sociale, sur les demandes spécifiques transmises par le Service Information Petite Enfance, mais également sur les observations réalisées par les professionnels au sein des établissements petite enfance. Il permet d'adapter le mieux possible la prise en charge des enfants en situation de handicap tout en optimisant les moyens qui y sont consacrés.

Il convient de souligner à ce titre que ces moyens mis en œuvre bénéficient d'un soutien financier significatif de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Moselle qui alloue à la Ville de Metz, à partir du Fonds Publics et Territoires (axe 1 «renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE et les ALSH), une subvention annuelle de 19 000 € pour le Multi-Accueil Charlemagne (prenant en compte le surcoût représenté par un niveau de qualification des professionnels plus élevé que dans un établissement classique de taille équivalente) et de 27 000 € pour l'agent volant référent handicap (soit environ 80% du coût ETP).

Ainsi, le nombre d'enfants reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) accueillis dans les établissements municipaux et associatifs messins a plus que doublé depuis 2015, atteignant 28 enfants en situation de handicap accueillis dans 11 Multi-Accueils au cours de l'année 2018.

Aujourd'hui, la pertinence de ce dispositif local est plus que jamais avérée. En effet, il s'inscrit parfaitement dans les priorités fixées par la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 signée au cours de l'été 2018 entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Cette COG, traduisant la stratégie nationale en faveur d'une société inclusive, porte une ambition et des moyens forts pour la prise en compte des personnes en situation de handicap, en facilitant l'accès aux droits et aux services, en particulier s'agissant de l'accueil en crèche facteur d'épanouissement de l'enfant et de conciliation «vie privée/vie professionnelle» pour les parents.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Metz participe également activement au groupe de travail «Améliorer la connaissance des parents sur la possibilité d'accueillir les enfants en situation de handicap» co-animé par la CAF de la Moselle et la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de la Moselle.

Ce groupe de professionnels, à l'origine d'un court métrage intitulé «Grandir comme les autres à la crèche avec un handicap» visible sur



les sites Internet de la CAF de la Moselle et de la Ville de Metz (https://metz.fr/famille/petite_enfance/creches.php#handicap) travaille actuellement à la rédaction d'une fiche guide à l'attention des gestionnaires et des parents pour faciliter l'accès.

C'est donc dans ce cadre de montée en puissance des besoins d'accompagnement des familles et des professionnels, mais également du renforcement des soutiens offerts par les partenaires sociaux, qu'il est envisagé de poursuivre le développement de la politique d'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des établissements petite enfance municipaux et associatifs messins, en procédant au recrutement d'un deuxième agent référent handicap, sous réserve d'un financement par la CAF de la Moselle à partir du Fonds Publics et Territoires.

D'un profil Educateur de Jeunes Enfants, et disposant idéalement d'une expérience et d'une formation dans le domaine du handicap, son rôle sera de participer, sur chaque site, à la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou en cours de diagnostic. Sous la direction conjointe du médecin des établissements petite enfance et de la directrice du Multi-Accueil Charlemagne, cette «personne ressource» accompagnera tant :

- les parents des enfants concernés, en créant un lien de confiance pour identifier avec eux les besoins spécifiques de l'enfant, partager les observations, échanger sur son évolution,
- les professionnels des établissements accueillant ces enfants, en leur donnant les outils pour assurer la prise en charge la plus adaptée possible à chaque enfant et sa famille, afin que la relation enfant-parents-professionnels soit la plus naturelle et la plus confortable pour tous.

Enfin, dans un souci d'équité à l'échelle du territoire messin, et dans la mesure où le Service Information Petite Enfance de la Ville de Metz permet aux familles d'accéder à l'ensemble des Multi-Accueils municipaux et associatifs, il sera proposé de mettre à disposition partielle des associations petite enfance messines ces deux agents référents handicap afin qu'ils puissent intervenir indifféremment au sein des établissements petite enfance messins municipaux et associatifs.

L'ÉCOLE

doit pouvoir dérouler son parcours scolaire sans rupture et développer toutes ses capacités. Les élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et bénéficient des mêmes services périscolaires.

Signé en octobre 2018, le Projet Educatif Territorial de la Ville de Metz (2018-2021) a fait de l'école inclusive un des 4 axes fondamentaux de sa politique éducative. Cet axe est décliné en 4 actions ambitieuses et concertées avec l'ensemble de la communauté éducative :

- Coordonner les acteurs et favoriser les échanges d'informations, notamment entre les professionnels de l'enfance et de la petite enfance
- Informer et sensibiliser les familles et les enfants
- Améliorer la prise en charge des enfants
- Développer les aménagements des Personnes à Mobilité Réduite

Cette volonté s'incarne aujourd'hui concrètement au travers de l'organisation d'accueils spécifiques en milieu scolaire, du suivi de l'enfant porteur de handicap, de la mise en place d'un programme d'animation adapté et de l'aménagement des classes d'inclusion scolaires.



Accueils spécifiques dans les écoles messines

« École maternelle Magny Plaine la Moineaudière » : accueil d'élèves autistes

Depuis 2015, cette école accueille des enfants souffrant de troubles autistiques et de troubles envahissants du développement. Sept enfants, âgés de 3 à 6 ans sont scolarisés avec un professeur des écoles spécialisé et profitent de temps d'inclusion avec les autres élèves de l'école, à la récréation, au repas et même en classe. Au cas par cas bien sûr, en fonction des possibilités de chacun. Une initiative unique dans le département de la Moselle réalisée en partenariat avec la Ville de Metz, l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé et l'Association Envol Lorraine.

« École maternelle Grange-aux-Bois Symphonie » : accueil d'une classe délocalisée de l'Hôpital de jour

La Ville de Metz met à disposition des locaux au Centre Hospitalier Spécialisé de Jury pour accueillir des enfants de 3 à 6 ans souffrant de troubles du développement afin de proposer un retour progressif vers une scolarisation en milieu ordinaire. Une convention est passée entre la direction des services de l'Éducation Nationale, la Ville de Metz et le Centre Hospitalier de Jury.

« École élémentaire Vallières Le Val » : accueil d'élèves avec des troubles du langage

La Ville de Metz met à disposition de l'enseignement spécialisé de l'Institut National des Jeunes Sourds de Metz (INJS) des locaux pour y accueillir des élèves présentant des troubles spécifiques du langage. Ces élèves sont accompagnés par des enseignants et des éducateurs de l'INJS et bénéficient de temps d'inclusion dans les classes de l'école si cela correspond aux besoins de l'élève. Une convention tripartite est signée entre la direction des services de l'Éducation Nationale, la Ville de Metz et l'INJS.

« École élémentaire de Plantières » : accueil d'enfants de l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) Espérance

Les enfants de l'école élémentaire et de l'IMP Espérance partagent des cours et des activités communes. Ils ont la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire pour favoriser l'autonomie et les moments d'échanges avec les autres élèves.

Suivi individualisé de l'enfant en situation de handicap

Lorsqu'un enfant en situation de handicap est accueilli à la restauration scolaire et qu'un accueil adapté est primordial, plusieurs actions peuvent être enclenchées, suivant les besoins :

- La mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en lien avec le médecin scolaire et l'école,
- Des rencontres avec les professionnels, les partenaires et la famille,
- Le recrutement d'une personne en plus dans l'équipe pour accompagner l'enfant : AVS si disponible ou une autre personne,

Par ailleurs des accueils spécifiques sont prévus sur tous les temps de l'enfant.

Des référents pédagogiques assurent un accompagnement individualisé des familles ayant un enfant en situation de handicap et définissent avec les familles un accompagnement adapté sur les temps périscolaires du midi.

Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves handicapés. Les élèves orientés en ULIS sont ceux, qui en plus des aménagements, des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation ordinaire continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves. Une importance particulière est attachée aux



conditions d'accessibilité de ces classes et aux moyens spécifiques indispensables à leur équipement et fonctionnement : mobiliers et sanitaires aménagés, matériels pédagogiques adaptés, fournitures spécifiques...

A Metz on compte à la rentrée 2018, 204 enfants scolarisés dans 16 classe ULIS. Il n'y a pas d'ULIS de type 2 sur Metz. L'accompagnement des enfants atteints de troubles auditifs est réalisé par l'INJS notamment.

ULIS 1

Classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole.

- ERCKMANN CHATRIAN 1
- ERCKMANN CHATRIAN 2
- JEAN MONNET
- MAURICE BARRES
- JEAN MOULIN
- DE LA SEILLE
- PLANTIERES
- LOUIS PERGAUD
- CLAUDE DEBUSSY
- EMILIE DU CHATELET
- MAGNY-PLAINE
- LES HAUTS DE VALLIERES
- LES BORDES
- NOTRE DAME

ULIS 3

Classes destinées aux élèves en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés

- SAINT-EUCAIRE

ULIS 4

Classes destinées aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap.

- FORT MOSELLE

3. L'accès à la culture et aux loisirs

Visites adaptées au Centre Pompidou-Metz



La Ville de Metz et le Centre Pompidou-Metz partagent l'ambition de favoriser l'accès à l'art et la culture pour tous. En 2016, une convention de partenariat sur 3 ans a été établie dont l'objectif est de permettre l'accès à l'art au plus large public et notamment aux personnes seniors et/ou handicapées plus isolées et/ou qui ne se déplaceraient pas sans l'aide d'un tiers ou de moyens adaptés. Les visites proposées tiennent compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

En 2018 le programme suivant a été organisé avec le concours des membres de la CCA :

- Visite pour les déficients auditifs, dimanche 23 septembre 2018 de l'exposition «L'aventure de la couleur» avec la mise à disposition d'un interprète LSF et d'un médiateur,
- Visite pour les déficients visuels, lundi 5 novembre 2018 de l'exposition «Peindre la nuit» avec la mise à disposition d'un médiateur et des commentaires adaptés,
- Visite pour les PMR, lundi 9 novembre 2018 de l'exposition «Peindre la nuit» avec la possibilité de stationner sur le parvis du Centre Pompidou-Metz, entrée gratuite pour les accompagnateurs et mise à disposition d'un médiateur.

Visites guidées de Metz en Joëlettes



Fruit d'un partenariat avec APF France Handicap, l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz et la Ville de Metz, des visites guidées de Metz en Joëlettes sont organisées depuis l'été 2017, offrant ainsi une nouvelle solution de déplacement et une manière innovante et inclusive de découvrir le patrimoine messin.

En 2018, neuf visites ont été programmées et une vidéo de présentation du projet a été réalisée afin d'assurer la promotion de ces visites. Elle a été financée par la Ville de Metz et l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz. Ce partenariat se poursuivra en 2019 avec des adaptations qui permettront d'accueillir plus de participants à ces visites.

Réalisations de fiches accessibilité

Quatre membres du conseil des seniors font également partie de la CCA (2 titulaires et 2 suppléants). Le groupe de travail «transport et mobilité» du Conseil des seniors a effectué avec un guide de l'Office de tourisme des visites touristiques en situation concrète et a pris des notes afin de renseigner une fiche accessibilité. Cette fiche donne des informations qui permettent aux personnes souhaitant participer à une visite guidée de se positionner sur leur capacité à le faire. Cette action permet aussi d'identifier les aménagements à réaliser pour rendre les visites davantage accessibles à tout public.

Trois circuits ont été diagnostiqués : «Cathédrale à la Citadelle», «Colline de Sainte-Croix» et «Chemin des corporations». Les fiches sont mises à la disposition du public à l'accueil de l'Agence Inspire Metz Office de tourisme de Metz et sur leur site Internet lorsque ces visites sont proposées (Annexe 6).

4. Les actions de sensibilisation au handicap

La Journée Nationale de l'Audition

Cette manifestation portée par l'Association de Réadaptation et Défense des Devenus-Sourds (ARDDS) a eu lieu le 3 mai 2018 dans les salons de l'Hôtel de ville pour la deuxième année consécutive, avec l'appui de la Ville de Metz.

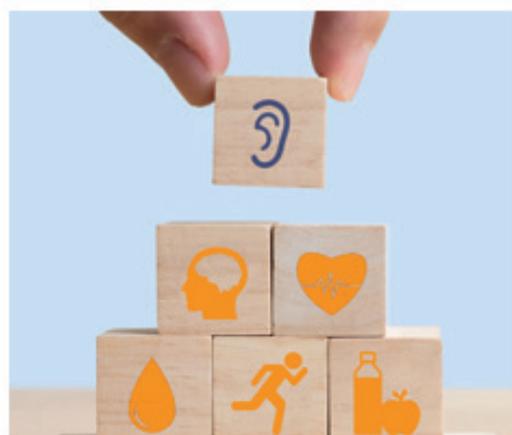
Durant toute la journée, professionnels et associations étaient à la disposition du public pour donner des informations et de la documentation sur l'audition. Des audioprothésistes ont effectué des tests de l'audition afin de permettre aux participants d'évaluer leur audition et de dépister d'éventuels problèmes.

La journée a également été ponctuée par des conférences autour de deux thématiques :

- L'accessibilité des établissements, de l'appel à l'accueil sur place avec ACCEO,
- Troubles de l'audition, acouphènes, implant cochléaire et détresse psychologique.

BOÎTE A OUTILS JNA

Chaque jour,
Informer, Sensibiliser,
Orienter,
Agir pour une meilleure
santé auditive



Le Challenge piétons



Le 7 juin 2018, le Pôle mobilité de Metz Métropole et l'Inspection Académique de la Moselle ont organisé la 14e édition du Challenge piétons. Cette manifestation s'inscrit dans la continuité du travail mené durant l'année scolaire par les enseignantes et l'animatrice sécurité routière de la Ville de Metz dans le cadre de l'Attestation de Première Education à la Route (A.P.E.R.). 900 enfants des classes de CE1 de la Ville de Metz sont ainsi évalués sur des parcours jalonnés dans les rues de Metz et participent aux animations place de la République.

Les données de sécurité routière montrent que les enfants sont plus particulièrement concernés par les accidents de la voie publique. Dans la majorité des accidents observés les enfants circulent sur des espaces appropriés mais n'ont pas un comportement adapté. L'idée du Challenge piétons et ainsi de compléter les enseignements que les enfants reçoivent à l'école et sur la piste d'éducation routière de la Ville de Metz, par une mise en situation pratique au cœur de la cité.

Les objectifs éducatifs sont d'amener l'enfant à se déplacer de façon autonome, en toute sécurité, sur un parcours urbain non reconnu et développer chez l'enfant des comportements qui lui permettent de gérer les éventuelles situations à « risques » qu'il peut rencontrer dans ses déplacements et relier l'A.P.E.R. à des situations concrètes.

Par groupe de 4, les enfants effectuent un itinéraire d'environ 2 km. Sur les parcours, environ 70 encadrants veillent à la sécurité des enfants et les évaluent à la fois sur leur comportement et sur leurs connaissances des règles de circulation en milieu urbain. Les départs s'échelonnent le matin à partir de 8h45 et l'après-midi à partir de 12h45. Les encadrants sont principalement : des agents volontaires de Metz Métropole et

de la Ville de Metz mis à disposition par leur service, des agents de l'éducation nationale et de l'AGURAM, des retraités de la Ville de Metz, des inspecteurs départementaux de la sécurité routière (IDSR). Un vingtaine d'élèves du centre de formation de moniteurs (auto-école) de la région Lorraine participent également à cette manifestation pour encadrer les enfants sur le parcours.



Des animations sont mises en place par des partenaires Place de la République :

- La Mission Ville pour tous de la Ville de Metz avec l'association Chiens Guides de l'Est et l'association les auxiliaires des aveugles
- Le Comité départemental handisport
- Le Met'
- La cellule signalisation lumineuse de Metz Métropole
- La Police Municipale de la Ville de Metz
- Les Associations Départementales de Protection Civile (ADPC)
- ATMO Grand Est (Qualité de l'air)
- La mutuelle MAE
- La mutuelle MGEN
- La croix blanche
- La MAIF
- La Prévention Routière
- L'ANATEEP (Association Nationale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public)

Ces animations sont orientées sur les thèmes de la sécurité, de la mobilité, des gestes de premiers secours, de la santé, des déplacements des personnes en situation de handicap.

En 2018, comme les deux années précédentes, un stand «handisport» et un stand «déplacement des piétons déficients visuels» ont été mis en place avec le concours des membres de la CCA :

- Le stand «handisport» tenu par le Comité départemental handisport de Moselle proposait une animation basket en fauteuil roulant,
- Le stand «déplacement des personnes déficientes visuelles» animé par l'association les auxiliaires des aveugles, l'association des chiens guides du Grand Est et la Mission Ville pour tous, proposait un parcours les yeux bandés et des échanges/ conseils pour savoir comment se comporter avec une personne déficiente visuelle avec ou sans chien guide d'aveugle.



Ce stand a été organisé grâce à la contribution de 14 bénévoles, dont des membres de la Commission communale pour l'accessibilité. Tous ont été très satisfaits de leur participation et souhaitent renouveler ce projet en 2019.

La Semaine européenne de la mobilité

Cette semaine organisée sur le territoire par Metz Métropole s'est déroulée du 15 au 22 septembre 2018 et la Ville de Metz y a contribué en proposant deux actions :

- Une visite intitulée «mix and moove» qui a consisté en une marche pour promouvoir «la mobilité de tous» et mobiliser différents moyens de déplacements (à pieds, vélo, vélo adapté...) dans le cadre d'une visite guidée animée par l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme,
- Une Exposition de l'ENIM (Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz) intitulée « L'innovation des élèves-ingénieurs au service de la mobilité » s'est tenue à la porte des allemands le samedi 22 septembre de 14h00 à 17h30.

Cette exposition a permis au plus grand nombre de découvrir les projets innovants suivants :

« **Moto Sidecar** » : Une moto équipée d'un sidecar, plateforme spécialement aménagée pour faire découvrir la moto à des enfants polyhandicapés. Projet porté par l'association ENIMTECH des élèves de l'ENIM et cofinancé par la fondation ENIM dans le cadre du projet « Performance & Adaptation Moto ».

« **Out Chair** » : Un fauteuil roulant électrique tout terrain (4x4) et polyvalent qui permet de rouler hors des sentiers battus. Projet de fin d'études en collaboration avec la société Logosilver.

« **Top Chair V.2** » : Un fauteuil roulant électrique capable de monter et descendre des escaliers, y compris tournants. Projet de fin d'études en collaboration avec la société Logosilver.

« **Fauteuil suiveur de ligne** » : Un fauteuil roulant électrique autonome qui peut suivre des parcours matérialisés au sol par des lignes à destination d'enfants polyhandicapés mais aussi adapté pour une utilisation avec des patients d'EPAD. Un projet ICC de 3ème année en collaboration avec la société Logosilver et la fondation ENIM.

Une manette de jeu PS : Elle permet une utilisation avec les pieds. Un projet mécatronique de 4ème année financé par la fondation ENIM.

Jeux de société pour enfants polyhandicapés : Aménagement de jeux (circuit électrique de course de voiture, Croc' Dog) pour une utilisation par des enfants polyhandicapés afin qu'ils puissent participer activement au jeu malgré leur déficit de tonicité. Un projet en collaboration avec l'association Handas et financé par la fondation ENIM.



La Semaine de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires



Pendant 5 jours, près de 1000 enfants messins sont sensibilisés au handicap. Chaque séance prend la forme d'un échange et de mises en situation concrètes. Les enseignants sont formés et ont à leur disposition des kits pédagogiques réalisés par l'Éducation nationale.

Ce kit est composé d'un guide d'accompagnement pour préparer les interventions (Annexe 7) et de petit matériel pour l'animation, financé par la Ville : textes en braille, images, lunettes occultantes, casques anti-bruit...

Les enfants peuvent ainsi mieux appréhender les différents handicaps, les connaître et les comprendre.

Cette semaine de sensibilisation fait suite à une première action menée en 2017 dans 5 classes messines. Cette seconde édition a pour objectif de toucher l'ensemble des écoles et de permettre, à terme, de sensibiliser tous les écoliers durant leur scolarité.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la journée internationale des personnes handicapées mais également dans la volonté politique de développer une école et une société toujours plus inclusives.

La semaine de sensibilisation au handicap a été lancée lundi 3 décembre à l'école de Magny-Plaine en présence de Dominique Gros, Maire de Metz, et de Mohammed Kamal, Inspecteur de l'Éducation nationale.

5. La communication

Les projets «accessibilité» mis en œuvre par la Ville de Metz, font l'objet d'un accompagnement par le service communication, ce qui permet une information du public, des usagers, des associations... via des couvertures événementielles (création de supports de communication affiches, plaquette, kakémono...), des relais auprès de la presse locale et nationale et une mise à jour des données du site Internet.

A titre d'exemple, en 2018, le service communication de la Ville de Metz a créé un «kakémono accessibilité». Il s'agit un support de communication, facilement transportable, avec un fort impact visuel utilisé lors d'événements, de manifestations ou de salons.

C'est un support de communication qui permet de transmettre en un coup d'œil un message clair, précis et concis qui ici présente les grands objectifs de la Ville pour que Metz soit accessible et inclusive pour tous et partout !

Metz
Ville accessible et inclusive
— Pour tous et partout —

-  - Un programme de travaux ambitieux pour rendre la Ville toujours plus accessible
-  - Des conditions d'accueil adaptées pour tous et sur toutes les étapes de la vie
-  - L'information et la sensibilisation pour mieux comprendre les handicaps
-  - Une réflexion partagée et un travail partenarial fort

 metz 

6. L'accueil des référents accessibilité des villes inclusives et du Cerema

Les 15 et 16 novembre 2018 a eu lieu à Metz le 5ème atelier participatif annuel du groupe de travail national des référents accessibilité des villes inclusives (GT-RAVI), animé par le Cerema, en partenariat avec la Ville de Metz.

Les 25 référents accessibilité des villes inclusives présents ont bénéficié de visites de terrain afin de découvrir comment l'accessibilité est prise en compte à Metz. Ils ont ainsi pu découvrir le Centre des Congrès Robert Schuman, le bus à haut niveau de service Mettis et les arrêts de bus, le Musée de la Cour d'Or et l'Hôtel de ville.

Ensuite, ils ont travaillé sur trois thèmes spécifiques en lien avec des problématiques accessibilité actuelles :

Nouvelles formes de mobilité et accessibilité

Pour répondre à des besoins non couverts par les réseaux de transports en commun, de nouvelles formes de mobilité naissent sur les territoires en complément de l'offre classique de transport : covoiturage, auto partage, vélos en libre services, etc.

Ces nouvelles offres de mobilité sont animées et coordonnées par l'autorité organisatrice des transports en vue de rendre l'offre complémentaire, attractive et cohérente sur son territoire. Mais qu'en est-il de l'accessibilité de ces services à la mobilité pour les personnes à mobilité réduite ? Comment les prendre en compte ? Comment développer une offre complémentaire aux réseaux de transports en commun classiques accessibles aux PMR ?

Guidage et traversées piétonnes dans les grands espaces, sur les parvis, dans les zones de rencontre...

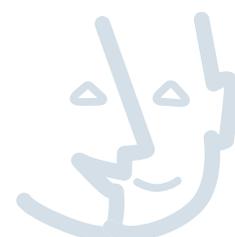
Comment faciliter le repérage et l'orientation ? Quels aménagements prévoir pour un « guidage intégré » ? Quelles autres solutions envisager (guidage sonore, numérique, etc.) ? Dans quel cas est-il opportun d'aménager des traversées piétonnes ? Comment aménager des « traversées suggérées » et faciliter leur repérage ?

Communiquer sur l'accessibilité des ERP

Par quels moyens et sous quelles formes utiliser les informations issues du suivi des attestations, des Ad'AP, de la mise en place des registres et des labels pour communiquer auprès des usagers sur l'accessibilité effective des établissements d'un bassin de vie ?

La restitution de ces échanges et réflexions s'est déroulée à l'Hôtel de ville, en présence de Brigitte Thorin, déléguée ministérielle à l'accessibilité, de Dominique Gros, Maire de Metz, et de Jean-Luc Bohl, Président de Metz Métropole.

Les livrables de ces groupes de travail sont disponibles sur [cerema.fr](https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/gt-ravi) <https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/gt-ravi> et en **Annexe 8**.





Annexe 1 : Arrêté municipal portant désignation des membres de la Commission communale pour l'accessibilité	p. 28
Annexe 2 : Procès-verbal de la CCA du 27 mars 2018	p. 30
Annexe 3 : Procès-verbal de la CCA du 11 décembre 2018	p. 39
Annexe 4 : Liste des ERP dont les travaux de mise en accessibilité ont été achevés en 2017 et 2018 et qui disposent d'une attestation	p. 50
Annexe 5 : Plateforme élévatrice pour les PMR	p. 53
Annexe 6 : Fiches accessibilité	p. 54
Annexe 7 : Kit de sensibilisation au handicap « Guide d'accompagnement pour les enseignants »	p. 60
Annexe 8 : Livrables des ateliers du GT RAVI organisés à Metz en novembre 2018	p. 100

ANNEXES

Annexe 1: Arrêté municipal portant désignation des membres de la Commission communale pour l'accessibilité



ARRETE MUNICIPAL

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Maire de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2143-3,

VU l'arrêté n°2016-CJ1-1 du 6 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission communale pour l'accessibilité,

CONSIDERANT les départs de Mme Marie-Agnès HOST du Conseil des Seniors, de Mme Claire MATZ de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs de Lorraine, de Monsieur Christian DENYS retraité de la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle et de Mme Sabine BERGEROT-BROUSSE, AGENCE INSPIRE METZ - Office de Tourisme de Metz,

CONSIDERANT qu'il incombe au Maire de la Ville de Metz d'arrêter la nouvelle liste des membres de la Commission communale d'accessibilité,

ARRÊTE

Article 1 : La Commission communale pour l'accessibilité est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège des élus	
M. Jean-Louis LECOQ	Mme Isabelle KAUCIC
Mme Agnès MIGAUD	M. Bernard HELLUY
Mme Catherine MERGEN-MOREL	Mme Margaux ANTOINE-FABRY
M. Guy CAMBIANICA	Mme Nathalie DE OLIVEIRA
Mme Caroline AUDOUY	Mme Martine NICOLAS
M. Thierry GOURLOT	Mme Bérangère THOMAS
Collège des associations de personnes handicapées	
M. Jean-Louis LEOPOLD, Association des Paralysés de France - France Handicap	M. Jean-Louis ARDNER, Association pour Adultes Handicapés
M. Jean-MARTIN BERNET, Association les auxiliaires des aveugles	Mme Michèle HENRY, Association les auxiliaires des aveugles
Mme Marie-José WERGUET, Association des Sourds de Metz et de la Moselle	M. Pierre GAUTIER, Comité Départemental Handisport de Moselle
M. Alain DELIME, Association Universitaire Lorraine Challenge Handicap & Technologies	Mme Dominique PIAULT, Association Envol Lorraine
Mme Marie-Thérèse JELOCHA, Union nationale de familles et amis de personnes handicapées et/ou malades	Mme Paulette HUBERT, Union nationale de familles et amis de personnes handicapées et/ou malades psychiques

Mairie de Metz
Boîte postale 21625
57036 Metz Cedex 01
Allo Mairie : 0 800 891 891
Service et appel gratuits
Télécopieur : 03 87 55 52 77
www.metz.fr

Tout document émanant ou traité par la Mairie de Metz fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la Mairie de Metz et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ce droit s'exerce par demande écrite adressée à l'Administration Générale, Hôtel de ville - 1 Place d'Armes - 57036 METZ CEDEX 01

Collège des représentants des acteurs économiques	
Mme Géraldine GIORGIO, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle	Mme Sandrine DEHLINGER, Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle
Mme Bérangère SABATHE, AGENCE INSPIRE METZ - Office de Tourisme de Metz	Mme Vanessa BARBEI, AGENCE INSPIRE METZ - Office de Tourisme de Metz
Collège des associations de personnes âgées	
M. Denis PARIETTI	Mme Michèle KLEIN-DESERRE
M. Guy DUVINAGE	Mme Angèle ORRIERE
Collège des représentants des associations d'usagers	
M. Hervé RIBON, association Metz à Vélo	M. Nicolas POULOIN, association Metz à Vélo

Article 2 : Afin d'assurer la cohérence des constats et actions menées sur le territoire métropolitain, est nommée représentante de Metz Métropole, Mme Huguette FOULIGNY, Conseillère Déléguée en charge de l'accessibilité et du handicap

Article 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2016-CJ1-1 en date du 6 juillet 2016 portant nomination des membres de la Commission communale pour l'accessibilité.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et pourra faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg 31 avenue de la Paix 67000 Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Metz, le 14 janvier 2019



Le Maire :

Dominique GROS
Conseiller Départemental de la Moselle

Annexe 2: Procès-verbal de la CCA du 27 mars 2018



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE DE METZ

Mardi 27 mars 2018

La Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Metz s'est réunie à l'Agence Inspire Metz Office de tourisme, le mardi 27 mars 2018 à 14h30, sous la présidence de Madame MIGAUD, Adjointe au Maire de Metz.

Collège des élus :

Présents : Mme Agnès MIGAUD - Adjointe au Maire
M. Guy CAMBIANICA - Adjoint au Maire
M. René DARBOIS – Adjoint au Maire

Excusée : Mme Caroline AUDOUY - Conseillère Municipale
M. Thierry GOURLOT - Conseiller Municipal

Absents: M. Jean-Louis LECOCQ - Adjoint au Maire
Mme Catherine MERGEN-MOREL - Conseillère Déléguée

Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées

Présents : M. Jean-Martin BERNET - Association les auxiliaires des aveugles
Mme Marie-José WERGUET - Association des sourds de Metz et de la Moselle
M. Alain DELIME - Association "Challenge Handicap et Technologie"
M. Jean-Louis LEOPOLD - Association des Paralysés de France
Mme Marie-Thérèse JELOCHA - UNAFAM

Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant des personnes âgées

Présents : M. Guy DUVINAGE - Conseil des seniors de la Ville de Metz
M. Denis PARIETTI - Conseil des seniors de la Ville de Metz

Excusée : Mme Marie-Agnès HOST - Conseil des seniors de la Ville de Metz

Collège des représentants des acteurs économiques

Présents : Mme Sabine BERGEROT-BROUSSE Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz
Mme Bérangère SABATHE Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz

M. Christian DENYS - Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle
Mme Géraldine GIORGIO - Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle

Collège des représentants d'autres usagers de la Ville

Présents : M. Edmond Nagel - Association Metz à vélo
Mme Jennifer LOMBARD - Association Metz à vélo

Excusé : M. Hervé RIBON - Association Metz à vélo

Collège des représentants de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole

Présente: Mme Huguette FOULIGNY - Présidente de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole

Participaient également à cette réunion

Mme Christelle ENAUX-BOHL - Chef de la Mission Ville pour tous - Ville de Metz
Mme Virginie ZEWE - Chargée de mission seniors et handicap - Ville de Metz
M. Stéphane ANCIEN - Chargé de mission accessibilité - Ville de Metz

Introduction

Madame MIGAUD ouvre la séance en remerciant les participants d'être si nombreux à cette séance.

Lors du tour de table, présentation des nouveaux visages présents à cette séance :

- Mme Huguette FOULIGNY, Présidente de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole, Maire de Noiseville, nouvellement en poste qui succède à Mme Maryline Weber,
- M. Christian DENYS présente Mme Géraldine GIORGIO, qui lui succèdera après son départ à la retraite, en septembre 2018, à la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle,
- Mme WERGUET précise qu'elle est accompagnée de deux membres de l'association des sourds de Bordeaux, présents pour voir comment fonctionne connaître la CCA de Metz.

Les points suivants de l'ordre du jour sont abordés :

Point 1 : Rapport annuel de la CCA 2017

La rédaction d'un rapport annuel de la CCA est une obligation réglementaire. Outre le bilan de l'année, ce rapport permet de formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, de capitaliser les actions, de mettre en avant les réussites, de faire remonter les difficultés et/ou les besoins et d'informer les associations et les citoyens.

Le rapport pour l'année 2017 a été écrit par la Mission ville pour tous seniors, santé et handicap et a été soumis au Conseil municipal du 22 février 2018. Il a été envoyé au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Il a également été transmis par mail aux membres de la CCA et, il est consultable sur le site Internet de la Ville de Metz - page accessibilité :

<https://metz.fr/pages/accessibilite/accessibilite.php>

Point 2 : Aménagements espaces publics/voiries

Zones de rencontre : rue d'Estrées et place Saint-Nicolas

La Mission Ville pour tous a été destinataire de doléances récurrentes des usagers déficients visuels concernant l'aménagement des zones de rencontre.

Ces doléances sont notamment portées par les membres de la Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Metz.

La règlementation en matière d'accessibilité ne définit pas précisément les dispositions techniques à appliquer dans le cadre de l'aménagement de ces zones de rencontre qui sont dépourvues des trottoirs qui servent notamment de repères pour les usagers déficients visuels.

La Mission Ville pour tous a organisé une réunion, le 22 février 2018, avec des usagers déficients visuels et des agents de la Direction de la mobilité et des espaces publics de Metz Métropole qui a la compétence voirie depuis le 1er janvier 2018.

La réunion a eu lieu sur les sites du parvis de la Cathédrale et de la place Saint-Nicolas qui ont été aménagés en zone de rencontre en 2017.

Les différents échanges ont permis d'identifier les aménagements qui permettraient notamment aux usagers déficients visuels de se déplacer dans de meilleures conditions de sécurité et d'accessibilité dans les zones de rencontre.

Un compte rendu, préalablement soumis à l'avis des usagers présents, a été formalisé et envoyé à la Direction de la mobilité et des espaces publics de Metz Métropole au mois de mars 2018.

Les principaux aménagements évoqués et proposés sont :

- La délimitation de l'espace de circulation des véhicules motorisés,
- La matérialisation de la continuité des cheminements piétons structurant qui traverse la rue,
- La mise en place d'aménagements de modération de la vitesse pour les véhicules (rampant ou ralentisseurs, à l'entrée des zones, rétrécissement de la bande de roulement, chicane).

M. CAMBIANICA précise que des "balisettes" (poteaux blancs) ont été installées place Saint-Nicolas pour répondre aux premières critiques et donner plus de sécurité aux piétons.

M. LEOPOLD constate que la règle de la priorité donnée aux piétons sur les véhicules dans les zones de rencontre, n'est pas intégrée par le grand public et que la

vitesse reste élevée sur ces zones.

M. CAMBIANICA rappelle qu'une communication spécifique a déjà été effectuée dans Metz Mag et dans la presse locale et qu'il existe aux abords de ces zones des panneaux visibles, qui indiquent clairement l'entrée dans la zone de rencontre et la vitesse autorisée. De plus, de la graphie au sol est prévue pour accentuer encore cette information auprès des conducteurs.

Metz-Plage : présentation des aménagements accessibilité

Les organisateurs de Metz Plage, qui se déroulera du 15 juillet au 15 août 2018, ont sollicité la Mission Ville pour tous afin d'améliorer l'accessibilité de ce site.

Trois axes de travail sont envisagés :

- Valorisation des dispositions existantes à Metz-Plage,
- Information sur la réglementation en matière d'accessibilité,
- Préconisations pour l'accueil du public "en situation de handicap" à destination des saisonniers.

Des dispositions sont déjà existantes sur ce site :

- Entrée : enrobé à froid et platelage sur zone de sable pour accéder au site,
- Espace brumisateur : tapis de roule (tapis pvc perforé) pour constituer un cheminement non meuble sur cet espace recouvert de sable,
- Sanitaires : 2 WC adaptés pour les personnes à mobilité réduite et notamment pour les personnes qui se déplacent à l'aide d'un fauteuil roulant,
- Pique-nique : tables de pique-nique dont 2 accessibles aux personnes se déplaçant à l'aide d'un fauteuil roulant,
- Chaises : 30 chaises en pvc rigide à disposition des personnes à mobilité réduites, femmes enceintes, mise à disposition sur demande à l'accueil,
- Terrain de basket : 1 panier basket avec sol non meuble qui permet une pratique du basket à l'aide d'un fauteuil roulant.

Point 3 : Intervention auprès des scolaires

Challenge piétons 2018

Le 14ème challenge piéton de la Ville de Metz aura lieu le jeudi 7 juin 2018, place de la République.

Cette manifestation a pour objectif de réduire l'accidentalité des jeunes piétons, d'augmenter l'autonomie des enfants dans la rue et s'inscrit dans le cadre de l'Attestation de Première Éducation à la Route (A.P.E.R.) délivrée à l'école primaire.

C'est une manifestation qui ponctue une action d'éducation à la sécurité routière menée dans une quarantaine de classes messines qui bénéficient de séances théoriques à l'école puis de séances pratiques sur la piste d'éducation routière située dans le parc du Bon Pasteur à Borny.

Le challenge réunit sur une journée près de 900 enfants des classes messines

de CE1 qui sont amenés à parcourir un itinéraire d'environ 2 km jalonné dans les rues de Metz et à participer aux ateliers présents sur la place de la République.

Ces ateliers ont pour but de sensibiliser les enfants dans les domaines de la sécurité et du déplacement en Ville.

Cette année, comme les 2 années précédentes un stand "déplacement des piétons déficients visuels" et un stand "handisport" seront mis en place :

- Le stand "déplacement des personnes déficientes visuelles" sera animé par l'association les auxiliaires des aveugles, l'association des chiens guides du Grand Est et la Mission Ville pour tous,
- Le stand "handisport" sera tenu par le comité départemental handisport avec une animation basket en fauteuil roulant.

M. PARIETTI suggère que des formations aux gestes qui sauvent et/ou à l'utilisation des défibrillateurs soient dispensées aux enfants lors du Challenge piétons.

Mme MIGAUD, indique que compte-tenu de l'âge des enfants (CE1 6/7 ans) qui participent au Challenge piétons, il est préférable que ce type de formation soit dispensé à des enfants plus grands (CM1/CM2) et au sein des écoles.

Mme ENAUX-BOHL précise qu'il y a 80 défibrillateurs à Metz dont la localisation est disponible sur le site Internet de la Ville. Par ailleurs, le Contrat local de santé de Metz prévoit une action "gestes de premiers secours" qui verra la mise en place de temps de sensibilisation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation de défibrillateurs auprès de la population messine.

M. DENYS remarque que le délai entre un appel aux pompiers et leurs interventions effective, peut être long, d'où la nécessité de former un maximum de personnes aux gestes de premiers secours et de mettre en place et faire connaître les différents moyens existants, comme des applications, pour prévenir des "personnes ressources" qui peuvent aider en attendant l'arrivée des pompiers.

Agnès Migaud souhaite que ce sujet soit approfondi par la CCA.

Actions de sensibilisation au handicap dans les écoles primaires

Dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, organisée chaque année le 3 décembre, la Ville de Metz a souhaité mettre en place, en partenariat avec L'Education nationale, une semaine de sensibilisation à la différence dans 5 écoles primaires de Metz qui s'est déroulée du 11 au 15 décembre 2017.

Les interventions ont été assurées par l'association LADAPT avec comme support la Handi'malette : 1 séance de 2h avec les enfants dans la classe pour les sensibiliser à la différence et au handicap par le jeu, la musique, les films, les échanges et des mises en situation concrètes.

Les écoles qui ont bénéficié de ces rencontres sont les suivantes :

- Ecole Erckmann Chatrian 1, classes de CE2/CM1
- Ecole Les hauts de Vallières, classes de CM1/CM2
- Ecole Les bordes, classe de CE2
- Ecole Sainte-Thérèse, classe de CM2
- Ecole du Graouilly, classe de CE2

En décembre 2018, reconduction de l'action "Semaine de sensibilisation au handicap". Le programme est en cours de construction avec l'Education nationale.

Projet éducatif de territoire (PEDT) 2018 – 2021

La Mission Ville pour tous anime des groupes de travail pour construire le prochain PEDT.

Les membres de la CCA ont été invités à participer à la concertation du jeudi 5 avril 2018 portant sur la ville éducatrice inclusive, l'accueil des parents et l'accompagnement des enfants avec des besoins éducatifs particuliers.

Le PEDT présentera son plan d'actions et les projets visant à améliorer la prise en charge de l'enfant en septembre 2018.

Point 4 : Culture

Visites guidées de Metz en Joëlettes

Fruit d'un partenariat avec l'APF, l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme et la Ville de Metz, des visites guidées de Metz en Joëlettes ont été organisées au cours de l'été 2017.

Cette initiative a reçu le Prix "Coup de coeur" de la catégorie "Culture et loisirs" du concours du réseau francophone des Villes Amies des Aînés 2017 "Bouger et agir dans sa ville!" et sera présentée lors de la prochaine journée régionale de ce réseau le 15 juin prochain à Bordeaux.

Pour 2018, ces visites sont renouvelées et augmentées puisque 9 visites sont prévues de mai à septembre avec deux nouveaux parcours.

Une vidéo de présentation du projet sera réalisée et servira pour la promotion des visites et sera projetée à Bordeaux.

Sabine Brousse rappelle que l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme dispose du Label Handicap depuis 13 ans et que les locaux de l'OT sont équipés pour recevoir les personnes en situation de handicap : accéo, boucles magnétiques et comptoir abaissé. La visite de la Cathédrale est labélisée Handicap et l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme œuvre pour l'accessibilité universelle de ses visites. Des visites guidées en bus avec le réseau Le Met' sont en préparation.

Madame WERGUET propose que des visites se fassent avec des interprètes en LSF, ou avec des tablettes sur lesquelles des informations pourraient être communiquées.

Fiche accessibilité pour les visites guidées

Cette démarche, initiée par les membres du Conseil des seniors du groupe de travail "mobilité", a permis de réaliser avec le concours de l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme, une fiche accessibilité.

Des membres du Conseil des seniors ont effectué avec un guide de l'Office de tourisme une visite guidée en situation concrète et ont pris des notes afin de renseigner la fiche accessibilité. Cette fiche donne des informations qui permettent aux personnes souhaitant participer à une visite guidée de se positionner sur leur capacité à la faire. Cette action permet aussi d'identifier les aménagements à réaliser pour rendre les visites davantage accessibles à tout public.

La fiche sera mise à la disposition du public à l'accueil de l'Agence Inspire Metz Office de tourisme. A ce jour, le circuit "Les Isles Cathédrale" a bénéficié de ce diagnostic.

Deux autres circuits sont prévus en juin 2018 : "Colline Sainte-Croix" et "Remparts/Porte des Allemands".

Convention de partenariat avec le Centre Pompidou-Metz

En 2016, une convention de partenariat de 3 ans a été établie entre le Centre Pompidou-Metz et la Ville de Metz. L'objectif est de permettre l'accès à l'art au plus large public et notamment aux personnes (seniors et/ou handicapées) plus isolées et/ou qui ne se déplaceraient pas sans l'aide d'un tiers ou de moyens adaptés.

Les visites suivantes sont prévues en 2018 :

- Handicap auditif "L'aventure de la couleur" le 16 septembre
- Handicap visuel "Couples Modernes" le 6 décembre
- Handicap moteur "Couples Modernes" (date à définir)

Point 5 : Projets en cours

Semaine européenne de la mobilité

Cette semaine se déroulera du 15 au 22 septembre 2018 et la Ville de Metz souhaite y contribuer en proposant les deux actions suivantes :

- Une journée de sensibilisation destinée à promouvoir auprès du grand public, la prise en compte des déplacements pour les personnes fragiles (PMR, seniors...) dans les transports en commun,
- Une marche pour promouvoir "la mobilité de tous" et mobiliser différents moyens de déplacements (à pied, vélo, joëlettes...) au cours d'une visite guidée de Metz.

Les associations membres de la CCA seront sollicitées, pour la réalisation de ces projets.

Questions des membres de la CCA

Place de la Gare Place de la gare - Suite de la réunion - du 3 juillet 2017

Suite aux doléances de déficients visuels une réunion a eu lieu place de la Gare le 3 juillet 2017 avec une dizaine d'usagers, les services de la Ville de Metz et de Metz Métropole.

Le 29 septembre 2017, un compte-rendu réalisé avec la contribution des usagers a été adressé au Pôle Mobilité de la Ville de Metz et au Pôle Mobilité et Déplacements de Metz Métropole. Ce compte-rendu précise les difficultés rencontrées par les usagers ainsi que les solutions qui pourraient être étudiées notamment l'aménagement de deux cheminements pour traverser la place de la gare avec des bandes de guidages :

- le cheminement face à la sortie de la Gare (à 12h) qui traverse la place,
- le cheminement sur la droite en sortant de la Gare (à 14h) qui traverse la place et passe à proximité des stations Mettis.

Il est convenu que le Pôle Mobilité -Transport de Metz Métropole réalise une étude chiffrée au cours du premier semestre 2018.

Stationnement PMR à Metz

Depuis le 1er janvier 2018, la société Indigo gère le stationnement payant sur voirie par délégation de service public. Le véhicule LAPI (Lecture automatique des plaques d'immatriculation) circule dans les rues messines.

L'analyse des données récoltées permet de recueillir des données statistiques sur le taux d'occupation des places. Les informations alimentent également le système prédictif, qui permet de savoir s'il reste ou non des places libres via l'application mobile OPnGO.

Ce véhicule ne dresse pas de PV mais permet d'orienter les agents de la police municipale vers les éventuels contrevenants qui verbalisent ou pas après vérification du véhicule et des documents apposés sur le pare-brise.

M. CAMBIANICA rappelle quelques éléments :

- A Metz il y a 700 km de trottoirs,
- La Police municipale ne peut pas être partout,
- La carte mobilité inclusion est prise en compte par les agents chargés de la verbalisation.

Mme WERGNET fait remarquer que les bornes automatiques ne sont pas adaptées aux personnes sourdes.

Accessibilité du centre commercial Muse

Les services compétents ont informé la Mission ville pour tous que la sous-

commission départementale pour la sécurité incendie du 21 novembre 2017, 13 décembre 2017 et 8 mars 2018 a émis un avis favorable à l'ouverture des cellules commerciales du centre commerciale MUSE. Les prescriptions émises lors des commissions ont été levées.

Cependant M. LEOPOLD fait part de plusieurs remarques :

- Problème du stationnement PMR éloigné de l'entrée de MUSE,
- Les portes d'entrées sont difficiles à ouvrir car très lourdes,
- Dans les toilettes : barre de maintien, dévideur papier, lavabo sont mal disposées alors que la surface est suffisante,
- Dans des boutiques pas de registre public d'accessibilité et des cabines d'essayage PMR servent de dépôt,
- Au supermarché, les caisses handicap étaient fermées quand l'APF est passée.

M. DENYS précise qu'un document sur le registre public d'accessibilité est remis aux commerçants par la Chambre de Commerce d'Industrie et de Services de la Moselle et qu'une information est disponible sur leur site Internet.

Dans un premier temps, le gestionnaire de MUSE sera informé des éléments évoqués par la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle. Une réunion pourrait être organisée si nécessaire.

La séance est levée à 17h30.

Pour le Président
de la Commission Communale
pour l'Accessibilité de la Ville de
Metz
L'Adjointe Déléguée,

Agnès MIGAUD



Annexe 3 : Procès-verbal de la CCA du 11 décembre 2018



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE DE METZ

Mardi 11 décembre 2018

La Commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Metz s'est réunie à l'Hôtel de ville dans le Petit salon, le mardi 11 décembre 2018 à 10h, sous la présidence de Madame MIGAUD, Adjointe au Maire de Metz.

Collège des élus :

Présents Mme Agnès MIGAUD - Adjointe au Maire
Mme Catherine MERGEN-MOREL - Conseillère Déléguée
M. Thierry GOURLOT - Conseiller Municipal

Excusés Mme Isabelle KAUCIC - Adjointe au Maire
M. Guy CAMBIANICA - Adjoint au Maire
M. Jean-Louis LECOCQ - Adjoint au Maire

Absents Mme Caroline AUDOUY - Conseillère Municipale

Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées

Présents : M. Jean-Louis LEOPOLD – APF France Handicap
M. Jean-Martin BERNET- Association les auxiliaires des aveugles
M. Alain DELIME- Association "Challenge Handicap et Technologie"

Excusées : Mme Marie-José WERGUET - Association des sourds de Metz et de la Moselle

Mme Marie-Thérèse JELOCHA – UNAFAM

Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant des personnes âgées

Présents : M. Guy DUVINAGE - Conseil des seniors de la Ville de Metz
M. Denis PARIETTI - Conseil des seniors de la Ville de Metz

Collège des représentants des acteurs économiques

Présents : Mme Sophie DIAZ Agence Inspire Metz - Office de tourisme de Metz
Mme Géraldine GIORGIO - Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle

Excusée : Mme Sabine BERGEROT-BROUSSE Agence Inspire Metz - Office de tourisme

Collège des représentants d'autres usagers de la Ville

Excusé : M. Hervé RIBON - Association Metz à vélo

Collège des représentants de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole

Présente : Mme Huguette FOULIGNY - Présidente de la Commission communautaire pour l'accessibilité de Metz Métropole

Participaient également à cette réunion

Mme Danielle BORI - Adjointe au Maire de Metz
M. Jacques TRON - Adjoint au Maire
M. Cyrille DENSA - Chargé d'études stratégies générales de déplacements - Pôle Mobilité Metz Métropole
M. Frédéric MASSING - Chargé de mission stationnement et coordination de projets - Pôle Mobilité Metz Métropole
M. Stéphane ANCIEN - Technicien études sécurité des déplacements et accessibilité - Pôle Mobilité Metz Métropole
Mme Virginie ZEWE - Chargée de mission seniors et handicap - Ville de Metz

Introduction

Madame MIGAUD ouvre la séance en remerciant les participants pour leur contribution à cette séance.

Lors du tour de table, Mme MIGAUD souligne la présence de représentants de Metz Métropole. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'agglomération est devenue une Métropole ce qui a entraîné plusieurs changements dont la gestion de nouvelles compétences. C'est dans ce cadre que la Métropole gère désormais les compétences "voirie et espaces publics" transférées par la Ville de Metz. Plusieurs questions ayant été soulevées par les membres de la CCA dans ces domaines, les agents de Metz Métropole ont été invités à cette rencontre afin d'apporter les éléments de réponses à ces interrogations.

Les points suivants de l'ordre du jour sont abordés :

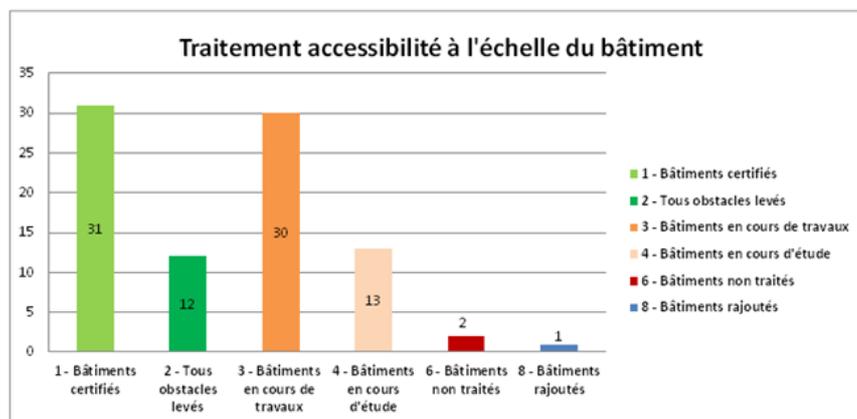
Point 1 : Point Ad'AP Ville de Metz

Les éléments de bilan sont disponibles dans le document joint en annexe pages 3 à 10.

1. Point Ad'AP Ville de Metz

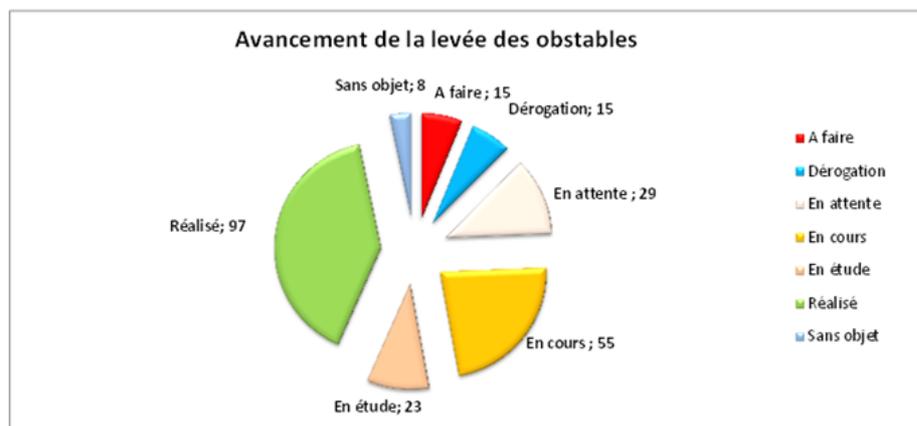
ERP : Traitement accessibilité à l'échelle du bâtiment - 2018

Étiquettes de lignes	Nombre Attestation
1 - Bâtiments certifiés	31
2 - Tous obstacles levés	12
3 - Bâtiments en cours de travaux	30
4 - Bâtiments en cours d'étude	13
6 - Bâtiments non traités	2
8 - Bâtiments rajoutés	1
Total général	89



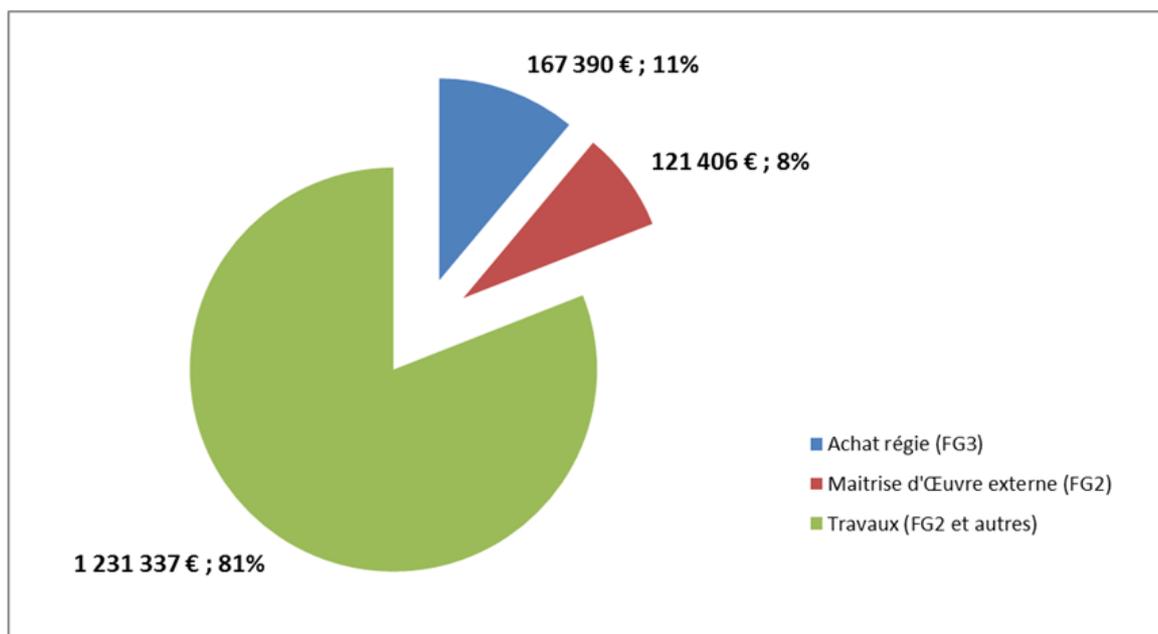
Avancement de la levée des obstacles 2017-2018 et 2018-2018

Étiquettes de lignes	Nombre de Etat traitement obstacle
A faire	15
Dérogation	15
En attente	29
En cours	55
En étude	23
Réalisé	97
Sans objet	8
Total général	242



Répartition des dépenses

Total engagé 1 520 133,00 €



Point 2 : Sensibilisation au handicap des élèves du primaire

Challenge piétons 2018 et 2019

Le 14ème challenge piétons de la Ville de Metz a eu lieu le jeudi 7 juin 2018, place de la République.

Le challenge réunit sur une journée près de 900 enfants des classes messines de CE1 qui sont amenés à parcourir un itinéraire d'environ 2 km jalonné dans les rues de Metz et à participer aux ateliers présents sur la place de la République.

Ces ateliers ont pour but de sensibiliser les enfants dans les domaines de la sécurité et du déplacement en Ville.

Cette année, comme les 2 années précédentes un stand "handisport" et un stand "déplacement des piétons déficients visuels" ont été mis en place :

- Le stand "handisport" tenu par le Comité départemental handisport de Moselle proposait une animation basket en fauteuil roulant,
- Le stand "déplacement des personnes déficientes visuelles" animé par l'association les auxiliaires des aveugles, l'association des chiens guides du Grand Est et la Mission Ville pour tous, proposait un parcours les yeux bandés et des échanges/conseils pour savoir comment se comporter avec une personne déficiente visuelle avec ou sans chien guide d'aveugle.

Les 14 bénévoles sont très satisfaits de leur participation à cette manifestation.

Le renouvellement de cette action est proposé et validé pour 2019, avec la demande de trouver d'autres bénévoles, par exemple des étudiants, pour renforcer les équipes qui accompagnent les enfants sur la journée.

Semaine de sensibilisation au handicap

Dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, organisée chaque année le 3 décembre par l'OMS, la Ville de Metz a souhaité mettre en place depuis 2017, en partenariat avec L'Education nationale, une semaine de sensibilisation au handicap dans écoles primaires de Metz. En 2017, 5 écoles ont bénéficié d'une intervention assurées par l'association LADAPT. En 2018, le travail partenarial avec l'Education nationale a permis d'organiser du 3 au 7 décembre des interventions dans les 33 écoles élémentaires de la Ville pour les enfants du CE2 au CM2 avec pour objectifs de lutter contre les préjugés, de favoriser l'école inclusive et d'aider les enfants à comprendre ce qu'est le handicap. Il s'agit d'une démarche pédagogique, avec des séances de 2h animées par les enseignants comprenant des échanges et des mises en situation pratiques.

Un kit de sensibilisation a été conçu par l'Education nationale avec :

- Un guide d'accompagnement pour la préparation des interventions pour les enseignants : méthodologies, contenus et objectifs,
- Du matériel pour l'animation : texte en braille, livres de littérature jeunesse, images, jeu de motricité, lunettes occultantes, casque anti-bruit...

La Ville de Metz a financé l'achat d'un kit par école pour un montant total de 4 950 €.

Point 3 : Accès à la culture et au tourisme

Visites de Metz en Joëlettes avec APF France Handicap

Fruit d'un partenariat avec APF France Handicap, l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme et la Ville de Metz, des visites guidées de Metz en Joëlettes sont organisées depuis l'été 2017.

En 2018, neuf visites ont été programmées et une vidéo de présentation du projet a été réalisée afin d'assurer la promotion de ces visites. Elle a été financée par la Ville de Metz et l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme.

Le bilan 2018 est positif avec quatre visites touristiques effectives. Afin d'accueillir encore plus de participants à ces visites, des améliorations doivent être apportées (ex : réserver ces visites à des circuits adaptés à la Joëlette comme "La colline Sainte-Croix" ou "Le Chemin des remparts"). Une réunion sera organisée début 2019 par la Mission ville pour tous pour envisager la suite de ce partenariat.

Réalisation de trois fiches accessibilité avec le Conseil des seniors

Des membres du Conseil des seniors ont effectué avec un guide de l'Office de tourisme des visites touristiques en situation concrète et ont pris des notes afin de renseigner une fiche accessibilité. Cette fiche donne des informations qui permettent

aux personnes souhaitant participer à une visite guidée de se positionner sur leur capacité à la faire. Cette action permet aussi d'identifier les aménagements à réaliser pour rendre les visites davantage accessibles à tout public.

Trois circuits ont été diagnostiqués : "Cathédrale à la Citadelle", "Colline de Sainte-Croix" et "Chemin des corporations".

Les fiches sont mises à la disposition du public à l'accueil de l'Agence Inspire Metz Office de tourisme et sur leur site Internet lorsque ces visites sont proposées.

D'autres circuits feront l'objet de ce travail d'analyse par la Conseil des seniors en 2019.

Semaine Européenne de la Mobilité

Cette semaine organisée par Metz Métropole s'est déroulée du 15 au 22 septembre 2018 et la Ville de Metz y a contribué en proposant deux actions :

- Une visite mix and moove : une marche pour promouvoir "la mobilité de tous" et mobiliser différents moyens de déplacements (à pied, vélo, vélo adapté...) au cours d'une visite guidée animée par l'Agence Inspire Metz - Office de tourisme,
- Une Exposition de l'Enim au service de la Mobilité : des étudiants de cette école d'ingénieurs ont présenté, à la Porte des Allemands, leurs réalisations au service des personnes en situation de handicap : fauteuil roulant 4X4, monte escaliers, manette de jeux vidéo adaptée...

Visites adaptées au Centre Pompidou-Metz

En 2016, une convention de partenariat de 3 ans a été établie entre le Centre Pompidou-Metz et la Ville de Metz. L'objectif est de permettre l'accès à l'art au plus large public et notamment aux personnes (seniors et/ou handicapées) plus isolées et/ou qui ne se déplaceraient pas sans l'aide d'un tiers ou de moyens adaptés.

En 2018 les visites suivantes ont été organisées :

- Visite pour les déficients auditifs, dimanche 23 septembre, exposition "L'aventure de la couleur" : mise à disposition d'un interprète LSF et d'un médiateur,
- Visite pour les déficients visuels lundi 5 novembre, exposition "Peindre la nuit" : mise à disposition d'un médiateur avec des commentaires adaptés,
- Visite pour les PMR lundi 9 novembre, exposition "Peindre la nuit" : possibilité de stationner sur le parvis du Centre Pompidou-Metz, entrée gratuite pour les accompagnateurs et mise à disposition d'un médiateur.

En 2019, le programme suivant sera proposé :

- Visite pour les déficients visuels, lundi 11 mars 15h, exposition "Lee Ufan"
- Visite pour les déficients auditifs :
 - jeudi 23 mai 15h, exposition "Lee Ufan"
 - jeudi 19 septembre 15h, exposition "Opéra du monde"

- Visite pour les PMR :
 - jeudi 4 juillet 15H, exposition "Opéra du monde"
 - jeudi 28 novembre 15h, exposition "Eisenstein"

Chacune de ces visites pourra accueillir un groupe de 20 personnes.

Il est demandé aux responsables d'associations d'envoyer la liste des participants à la Mission Ville pour tous, au plus tard 10 jours avant la date de la visite.

Point 4 : Registres public d'accessibilité dans les ERP de la Ville

Dans le cadre de la mise en place des Registres publics d'accessibilité prévus par le Décret n°2017-431 du 29 mars 2017, la Ville de Metz a souhaité utiliser les données d'accessibilité dont elle dispose pour renforcer l'information et faciliter les déplacements du grand public.

Une carte interactive a donc été créée, qui répertorie l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) propriété Ville de Metz et qui fournit des informations d'accessibilité de premier niveau pour l'utilisateur : présence de stationnement PMR, conditions d'accès de l'entrée principale (de plein pied, avec escaliers, rampe...).

Ainsi avant un déplacement tout usager pourra consulter cette carte pour savoir si l'ERP est accessible ou non.

Cette carte interactive est disponible sur GeoMetz <http://geo.metzmetropole.fr/> et sur le site Internet de la Ville de Metz à partir de février 2019.

Point 5 : Accueil à Metz des référents accessibilité des villes inclusives (GT-RAVI)

Les 15 et 16 novembre 2018 a eu lieu à Metz le 5^{ème} atelier participatif annuel du groupe de travail national des référents accessibilité des villes inclusives, animé par le Cerema, en partenariat avec la Ville de Metz.

Les référents accessibilité des villes inclusives (GT-Ravi) ont bénéficié de visites de terrain : Centre des congrès Robert Schuman, Mettis et arrêt de bus, le Musée de la Cour d'Or et l'Hôtel de ville. Ensuite ils ont travaillé sur trois thématiques : les nouvelles formes de mobilité, le guidage et les traversées piétonnes, l'accessibilité effective des ERP.

La restitution de ces échanges et réflexions s'est déroulée à l'hôtel de ville, en présence de Brigitte Thorin, déléguée ministérielle à l'accessibilité, de Dominique Gros, Maire de Metz, et de Jean-Luc Bohl, Président de Metz Métropole.

Les comptes rendus de ces groupes de travail sont disponibles via le lien suivant <https://www.cerema.fr/fr/mots-cles/gt-ravi>

Point 6 : Questions des membres de la CCA

Zone de rencontre place Saint-Nicolas

Depuis la création de cette zone de rencontre, des usagers déficients visuels ont fait part de difficultés de déplacement et de sécurité sur ce site. Le 22 février 2018, la Mission Ville pour tous a organisé une réunion, avec des usagers déficients visuels et des agents de la Direction de la mobilité et des espaces publics de Metz Métropole sur cette place pour faire une évaluation des difficultés.

M. MASSING rappelle les dispositions en vigueur dans cette zone :

- Signalisation par panneau et au sol de l'indication de la vitesse limitée à 20 km,
- Dessin d'un piéton au sol,
- Coussin berlinois en amont de la zone de rencontre pour limiter la vitesse à l'entrée de cette zone,
- Présence de balisettes (poteaux blancs) pour délimiter un espace piéton.

Par ailleurs, il rappelle que cette zone étant aussi un passage pour les bus, il n'est pas possible de rétrécir la chaussée et de créer des zones de trottoirs plus larges.

Les membres de la CCA font remarquer que ces dispositions ne sont pas suffisantes et que dans la pratique les véhicules ne ralentissent pas ou pas assez ce qui entraîne des problèmes de sécurité pour les piétons et particulièrement pour les déficients visuels qui en plus manquent de repères pour se déplacer dans cette zone.

Pour pallier au fait que les automobilistes et le grand public de façon générale, n'ont pas intégré le concept de la zone de rencontre (zone affectée à la circulation de tous les usagers, où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules), il est proposé d'organiser une campagne de communication/sensibilisation via la presse locale (Républicain Lorrain, Metz Mag...).

M. MASSING propose de contacter le service communication de Metz Métropole dans ce sens.

Mme Migaud suggère pour la mise en place des prochaines zones de rencontre, d'organiser une consultation et une visite sur site avec les associations membres de la CCA.

Place de la Gare

Suite aux doléances de déficients visuels une réunion a eu lieu place de la Gare le 3 juillet 2017 avec une dizaine d'usagers, les services de la Ville de Metz et de Metz Métropole pour évaluer les difficultés rencontrées sur le cheminement face à la sortie de la Gare qui traverse la place et sur le cheminement sur la droite en sortant de la Gare qui traverse la place et passe à proximité des stations Mettis.

Stéphane ANCIEN indique qu'une rencontre a eu lieu entre le Pôle Mobilité de Metz Métropole et la SCNF pour évoquer ces problèmes, les réponses de la SCNF sont en attente à ce jour.

Une étude va être menée par le Pôle Mobilité de Metz Métropole pour envisager l'implantation de dalles et un rendez avec l'Architecte des bâtiments de France doit être organisé pour valider leur aspect esthétique. Une présentation des dalles, aux membres de la CCA, en amont de leur installation sera organisée par le Pôle Mobilité.

M. BERNET fait remarquer que depuis la suppression du dépôt minute à l'arrière de la gare, la traversée de la Gare est de plus en plus compliquée à cause de stationnements non autorisés qui se multiplient devant la Gare par des automobilistes venus récupérer des voyageurs.

Aménagements Place de la République

M. BERNET fait part des problématiques rencontrées par les déficients visuels sur cette place : présence de ruptures de niveau sur la place qui peuvent provoquer des chutes et à l'entrée du parking, en haut des escaliers, absence de bande d'éveil à la vigilance.

M. MASSING va prendre attache avec le gestionnaire du parking de la République pour la réalisation de travaux d'accessibilité et notamment l'installation d'une bande d'éveil à la vigilance.

En ce qui concerne les ruptures de niveau, M. LEOPOLD propose d'organiser une visite sur site pour trouver des solutions adaptées. Le Pôle Mobilité accepte cette proposition est organisera cette rencontre.

Points d'apports volontaires (PAV)

Lorsque les PAV, ne sont pas enterrés, de nombreux particuliers déposent leurs poubelles de façon anarchique sur les trottoirs, ce qui entravent les déplacements des piétons et notamment ceux à mobilité réduite. Ceci est aggravé par le fait que le ramassage des poubelles se fait désormais assez tard dans la matinée (11h/12h) alors qu'avant il était effectué très tôt.

Les membres de la CCA proposent que les "Ambassadeurs de tri" de Metz Métropole qui vont à la rencontre des particuliers, puissent donner des conseils spécifiques sur les bonnes pratiques de dépôts des ordures ménagères et notamment sensibiliser sur les problèmes provoqués par le dépôt sur les trottoirs.

Par ailleurs, lors de l'installation de PAV si des places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap sont supprimées, il est demandé à la Métropole de veiller à en recréer à proximité.

Informations des associations pour les compétences de la Métropole

Suite au transfert de certaines compétences de la Ville à la Métropole, les membres de la CCA se demandent comment ils seront informés ou comment ils pourront interroger les services sur ces domaines.

Mme Migaud indique qu'elle est le porte-voix des membres de la CCA et qu'elle sera le relais des interrogations et/ou observations de la CCA de Metz auprès de la Commission communautaire pour l'accessibilité dont elle est membre.

Il est proposé à la Métropole d'envisager de publier les comptes rendus de réunions de la Commission communautaire pour l'accessibilité sur son site Internet. Cette action permettrait aux membres de la CCA de connaître les membres de cette

commission, ainsi que les sujets qui y sont traités.

Mme FOULLIGNY et M. DENSA prennent bonne note de ces recommandations.

Stationnement PMR à Metz

Plusieurs problèmes de stationnement ont été évoqués par les membres de la CCA :

- M. PARIETTI estime que certaines zones bleues passent en zones payantes sans concertation avec les habitants.
- M. MASSING indique le stationnement payant présente l'avantage de libérer des places ce qui permet de trouver plus facilement du stationnement.
- M. PARIETTI, M. Duvinage et M. BERNET constatent qu'à plusieurs endroits, de nombreuses voitures stationnent sur les trottoirs entravant les déplacements des piétons : angle de la rue de Queuleu et de Plantières devant le tabac (envisager de mettre un plot), Rue du Faubourg, devant les Etablissement pour personnes âgées dépendantes...
- M. MASSING rappelle que pour les cas cités il s'agit d'incivilité car dans ces rues le stationnement est interdit.
- M. BERNET fait remarquer que malgré la gratuité du stationnement pour les personnes en situation de handicap, plusieurs personnes ont été verbalisées et la régularisation de leur situation prend du temps.
- M. MASSING précise qu'aujourd'hui les erreurs de contraventions aux personnes en situation de handicap sont rares et se règlent relativement vite. Il indique également qu'une personne qui dispose d'une carte de stationnement n'a pas besoin de prendre de ticket de stationnement à l'horodateur.
- M. BERNET indique que la carte de stationnement pour personnes handicapées peut être dupliquée tout comme la carte mobilité inclusion car la police ne dispose pas des outils pour lire ces nouvelles cartes.
- M. MASSING précise que l'Etat travaille sur l'équipement des lecteurs de carte mobilité inclusion pour régler ce problème.
- M. BERNET signale la dangerosité du passage piéton rue du Juge Michel, pour lequel il faudrait ajouter des bandes blanches et déplacer la bande d'éveil à la vigilance.
- M. MASSING précise que le problème a déjà été signalé aux services compétents mais une relance va être effectuée.

Formation/sensibilisation par les associations

Afin que les compétences des associations soient connues de tous et puissent être sollicitées en cas de besoin, il est convenu que chaque représentant d'association envoie à la Mission Ville pour tous, la liste des formations et/ou actions de sensibilisation qui peuvent être assurées par son association.

Après réception de toutes les informations, une liste commune sera réalisée et diffusée à l'ensemble des membres de la CCA.

La séance est levée à 12h30 et une présentation de la salle Dominique Trabucco est proposée.

Il s'agit d'une salle accessible, située au 2^{ème} étage de l'hôtel de ville, accessible par ascenseur qui peut accueillir 8 à 10 personnes. Elle est équipée d'une boucle à induction magnétique, du dispositif Acceo, qui permet de traduire les

conversations avec les personnes sourdes ou malentendantes et d'un mobilier adapté aux personnes se déplaçant à l'aide d'un fauteuil roulant. Cette salle permettra d'accueillir les usagers en situation de handicap mais aussi les personnes venant pour un entretien d'embauche.

Pour le Président
de la Commission Communale
pour l'Accessibilité de la Ville de
Metz
L'Adjointe Déléguée,

Agnès Migaud



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe 4 : Liste des ERP dont les travaux de mise en accessibilité ont été achevés en 2017 et 2018 et qui disposent d'une attestation d'accessibilité

ANNEE 2017

Etablissements scolaires

Ecole maternelle Domaine Fleuri - 10 rue du Bon Pasteur - Borny
Ecole maternelle Le Trimazo - 10 rue Notre-Dame de Lourdes - Devant-les-ponts
Ecole maternelle Les Quatre Bornes - 11 rue Louis Bertrand - Devant-les-ponts
Ecole élémentaire Les Quatre Bornes - 11 rue Louis Bertrand - Devant-les-ponts
Ecole élémentaire, restaurant scolaire, centre d'éducation motrice Fort Moselle - 5 rue Rochambeau - Les Iles
Ecole maternelle Fort Moselle - 5 rue Rochambeau - Les Iles
Ecole maternelle Les Coccinelles - rue Martin Champ - Magny
Ecole maternelle Saint-Martin - 3 en Chandellerue - Metz-centre
Ecole maternelle Michel Colucci - 5/7 rue Yvan Goll - Patrotte, Metz-nord
Ecole maternelle Les Petits Poucets - 5 rue Dominique Macherez - Plantières, Queuleu

Equipements sportifs

Ancienne Capitainerie - Quai des régates - Ancienne Ville
COSEC Paul Valery - Nouvelle salle de sports - rue Henri Bergson - Borny
Salle d'Escrime - rue de Belletanche - Borny
Complexe sportif de rugby - Club house - rue de Mercy - Grange-aux-bois
Complexe sportif de rugby - Vestiaires - rue de Mercy - Grange-aux-bois
Complexe sportif des Hauts de Blémont - Halle d'Athlétisme (L'Anneau) - 90 rue du Général Metman - Borny
Complexe sportif Grange-aux-bois - 2 rue de la Baronète - Grange-aux-bois
Gymnase Hannoncelles - rue d'Hannoncelles - Sablon

Bibliothèques Médiathèques

Médiathèque Jean-Macé - boulevard de Provence - Borny
Verlaine Services numériques - 1 place de la Bibliothèque - Les Iles

Mairies de quartier

Mairie de quartier de Borny - 4 boulevard de Provence
Mairie de quartier de Queuleu - 1 rue du Roi Albert

Etablissements d'accueil du jeune enfant

La maison des lutins et Service information petite enfance - 57 boulevard d'Alsace - Borny
Multi-accueil "Les Guérets" - 10 rue du Comte Emmery - Plantières, Queuleu
Multi-accueil l'Amphithéâtre - 2 rue Hisette - Sablon
Multi-accueil Unis-vers d'enfants - 177 avenue André Malraux - Sablon

Edifices culturels

Eglise Notre-Dame - rue de la Chèvre - Metz-centre
Temple Neuf - place de la Comédie - Metz-centre

Résidences Personnes Agées

Résidence Personnes Agées Désiremont - 4 avenue de Lyon - Bellecroix

Autres établissements

Délégation à l'Emploi – 62 rue des Allemands – Ancienne Ville
Locaux associatifs - 2 rue des Campanules

Pôle des Lauriers - rue d'Anjou - Borny
Locaux associatifs (Faux-Mouvement) - 4 rue du Change - Metz-centre
Services Ville de Metz - 144 avenue de Thionville - Patrotte, Metz-nord
Mairie de quartier, Multi-Accueil "Le Château", Mission Locale - 74 avenue de Thionville - Patrotte, Metz-nord

ANNEE 2018

Etablissement scolaires

Ecole maternelle Les Chardonnerets II – 49 rue Charlotte Jousse - Vallières
Ecole maternelle Saint- Eucaire – 6 rue de l'Epaisse Muraille – Metz-centre
Ecole maternelle le Pré Vert – 2 rue du Stoxey - Bellecroix
Ecole maternelle Michel Colucci – 5/7 rue Yvan Goll – Patrotte Metz-Nord
Ecole maternelle Cavalier Bleu 1 – 35 rue Auguste Prost – sablon
Ecole maternelle Cavalier Bleu 2 – 19 Sente à My – Sablon
Ecole maternelle Arc en ciel – 11 rue de Pange - Borny
Ecole maternelle Trimazo – 10 rue Notre Dame de Lourdes – Devant-les-Ponts
Ecole maternelle La Flûte Enchantée – 91 Route de Woippy - Devant-les-Ponts
Ecole maternelle Clair Matin – 9 rue Périgeux - Bellecoix
Ecole maternelle l'Arbre Roux – 20 rue René Paquet - Devant-les-Ponts
Ecole maternelle La Clairière – 6 rue de Mercy - Grange-aux-Bois
Ecole primaire Saint-Eucaire A – 6 rue de l'Epaisse Muraille – Metz-centre
Ecole primaire Saint-Eucaire B – 1 rue de la Grève – Metz-centre
Ecole primaire Les Pépinières – Rue Martin Champ - Magny
Ecole primaire Louis Pergaud – 2 rue Jules Michelet - Borny
Ecole primaire Château Aumiot – 6 rue Notre Dame de Lourdes – Devant-les-Ponts
Ecole primaire Jean de la Fontaine – 6 rue de Mercy - Grange-aux-Bois
Restaurant scolaire Les Quatre Bornes – 11 rue Louis Bertrand – Devant-les-Ponts
Restaurant scolaire Grange aux Bois – 6 rue de Mercy - Grange-aux-Bois

Equipement sportifs

Gymnase Vallières – 10 rue des Carrières - Vallières
Gymnase du Luxembourg 6 Square du Luxembourg – Metz-centre
Gymnase de la Patrotte – Rue Théodore Gargan – Patrotte Metz-Nord
Piscine Olympique Lothaire – 44 rue Lothaire – Metz-Centre
Vestiaire stade olympique d'athlétisme – Boulevard saint-Symphorien – Nouvelle Ville

Equipements socioculturels

MJC 4 Bornes – Rue Etienne Gantrel – Devant-les-Ponts

Etablissements d'accueil du jeune enfant

Multi accueil de Vallières – 36 rue des Marronniers - Vallières
Multi accueil de Magny – 71bis rue des Roseaux - Magny

Club seniors

Club senior Soleil d'Automne – 52 rue Saint-Bernard – Sablon

Edifices culturels

Eglise Saint-Simon Saint Jude – Place de France – Metz-centre
Eglise Saint-Eucaire – Rue Saint-Eucaire – Metz-centre

Eglise Sainte-Lucie – Rue Pierre jean – Vallières

Autres Etablissements

La Poste – 38 rue des Trois Evêchés - Queuleu

Terrain de Camping – Accueil – Allée de Metz Plage – Metz-centre

Terrain de Camping – Epicerie - Accueil – Allée de Metz Plage – Metz-centre

Terrain de Camping – Sanitaires 1 - Accueil – Allée de Metz Plage – Metz-centre

Terrain de Camping – Sanitaires 2 - Accueil – Allée de Metz Plage – Metz-centre

Centre Communal d'Action Sociale de Metz (CCAS) : 22/24 rue du Wad Billy – Metz Centre

Annexe 5 : Plateforme élévatrice pour les PMR



PLATE-FORME LP11 - Equip'cité

Produit PLATE-FORME LP11

Référence 21GN13011

Image produit



Résumé La LP11 est conçue pour permettre aux utilisateurs de fauteuils roulants de monter et descendre d'un point haut.

Description P.E.MOBILE AUTONOME PMR LP11 (INTERIEUR/EXTERIEUR)
Maniement simple et aisé grâce à sa conception et à sa structure légère, la LP11 est facile à déplacer et à positionner. La sécurité au premier plan un coupe-circuit de sécurité sous la plate-forme une utilisation sur sols fragiles.
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES : Charge maximum : 300 Kg Hauteur d'élévation de 180 à 1000 mm Largeur réglable de 630 à 800 mm Poids : 149 Kg
Normes : EN 280 et directives européennes

Annexe 6 : Fiches accessibilité "Circuit Cathédrale à la Citadelle", "Circuit Colline de Sainte-Croix", "Circuit des remparts/Chemin de coopérations"



Circuit Cathédrale à la Citadelle



Copyright « Agence Inspire Metz »

Parcours



Départ de l'Office de tourisme – Arrivée au Palais du gouverneur

Distance à parcourir : 1,6 km



1H30

Accessibilité



- Dont 38 minutes de déplacement / 52 minutes d'arrêt
- Arrêts durant la visite : 12 dont 7 comportent des espaces d'assises (bancs, murets)

Principales difficultés

- Dans la Cathédrale : accès au cœur avec un escalier de 3 marches sans main courante ou une rampe d'accès de 16 % et de 86 cm de large sans main courante, à monter et descendre,
- Rue d'Estrées : pente importante sur 30 m, à descendre,
- Au niveau des fontaines de l'Esplanade : pente importante sur 20 m et escalier d'une dizaine de marches à monter,
- Saint-Pierre aux Nonnains : avant, pente importante à monter sur 2 m, après, escalier de 9 marches avec une main courante à monter.

Sanitaires



TOILETTES

- Agence Inspire Metz/Office de Tourisme (sur demande spécifique à l'Accueil)
- Hôtel de ville
- Rue du Four du Cloître
- Place de la République, à 300 m après l'arrivée au Palais du Gouverneur

Adaptation de la visite

Sur demande préalable, les guides peuvent s'adapter aux fragilités des participants à partir du moment où elles sont signalées avant le départ de la visite.

Fauteuils roulants mis à disposition gratuitement par l'Office de tourisme.

Ce document a été réalisé avec la participation du Conseil des seniors de Metz



Carte du parcours



Plan 2013/2014 Carte de la ville de Metz 2013/2014

Ce document a été réalisé avec la participation du Conseil des seniors de Metz



Circuit Colline de Sainte-Croix



Copyright « Agence Inspire Metz »

Parcours



Départ de l'Office de tourisme – Arrivée Rue Taison

Distance à parcourir : 1,3 km



1H10

Accessibilité



- Dont 30 minutes de déplacement / 40 minutes d'arrêt
- Arrêts durant la visite : 12 dont 5 comportent des espaces d'assises (bancs, murets)

Principales difficultés

- Rue Chevremont pas de trottoirs et présence de gros pavés,
- Pente importante à l'arrière du Musée, rue Boucherie Saint-Georges, jusqu'à l'église Sainte-Ségoène,
- Entrée dans l'église Sainte-Ségoène avec escalier de 9 marches dont certaines dégradées.

Sanitaires



TOILETTES

- Agence Inspire Metz/Office de Tourisme (sur demande spécifique à l'Accueil)
- Hôtel de ville
- Rue du Four du Cloître
- Cloître des Récollets

Adaptation de la visite

Sur demande préalable, les guides peuvent s'adapter aux fragilités des participants à partir du moment où elles sont signalées avant le départ de la visite.

Fauteuils roulants mis à disposition gratuitement par l'Office de tourisme.

Ce document a été réalisé avec la participation du Conseil des seniors de Metz



Carte du parcours



MET 20150902 Date réalisée le 27/01/2015 Plan cartographique - Metz Métropole

Ce document a été réalisé avec la participation du Conseil des seniors de Metz



Circuit des Remparts / Chemin des coopérations



Copyright « Agence Inspire Metz »

Parcours



Départ de l'Office de tourisme – Arrivée Porte des Allemands

Distance à parcourir : 1,7 km



1H30

Accessibilité



- Dont 45 minutes de déplacement / 45 minutes d'arrêts
- Arrêts durant la visite : 14 dont 5 comportent des espaces d'assises (bancs, murets)

Principales difficultés

- Visible agréable car le parcours est plat cependant peu d'espaces d'assises sont disponibles sur le parcours. Première possibilité de s'asseoir au bout de 35 mn après le début de la visite.

Sanitaires



TOILETTES

- Agence Inspire Metz/Office de Tourisme (sur demande spécifique à l'Accueil)
- Hôtel de ville
- Porte des Allemands (uniquement l'après-midi)

Adaptation de la visite

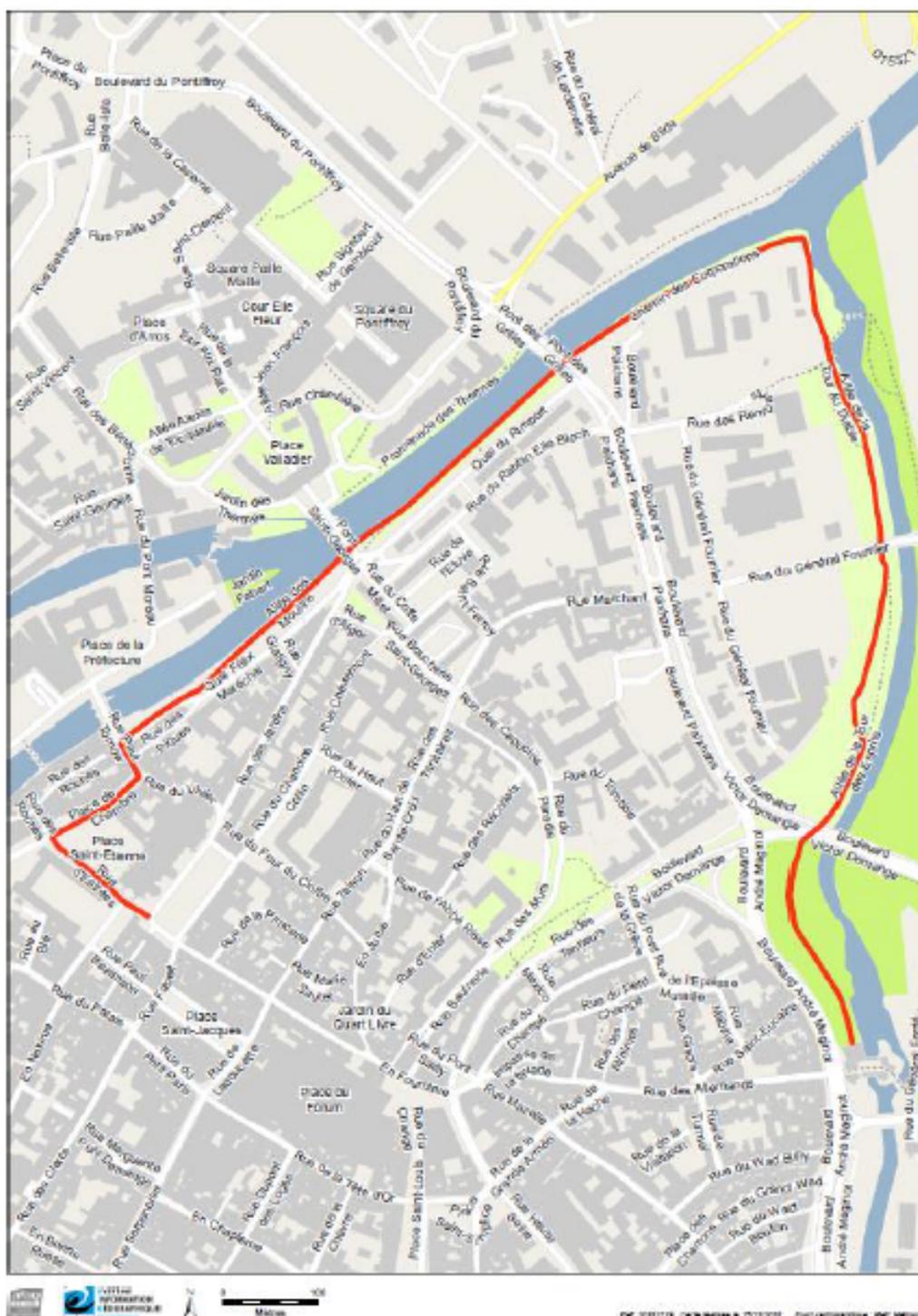
Sur demande préalable, les guides peuvent s'adapter aux fragilités des participants à partir du moment où elles sont signalées avant le départ de la visite.

Mise à disposition par l'Office de tourisme de fauteuils roulants sur demande.

Ce document a été réalisé avec la participation du Conseil des seniors de Metz



Carte du parcours



Ce document a été réalisé avec la participation du Conseil des seniors de Metz

Annexe 7 : Kit de sensibilisation au handicap "Guide d'accompagnement pour les enseignants"



Kit de sensibilisation au handicap Guide d'accompagnement

CE2 /CM1 /CM2

Kit soutenu et financé par la mairie de Metz pour l'ensemble des écoles élémentaires de la ville.

Kit conçu et rédigé par le service Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH) de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Moselle : Mme Cathy Vautrin, conseillère pédagogique.

Contact :

Cathy VAUTRIN

Conseillère pédagogique chargée de la scolarisation des élèves en situation de handicap

ce.dsden57-ash-cp1@ac-nancy-metz.fr

cathy.vautrin@ac-nancy-metz.fr

03 87 38 64 97

Lien de téléchargement du dossier sur demande mail / objet : « kit de sensibilisation au handicap »

Créé en 2018 / Mise à jour Novembre 2018

SOMMAIRE

DEMARCHE PEDAGOGIQUE	37
<u>PREALABLES</u>	37
<u>INTRODUCTION</u>	37
<u>ETAPE 1 / 10 MIN – DEFINIR LE HANDICAP</u>	38
<u>ETAPE 2 / 1H (3X 20 MIN) - ATELIER DE SENSIBILISATION</u>	38
<u>ETAPE 3 / 10 MIN- RETOUR REFLEXIF SUR LES ATELIERS</u>	39
<u>ETAPE 4 / 10 MIN - LIEN AVEC LES SITUATIONS QUOTIDIENNES</u>	40
<u>CONCLUSION</u>	40
PROLONGEMENTS	41
<u>LECTURE D’ALBUM</u>	41
<u>TRACES ECRITES</u>	41
<u>TRACE ECRITE 1 : RETOUR SUR LES ATELIERS DE SENSIBILISATION.</u>	41
<u>TRACE ECRITE 2 : VOCABULAIRE</u>	41
<u>TRACE ECRITE 3 : REDUIRE LE HANDICAP</u>	42
<u>TRACE ECRITE 4 : DEFINITION DU HANDICAP DU 11 FEVRIER 2005 :</u>	42
<u>ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE</u>	43
<u>DEBATS PHILO</u>	43
<u>CONNAISSANCE DU SYSTEME FRANÇAIS</u>	43
<u>TEMOIGNAGE D’UNE PERSONNE CONCERNEE PAR LE HANDICAP</u>	43
<u>VIDEO EN LIGNE</u>	44
FICHES REPERES	45
<u>ETAPE 1</u>	45
<u>ETAPE 2</u>	45
<u>ATELIER 1 : SENSIBILISATION A LA DYSLEXIE</u>	46
<u>ATELIER 2 : SENSIBILISATION A LA DYSPRAXIE</u>	48
<u>ATELIER 3 : SENSIBILISATION AUX TROUBLES DES FONCTIONS VISUELLES</u>	49
<u>ATELIER 4 : SENSIBILISATION A L’AUTISME</u>	51
<u>ATELIER 5 : SENSIBILISATION AUX TROUBLES AUDITIFS</u>	53
<u>ETAPE 3</u>	54
<u>ETAPE 4</u>	55
<u>ETAPE 5</u>	55
ANNEXES	56
<u>CONTENU DU KIT</u>	56
<u>BANQUES D’IMAGES</u>	57

<u>PLANCHE 1</u>	57
<u>PLANCHE 2</u>	58
<u>TEXTES POUR L'ATELIER DE SENSIBILISATION A LA DYSLEXIE</u>	59
<u>TRACE ECRITE 1: RETOUR SUR LES ATELIERS</u>	62
<u>TRACE ECRITE 2 : VOCABULAIRE</u>	63
<u>TRACE ECRITE 3: REDUIRE LE HANDICAP</u>	64
<u>FICHE DE SUIVI DES CLASSES AYANT BENEFICIE DE L'ACTION</u>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>EN SAVOIR PLUS SUR LE HANDICAP</u>	66
<u>LOI DE 2005</u>	66
<u>DOSSIER RESSOURCES SUR EDUCSCOL</u>	66
<u>L'ADAPTATION SCOLAIRE ET LA SCOLARISATION EN MOSELLE</u>	66

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

Matériel : fourni par le kit pour tout le matériel spécifique, en fonction des ateliers

Temps 2 heures ou plus selon le nombre d'ateliers choisis

Objectif global : Comprendre ce qu'est le handicap. C'est-à-dire :

- ➔ Ce que signifie ce terme « handicap »
- ➔ Distinguer maladie et handicap
- ➔ Comprendre que le handicap empêche la réalisation de certaines activités, mais qu'il est surtout lié à la situation.
- ➔ Comprendre qu'il peut donc être réduit, à condition que l'environnement soit aménagé et que chaque citoyen fasse un effort pour faciliter l'inclusion.

Inscription dans les programmes Enseignement Moral et Civique (EMC), Bulletin officiel n° 30 du 26-7-2018 :

Connaissances et compétences associées	Objets d'enseignement
Le respect d'autrui : Respecter autrui et accepter les différences : <ul style="list-style-type: none">- Respect des différences- Les préjugés et les stéréotypes- L'intégrité de la personne	Le respect des autres dans leur diversité : les atteintes à la personne d'autrui (racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, harcèlement, etc.) Le respect de la diversité des croyances et des convictions. Situations à aborder : racisme, antisémitisme, sexisme, xénophobie, homophobie, handicap, harcèlement...

Précaution : si un élève de la classe est en situation de handicap, veiller à échanger avec lui en amont pour le prévenir de la démarche et savoir s'il souhaite que des liens avec ses difficultés soient faites et la parole lui soit donnée ou s'il préfère être préservé des échanges.

PREALABLES

- Avoir travaillé sur les 5 sens (indispensable)
- Avoir travaillé sur le schéma corporel
- Avoir mené des échanges au travers d'album ou d'heures en Enseignement Moral et Civique sur la « différence »

INTRODUCTION

Présentation de la séance aux enfants (« aujourd'hui nous allons comprendre ce que c'est que le handicap ») et annonce des étapes : discussion autour des photos, ateliers de sensibilisation puis échange en grand groupe.

ETAPE 1 / 10 MIN – DEFINIR LE HANDICAP

Description : Introduire la notion de handicap.

Objectif : Définir le handicap, comprendre ce que cela signifie.

Matériel : Les images du kit qui correspondent à la planche 1 des annexes.

Modalité : oral, collectif

→ Afficher l'image de personnes en situation de handicap physique.

Echanger autour du handicap physique : Demander ce que c'est ?

Apporter le vocabulaire inconnu : fauteuil roulant, canne blanche, appareil auditif...

Amener les élèves à poser le mot « handicap » s'il ne vient pas spontanément.

→ Afficher l'image de l'enfant avec autisme

Demander si cette personne est handicapée ou non.

Amener à élargir la définition : le handicap n'est pas toujours physique et il n'est pas toujours visible.

Il existe des handicaps dits « invisibles ».

→ Première conclusion

Conclure sur le fait que le handicap, c'est une différence comme d'autres, sauf que la personne n'a pas choisi cette différence, elle fait partie d'elle en permanence (pas comme une maladie qui se guérit au bout de quelques jours)

Remarque : recenser au tableau les questions que se posent les enfants ; leur annoncer qu'on y répondra après les ateliers qu'ils vont vivre à présent.

ETAPE 2 / 1H (3X 20 MIN) - ATELIER DE SENSIBILISATION

Description : Ateliers pour découvrir des situations de handicap occasionnées par certaines pathologies ou grandes difficultés cognitives, physiques ou sensorielles.

Objectif : Au travers de situations concrètes, comprendre que certaines pathologies peuvent empêcher les personnes de faire certaines choses comme les autres. Tenter de se « mettre à la place » d'une personne handicapée.

Matériel : En fonction des ateliers choisis, le matériel du kit est à utiliser. Il peut y avoir un peu de matériel de l'école à prévoir, comme par exemple des plots ou des feuilles à carreaux.

Modalité : En 3 groupes si possible. L'enseignant accompagné par deux parents ? Ou l'enseignant, l'intervenant et un parent ?

Mener des ateliers au choix, parmi ceux décrits dans les fiches repères :

- Sensibilisation à la dyslexie / lire un texte puis résoudre un problème de maths (avec mise en page dégradée)
- Sensibilisation à la dyspraxie / atelier motricité fine
- Sensibilisation aux troubles des fonctions visuelles / Parcours avec une vue dégradée + lecture du braille
- Sensibilisation à l'autisme / vidéo + échanges
- Sensibilisation aux troubles auditifs / Jeu de devinettes avec un casque puis découverte de la Langue des Signes Française (LSF)

Remarque : Avec 3 groupes, il est possible de mener 3 ateliers en parallèle. Ainsi, les groupes ne sont pas trop importants, par conséquent les enfants peuvent vraiment expérimenter la situation. Il est également possible d'animer l'atelier de sensibilisation à l'autisme en grand groupe au démarrage pour mener quatre ateliers au total.

ETAPE 3 / 10 MIN- RETOUR REFLEXIF SUR LES ATELIERS

Description : Restitution de ce qui a été vécu lors de l'étape 2 et prolongement de la réflexion.

Objectif : En s'appuyant sur les situations vécues, aller plus loin dans la situation de handicap.

Matériel : /

Modalité : oral, collectif

➔ **Retour sur ce qui a été vécu.**

Recueil des sensations, des difficultés rencontrées et retour sur la définition.

Poser des mots sur les handicaps représentés aux travers des situations.

➔ **Réflexion sur ce qui peut être fait pour réduire le handicap de ces différentes situations**

Comment réduire les difficultés dans les différentes activités proposées ?

On reprend des exemples vécus en atelier ou des exemples simples et les élèves sont amenés à verbaliser ce qui peut être fait pour réduire le handicap (cf fiche repère)

➔ **Conclusion**

Il y a de nombreuses répercussions du handicap lorsque la situation vécue n'est pas adaptée à la personne.

Elles peuvent en partie être réduites par l'adaptation de l'environnement, le choix du matériel, de l'aide ou par la solidarité de chacun.

Répondre aux questions notées au tableau en étape 1.

Remarque : Pour les CM1/CM2, il est possible d'aller jusqu'à la définition du handicap de la loi du 11 février 2005 (cf les prolongements proposés)

ETAPE 4 / 10 MIN - LIEN AVEC LES SITUATIONS QUOTIDIENNES

Description : Mener des échanges autour des logos les plus fréquents qui représentent le handicap. Faire le lien avec les situations de la vie quotidienne (Passage en caisse, toilettes...)

Objectif : Découvrir les logos les plus fréquents.

Matériel : Les images du kit qui correspondent à la planche 2 des annexes.

Modalité : oral, collectif

- ➔ Présenter les logos
Qui les a déjà vus ? Où ? Que signifient-ils ?
- ➔ Expliquer les logos et leurs utilisations.

CONCLUSION

Description : Synthèse de la séance.

Objectif : En s'appuyant sur leur vécu des étapes précédentes, démonter des stéréotypes afin de préparer la phase de synthèse finale.

Matériel : /

Modalité : oral, collectif ou en écrit individuel à l'aide de traces écrites proposées en prolongement

Jeu : Terminer par un « Si je te dis.... Qu'en penses-tu ? »

Si je dis...

« Oh, regarde le handicapé là-bas ! »

« Il a de la chance, Lucas, la maîtresse lui donne moins de travail car il est dyslexique »

« C'est pas juste, cet enfant peut passer devant tout le monde aux manèges juste parce qu'il est autiste »

« Il est bête lui, il a 10 ans, il ne sait toujours pas lire. Pas question de jouer avec lui ! »

« Lucie est très maladroite et très lente, le maitre dit que ce n'est pas de sa faute mais moi je crois qu'elle le fait exprès »

Conclure cette séance

Si la société aide les personnes à réduire les difficultés liées au handicap, les personnes concernées par un handicap pourront partager la même vie que la nôtre.

PROLONGEMENTS

LECTURE D'ALBUM

Des lectures complémentaires peuvent enrichir la perception du handicap et aborder les troubles qui ne sont pas traités durant les ateliers. Deux livres sont à disposition dans le kit :

La déficience intellectuelle : « LES DIFFICULTÉS DE ZOÉ » Marie-Claude FORTIN Editions Dominique et Cie.

Le TDAH (troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité) : MON CERVEAU A BESOIN DE LUNETTES (vivre avec l'hyperactivité) Annick VINCENT Editions de L'Homme.

Le réseau des Bibliothèques Médiathèques de Metz peut proposer des ouvrages supplémentaires.

TRACES ECRITES

En conclusion de la sensibilisation, ou plus tard dans la semaine, différentes traces écrites peuvent être proposées aux élèves pour qu'ils restituent ce qu'ils ont compris. Elles sont photocopiables en annexe.

Trace 1 : Faire écrire sur les ateliers vécus à partir des images données en annexe.

Trace 2 : Définir les handicaps abordés en associant définition et nom (à relier ou à copier).

Trace 3 : Ecrire des exemples d'attitudes citoyennes qui réduisent le handicap.

Trace 4 : Copier la définition de la loi sur le handicap du 11 février 2005 ou une définition simplifiée.

III. TRACE ECRITE 1 : RETOUR SUR LES ATELIERS DE SENSIBILISATION.

Objectif : Restituer à l'écrit les ateliers de sensibilisation vécus et ce qui en a été compris.

A partir de la planche 4, faire écrire les élèves sur ce qu'ils ont compris des ateliers de sensibilisation. Chaque élève découpe la vignette de l'atelier qui l'a le plus marqué et colle sur une feuille à carreaux. Il raconte l'atelier et explique à l'écrit ce qu'il a compris du handicap représenté et des conséquences de celui-ci sur la vie de tous les jours. Il est possible de renouveler cette activité avec d'autres handicaps ou de proposer pour compléter une trace collective de chaque vignette.

IV. TRACE ECRITE 2 : VOCABULAIRE

Objectif : Trace écrite permettant de poser une définition simple du vocabulaire employé lors de la sensibilisation.

Exercice d'association de définitions et de nom de pathologie handicapante à l'école.

V. TRACE ECRITE 3 : REDUIRE LE HANDICAP

Objectif : Comprendre que tout le monde peut agir sur une situation de handicap.

La trace écrite à photocopier en annexe 7, propose le tableau suivant à construire collectivement ou individuellement (en gris, réponses possibles non exhaustives)

Pour réduire les handicaps des personnes, tout le monde doit agir !

Que peut-on faire dans les situations suivantes ?

La personne qui a un handicap	La situation	Que peut-on faire ?
Sofiane se déplace en fauteuil roulant car il n'a pas l'usage de ses jambes	Il veut aller à l'école de son quartier mais la classe de cm1 est à l'étage.	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Installer la classe des cm1 au rez-de-chaussée à la place de celle des ce1.</i> - <i>Ne pas faire trainer son cartable dans les rangs pour laisser de la place pour le fauteuil.</i> - <i>Ne pas mettre les affaires de Sofiane en hauteur.</i> - <i>Trouver des jeux en récréation où il peut aussi s'amuser.</i>
Julie a des difficultés à lire et à écrire à cause de sa dyslexie	Elle doit résoudre un problème de maths.	<ul style="list-style-type: none"> - <i>La maitresse ou un autre enfant lui lit le problème.</i> - <i>Elle a un peu plus de temps pour le faire.</i> - <i>Elle n'est pas obligée de faire une phrase « réponse ».</i> - <i>Un camarade l'aide à faire sa phrase réponse</i>
Henri a des difficultés à supporter le bruit et à aller vers les autres.	Il veut jouer avec des copains en récré mais ne sait pas comment s'y prendre. Du coup, il les attrape par le bras et les embête.	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Un enfant lui explique que quand il attrape le bras, ça fait mal et ça ne donne pas envie de jouer avec lui.</i> - <i>Un enfant lui explique comment on demande aux autres pour jouer.</i> - <i>Un enfant lui propose de s'ajouter à un jeu et lui explique bien les règles.</i> - <i>Si c'est compliqué de lui expliquer tout ceci, on peut aller chercher un adulte pour se faire aider.</i>
Alicia ne comprend pas aussi vite et aussi bien que les enfants de son âge.	La maitresse lui donne un exercice que les autres trouvent facile et pourtant, elle le rate complètement. Elle a honte et elle pleure.	<ul style="list-style-type: none"> - <i>On ne se moque pas.</i> - <i>On lui rappelle qu'on est obligé de se tromper de temps en temps pour apprendre et que tout le monde n'apprend pas au même rythme.</i> - <i>Si la maitresse ou le maitre lui donne un exercice plus facile ou lui donne plus d'aide, on ne se moque pas ou on ne trouve pas cela injuste car on comprend que si elle veut aussi apprendre des choses à l'école, il faut respect son rythme.</i>

VI. TRACE ECRITE 4 : DEFINITION DU HANDICAP DU 11 FEVRIER 2005 :

Art.L.114 : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

VII. DEBATS PHILO

Pour les classes qui mènent régulièrement des débats philosophiques, il est intéressant de prolonger cet apport de connaissances sur le handicap par un débat sur l'autonomie, la différence ou la solidarité. Par exemple :

- Quels sentiments éprouve-t-on devant quelqu'un différent de nous ?
- Pourquoi faudrait-il aider les autres ?
- Préférons-nous nous débrouiller seul ?
- Avons-nous besoin des autres ?

VIII. CONNAISSANCE DU SYSTEME FRANÇAIS

En fonction de la programmation choisie en Enseignement Moral et Civique et le niveau de classe concerné, il est possible d'aller un peu plus loin sur la découverte de la loi du 11 février 2005 sur **l'égalité des droits et des chances**, la **participation et la citoyenneté** des personnes handicapées.

Cette loi s'inscrit pleinement dans les attendus de fin de cycle :

- *Comprendre les notions de droits, de devoirs et de règles, pour les appliquer et les accepter.*
- *Connaître les valeurs, les principes et les symboles de la République Française, de l'Union Européenne et des sociétés démocratiques.*
- *Identifier et connaître les cadres d'une société démocratique.*

Deux fiches références ci-dessous permettent de mieux comprendre comment a été construite cette loi dans les valeurs de notre république et le cadre législatif.

Historique des lois sur le handicap :

➔ <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/chronologie/>

Apport de la loi du 11 février 2005 :

➔ <http://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/directeurs/sites/directeurs/IMG/pdf/synthese-loi-11-fevrier-2005.pdf>

Sans aller trop loin dans les explications, il est intéressant que les élèves comprennent que l'évolution du regard sur les personnes en situation de handicap est fortement impulsée par des lois françaises et européennes.

TEMOIGNAGE D'UNE PERSONNE CONCERNEE PAR LE HANDICAP

Il est possible de rencontrer une famille ou un professionnel, concerné quotidiennement par le handicap pour prolonger les échanges.

Par exemple, faire venir en classe une personne concernée pour qu'elle témoigne de sa situation, peut se faire par un réseau local (adulte identifié dans l'entourage de l'école...) ou sinon, en contactant une association représentante des familles d'enfant en situation de handicap, telle que l'APAJH.

« La Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974, qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles. Elle entend

promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

L'APAJH, axée dès son origine sur la scolarisation des enfants handicapés, a élargi son action à tous les handicaps, à tout âge de la vie. Elle est une association ouverte à tous les citoyens en situation de handicap. »
(Extrait de leur site)

Cette fédération de Moselle peut être sollicitée pour organiser un projet de témoignage au sein d'une classe.

Contact : <http://www.apajh.org/index.php/annuaire-apajh/57-moselle>

Les Instituts Médico Educatifs de la région messine (IME de Metz Plantières, IMPro La Horgne de Montigny-lès-Metz ou l'IME La Roseraie de Jussy) peuvent aussi être contactés pour envisager un projet commun entre une classe de l'école et une classe d'IME.

VIDEO EN LIGNE

Des vidéos abordant différents handicaps sont à disposition en streaming sur Internet. La liste ci-dessous est non exhaustive et la diffusion variable en fonction des autorisations au fil des années. Elle est donc donnée à titre d'exemple, uniquement.

1 jour, 1 question :

Plusieurs vidéos « 1 jour, 1 question » sont disponibles en streaming et traitent du handicap. En voici quelques titres :

- « C'est quoi la dyslexie ? »
- « C'est quoi l'autisme ? »
- « C'est quoi le braille ? »
- « Est-ce qu'on peut travailler quand on est handicapé ? »
- « Comment sont accompagnées les personnes handicapées dans leur quotidien ? »
- « C'est quoi vivre ensemble ? »

Viémo propose la diffusion des vidéos d'Adrien Honnons expliquant

- La dyslexie nommée « Dyslexie »
- La dysphasie nommée « Dysphasie »
- Le TDAH (trouble de l'attention avec hyperactivité) nommée « L'hyperactivité »

La ville de Metz : « La bulle de Léna »

Les jeunes élus du Conseil municipal des enfants de Metz, membres de la commission Bien-être et Solidarité, ont réalisé, avec l'appui technique et artistique de l'association Les Courtisans, un court-métrage sur la solidarité. Pour bien vivre ensemble, il faut apprendre à tous s'accepter. Ils ont donc créé une histoire autour d'une petite fille qui s'appelle Léna et ils ont fabriqué les décors, ils ont joué et filmé ! Léna est née dans une bulle et tout le monde se moque d'elle car elle est différente.

https://metz.fr/actus/2017/171123_une_video_du_conseil_municipal_des_enfants_primee_.php

FICHES REPERES

Pour mieux animer les différentes étapes, des indications quant aux contenus à faire passer se trouvent dans ces fiches repères.

ETAPE 1

Echanges autour du handicap physique :

- Rapidement les élèves risquent d'amener des exemples de maladie : cancer, lumbago, jambe cassée... en prenant des exemples de leur entourage. Par les échanges, il faut leur faire comprendre que la maladie est soignée par un traitement et grâce à ce traitement la personne guérit (plus ou moins rapidement).
- Concernant la distinction entre une personne qui porte des lunettes et une personne malvoyante qui elle est reconnue handicapée alors qu'elle a aussi des lunettes (idem pour les appareils auditifs..) : il s'agira à l'étape 3 de bien préciser qu'une personne simplement avec le port de lunettes ou d'un appareil auditif retrouve une vie quotidienne identique à celle des autres, elle n'est pas considérée comme handicapée. Les réponses arriveront après les mises en situation.

Echanges autour du handicap invisible :

- Certains handicaps ne se voient pas car ils se situent plutôt au niveau cérébral. C'est-à-dire que le cerveau fonctionne soit moins bien, soit autrement que celui des personnes non handicapées. C'est souvent très embêtant pour eux car comme cela ne se voit pas, les autres ne comprennent pas pourquoi ils agissent différemment et les rejettent. Pourtant, ils n'y peuvent rien, c'est dû à leur handicap.
- Il faut amener quelques exemples :
 - ➔ la dyslexie est un handicap qui empêche un enfant d'apprendre à lire des mots aussi rapidement que les autres. Parfois, dans la journée, un enfant dyslexique arrive à lire des phrases et ensuite, s'il doit les relire, il peut se tromper. Il ne le fait pas exprès, c'est comme si son cerveau avait à nouveau mélangé ces mots.
 - ➔ Un adulte qui a un retard intellectuel important agit parfois comme un petit enfant, il veut des jouets de petits et peut faire des caprices. Il ne le fait pas exprès, c'est parce que son cerveau ne s'est pas autant développé que son corps.

A ce niveau de la réflexion, on peut accepter une définition temporaire du handicap : c'est une différence qui est non choisie, visible ou non, qui fait partie d'une personne pour toujours et qui l'empêche de faire certaines choses comme les autres. Les questions ne peuvent encore pas toutes trouver des réponses, ainsi il est possible de les recenser au tableau. Ex :

- Une mucoviscidose est-elle un handicap ?
- Pourquoi un retard mental est un handicap (en quoi cela impacte la vie quotidienne ?)

ETAPE 2

Description des ateliers -> à distribuer pour les intervenants supplémentaires : membre du RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap), parents, bénévoles...

X.ATELIER 1 : SENSIBILISATION A LA DYSLEXIE

Selon la durée souhaitée et le niveau des enfants, procéder aux 3 activités ou seulement à la première puis une des deux autres.

Matériel : phrase de l'activité 1 / texte de l'activité 2 / problème de l'activité 3 / papier- crayons

Remarque : Il est plus intéressant de faire mener cet atelier par un enseignant car il y a une dimension métacognition intéressante concernant les procédures de lecture (voie d'assemblage / voie d'adressage)

➔ **Activité 1 : Faire lire aux élèves la phrase**

Demander aux élèves de lire en lecture à voix-haute non préparée la phrase suivante qui s'affiche sur le TBI ou que l'enseignant dévoile d'un coup au tableau.

Ma nounou s'appelle Anna Légorovna-Bouzivéra, elle est jolie et s'occupe bien de moi.

Demander aux élèves sur quels mots ils ont le plus buté (Légorovna-Bouzivéra) et pourquoi.

Expliquer que lors du CP/CE1, notre cerveau apprend par cœur les mots que l'on a déchiffrés plusieurs fois et que grâce à cela, un élève de CE2 ou plus, n'a plus besoin de faire d'effort pour lire les mots connus (d'où l'intérêt de s'entraîner à lire tous les jours !)

Expliquer que les personnes dyslexiques n'arrivent pas à retenir aussi vite que les autres les mots même en s'entraînant. Parfois, le mot connu revient tout de suite mais souvent, il demande d'être à nouveau déchiffré.

Proposer que, pour se rappeler ce que cela fait de lire un texte en faisant sans cesse un effort pour le déchiffrement, le groupe va se prêter à une activité de lecture où les mots ne sont pas organisés comme à l'habitude.

➔ **Activité 2 : Lire un texte**

Imprimer ou projeter le texte de français (ou seulement une partie du texte s'ils sont faibles lecteurs ou en CE2)

Demander aux enfants de le lire. Echanger sur les impacts des difficultés de compréhension d'un déchiffrement laborieux.

Leur relire avec une lecture fluide.

➔ **Activité 3 : Résoudre un problème de maths**

Imprimer le problème de maths en annexe ou le projeter.

Demander aux enfants de le résoudre. Echanger sur les impacts sur la compréhension d'un déchiffrement laborieux. Leur faire pointer que finalement, un élève dyslexique sera tellement embêté par la lecture du problème qu'il ne réussira pas à le résoudre (ou plus lentement). Il ne sera pas fort en maths, pas à cause du raisonnement mais à cause de la lecture.

→ **Conclusion :**

Faire reformuler à un élève ce qu'il a compris de la dyslexie. Intégrer à sa définition la notion de fatigue dans une journée d'école (beaucoup de texte à lire, dans presque toutes les matières) et son besoin d'être plus encouragé que les autres par l'enseignant, car c'est difficile pour lui de ne pas réussir à lire comme les autres.

Repères pédagogiques : L'objectif de cet atelier est de faire comprendre aux enfants les mécanismes de la lecture et, de manière simplifiée, l'impact de la dyslexie sur le déchiffrage en premier lieu et sur d'autres domaines en répercussion (consignes, maths, productions d'écrit).

Matériel : Gants de cuisine, ateliers de praxie, feuilles à carreaux, crayons, règles, compas

→ Introduction

Expliquer que la dyspraxie empêche les personnes qui en sont atteintes de réussir à faire des actions simples pour les autres, soit parce que leur corps ne les retient pas, soit parce que ces actions demandent trop de précisions ou d'enchaînement de gestes pour elles. C'est comme une maladresse géante et permanente.

→ Activité 1 : Atelier motricité fine

A partir du matériel personnel à disposition dans la classe (chaussures à lacet, cartable, trousse, gilet...)

Demander de réaliser des actions de la vie quotidienne de la classe en portant les gants de cuisine (cf matériel du kit)

- lacer ses chaussures,
- fermer la fermeture éclair de sa veste ou gilet,
- boutonner sa veste, chemise ou gilet,
- ranger son casier,
- ranger des affaires dans son cartable et le fermer,
- transvaser du petit matériel de la classe d'un récipient à un autre...

→ Activité 2 : Copie d'une trace écrite

Choisir une trace écrite donnée précédemment (celle de la veille par exemple, la présentation du cahier du jour, la date...).

Demander de la recopier de la main que l'élève n'utilise pas habituellement avec contrainte de temps.

Si les élèves ont un bon niveau d'écriture, il est possible de demander en plus de prendre appui sur le dos d'un camarade ou autre support instable (tapis...)

→ Conclusion

Faire parler les élèves de leur vécu puis recentrer sur la dyspraxie. Les amener à conclure ainsi : « Pour réussir à mener les actions comme les autres, les personnes dyspraxiques mettent **plus d'énergie et de temps**. Ils doivent faire plus d'**efforts** et pour autant, il y a certains **gestes ou actions**, qu'elles n'arrivent pas à effectuer »

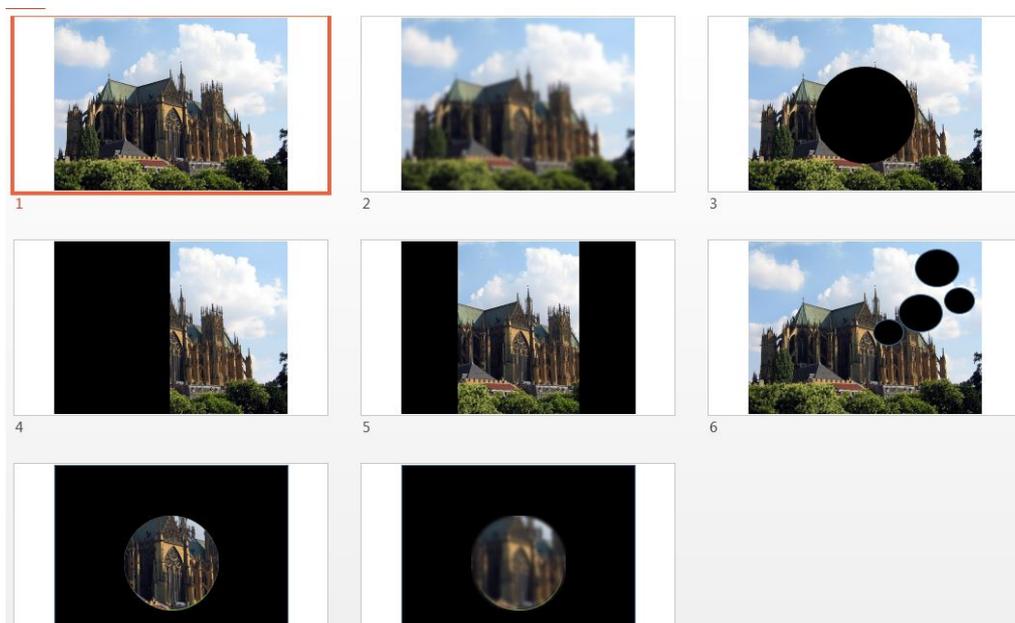
XII.ATELIER 3 : SENSIBILISATION AUX TROUBLES DES FONCTIONS VISUELLES

Matériel : Photo des différentes vues dégradées / Lunettes occultantes / Parcours moteur / Texte en braille

→ Introduction

« Certaines personnes sont mal voyantes ou même aveugles. Etre mal voyant, cela peut vouloir dire voir flou ou voir comme dans un tube, ou voir avec une tache au centre. Cette mauvaise vue ne peut pas être réglée simplement par le port des lunettes et les dérange dans de nombreuses situations de la vie quotidienne. C'est ce que nous allons tenter de comprendre avec l'activité suivante »

Des images sont disponibles dans le kit pour se représenter les différentes mal voyances.



→ Activité 1 : Parcours avec une vue dégradée

Installer un parcours au sol avec des obstacles qui nécessitent des actions motrices : enjamber un banc, contourner une table, passer sous un fil ou autre obstacle qui demande de se baisser...

Le faire effectuer successivement aux élèves avec les lunettes qui déforment la vue ou des masques occultant complètement la vue (cf matériel). Mettre les élèves en binôme lors du parcours : un réalise le parcours, l'autre se met en parade.

→ Activité 2 : Lecture du braille

Matériel : planches de texte en braille, offertes par l'IES de Metz (Institut d'éducation sensorielle),

www.ies-metz.fr/

Donner aux élèves le texte écrit en braille et l'alphabet braille et leur demander de « décoder » le texte.

Traduction : « Si tu as trouvé rigolo de décrypter ce message comme un agent secret, il n'en est pas de même quand tu dois le faire tous les jours et que tous tes livres prennent plus de place et ne peuvent pas être partagés avec les autres. »

Les élèves ont du mal à isoler chaque lettre et rapidement, ils trouvent ça fastidieux. Ne pas hésiter à leur donner la réponse si la traduction prend trop de temps. Mais là aussi, ce qui est intéressant, c'est de faire pointer les difficultés pour la personne aveugle, sachant qu'en plus, ils ont fait cette simulation sans passer par le toucher, uniquement avec le visuel !

Leur montrer des boîtes de médicaments ou autres objets qui comportent du braille. (Ils ne sont pas fournis dans le kit, il faut penser à en ramener)

➔ Conclusion

Faire parler les élèves de leur vécu. Demander aux élèves de trouver des exemples des moments où la vue intervient : télévision, tablette, livres, bd, déplacements dans la maison, dans la rue, dans des lieux inconnus, lecture...

Demander s'ils connaissent des aides pour les personnes non voyantes. Citer la canne blanche, le braille, les lignes blanches en relief (bande de guidage podotactiles) présentes dans la rue, les feux tricolores sonores dans la rue et expliquer leurs rôles. Faire remarquer que ces aides sont essentielles mais que cela n'enlève pas toutes les difficultés.

XIII. ATELIER 4 : SENSIBILISATION A L'AUTISME

Observation : Ce handicap est un des plus difficiles à aborder car les répercussions sont complexes à comprendre et très différentes d'un enfant autiste à l'autre. Remarque pour bien préparer ces échanges, il est recommandé aux enseignants qui connaissent assez peu l'autisme de consulter le guide Eduscol référencé en fin de ce dossier.

Matériel : ordinateur / vidéo « Comprendre l'autisme de manière simple » et « mon ami TOM »

➔ Introduction

Annoncer aux enfants que cet atelier va permettre de découvrir ce qu'est l'autisme.

- Leur demander s'ils connaissent ce handicap (certains peuvent être personnellement concernés ou avoir déjà croisé une personne autiste car ce handicap concerne une naissance sur 150).
- Leur annoncer que pour comprendre ce qu'est l'autisme, ils vont regarder deux vidéos.

➔ Projection de la vidéo « Hoptoys » sur l'autisme

Source : Alex Amelines, « Amazing Thing Happen », vidéo diffusée par Hoptoys, fournisseurs de matériel pour les personnes en situation de handicap <https://www.hoptoys.fr/>

Échange sur ce qu'ils ont retenu de la vidéo. Revenir sur la partie qui permet de se mettre à la place de l'enfant autiste. Qu'en ont-ils retenu ? A partir de leur réponse, faire pointer quelques caractéristiques.

« Les personnes autistes ont trop d'informations qui arrivent d'un coup au cerveau. Souvent, elles :

- ont des difficultés à comprendre les informations quand elles arrivent trop rapidement
- ne supportent pas quand il y a trop de bruit ou sont gênées par certains bruits.
- aiment beaucoup faire certaines choses et les refaire de nombreuses fois (faire un puzzle, lire un livre sur les trains, jouer avec un objet sensoriel...) et n'apprécient pas du tout de faire certaines actions qui peuvent sembler très simples à des personnes non autistes (ex : toucher de la pâte à modeler, attraper un ballon, faire ses lacets...)
- font des gestes inhabituels pour nous quand ils sont stressés
- ne savent pas trop comment se comporter avec les autres pour être amis, pour prendre la parole, pour jouer... »

➔ Projection de la vidéo « Mon ami Tom »

Source : Tous en bleu/Solidarité autisme / vidéo réalisée par l'association ASF Vendée / www.asf85.fr/

Échanges sur les situations de la classe qui sont évoquées dans la vidéo et sur les solutions trouvées par les copains de classe.

Faire remarquer qu'une fois que les camarades de classe de Tom ont compris ce qu'il pouvait faire ou ne pouvait pas faire, ils peuvent l'aider à se sentir mieux à l'école.

- Tom préfère avoir des informations à l'oral plutôt qu'à l'écrit,
- Tom n'aime pas le bruit,
- Tom est plus fort que les autres en mathématiques ou sur des sujets comme la lune,

- Tom aime voir des règles précises et que tout le monde s'y tienne,
- Tom adore l'eau...

➔ **Conclusion**

Toutes les personnes autistes ne se comportent pas de la même manière et n'ont pas les mêmes difficultés en classe. Certains savent parler, d'autres non, certains sont très forts dans certaines matières et d'autres ont de grandes difficultés à apprendre à compter, à lire ou même à rester assis à une place pour travailler. Mais tous perçoivent autrement le monde et peuvent être gênés par des choses que les personnes non autistes ne remarquent même pas. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas intelligents mais ils réfléchissent autrement, et ils ont besoin d'aide pour que cela se passe bien à l'école.

XIV. ATELIER 5 : SENSIBILISATION AUX TROUBLES AUDITIFS

Matériel : casques anti bruit, idées de devinettes ou de lecture (ex : devinettes issues du magazine Astrapi®...), planche LSF, vidéo en LSF + ordinateur (facultatif)

→ Introduction

Certaines personnes sont mal entendantes ou même sourdes. Certaines sont devenues mal entendantes au fil de leur vie suite à une maladie ou un accident et d'autres le sont depuis la naissance.

→ Activité 1 : Suivre une histoire / participer à des devinettes en étant malentendant

Matériel : casques, livres ou devinettes

Distribuer des casques à certains des enfants du groupe. Se mettre dos au groupe et lire une histoire (ou énoncé des devinettes). Leur demander de se placer dos à la personne qui anime l'atelier. Procéder à l'activité en veillant à ne pas avoir un volume de voix qui resterait audible malgré le casque.

Echanger les rôles.

Recueillir le ressenti des élèves suite à la situation vécue.

Remarque : il faut que la lecture choisie ou les devinettes soient suffisamment intéressantes pour créer la frustration de ceux qui ne l'entendent pas à cause de leur casque. Ainsi les élèves remarquent que c'est handicapant de mal entendre.

→ Activité 2 : apprendre quelques signes de la Langue des Signes Française (LSF)

Matériel : planche de LSF du kit

Expliquer qu'un langage appelé la LSF permet aux personnes sourdes de communiquer à l'aide de gestes. Montrer quelques signes et les faire apprendre (bonjour, merci...)

→ Activité 3 (facultatif)

Il est possible en plus de regarder une vidéo où le discours est traduit en LSF (vœux du maire de Metz, chanson traduite en LSF) à ce moment de l'atelier ou à un autre moment en collectif.

→ Conclusion

Revenir sur les activités vécues. Faire réfléchir au moment où la langue orale intervient dans la vie quotidienne et en classe. Faire réfléchir à ce qui facilite les échanges chez les personnes malentendantes (se placer devant elles, limiter les bruits parasites, articuler, ne pas mettre les mains devant sa bouche pour donner accès à la lecture labiale...)

ETAPE 3

A ce stade, la restitution en grand groupe doit être rapide car elle a été amorcée dans les ateliers.

Rapidement, il s'agit donc de faire avancer les élèves sur la notion de situation de handicap, **c'est-à-dire qu'elle n'est pas liée simplement à la personne mais aussi à l'environnement.**

La société peut donc par ces agissements réduire le handicap.

On introduit également la notion d'accessibilité. Les exemples suivants peuvent être abordés, le niveau de langage, de conceptualisation et le temps consacré aux étapes précédentes.

Handicap	Conséquences	Situation	Si rien n'est prévu pour l'accessibilité	Si l'environnement est aménagé
Moteur : paraplégie	La personne se déplace en fauteuil roulant car elle n'a pas l'usage de ses jambes	Elle veut aller à l'école.	Elle ne peut pas : - La classe est au deuxième étage sans ascenseur - Les rangs sont trop serrés, le fauteuil ne passe pas entre les tables - Le classeur et les cahiers sont sur une étagère en hauteur	Elle peut en toute autonomie aller à l'école car la classe est au rez-de-chaussée, les rangs sont suffisamment espacés, les affaires de cet élève sur une étagère à sa hauteur...
Dyslexique	La personne a des difficultés à lire et à écrire.	Elle doit résoudre un problème de maths	Elle ne comprend rien à ce qu'elle lit donc ne peut pas le résoudre ou le commence quand tout le monde a fini.	Si on lui lit le texte, alors elle peut se concentrer sur les maths comme les autres.
Invisible : autisme	La personne a des difficultés à supporter le bruit et à aller vers les autres.	Elle veut jouer avec les autres.	Elle va se cacher les oreilles à cause du bruit, faire une crise « autistique » ou s'isoler du groupe.	Les enfants vont l'accueillir et bien lui expliquer les règles et ainsi, ils lui permettent de jouer avec les autres.

Remarque : Ce tableau amorce la trace écrite 3 proposée en prolongement pour les enseignants qui souhaitent garder une trace de ce qui a été compris durant la sensibilisation.

Durant cette étape, on revient aussi sur la distinction entre maladie et handicap. Si une personne porte des lunettes (ou une prothèse auditive) et que grâce à ce « soin » elle voit comme les autres ou presque (elle entend) et qu'elle peut dans tous les actes de la vie quotidienne vivre comme les autres sans aménagement spécifique, il ne s'agit pas d'un handicap (mais selon les cas, d'une difficulté, d'une gêne, d'une maladie, d'une différence...).

C'est aussi l'occasion de revenir sur les questions laissées en suspens à l'étape 1 et inscrites au tableau, afin d'y apporter, en prenant appui sur les ateliers, des réponses.

ETAPE 4



Seuls les logos que les enfants croisent dans leur vie quotidienne ont été retenus (handicap moteur, auditif, mental/intellectuel et visuel)

Cette étape ne doit pas être trop longue, elle fait simplement le lien avec les panneaux que les enfants ont déjà pu apercevoir :

- Le logo du handicap moteur sur des places de stationnement  ou pour les toilettes adaptées au passage d'un fauteuil.
- Les logos sur les caisses de supermarché (   ) pour indiquer la priorité donnée aux personnes qui ont un handicap.
- Un badge porté par un hôte /une hôtesse de caisse pour indiquer sa surdité () ou ses problèmes de compréhension ou une certaine lenteur par rapport à d'autres ()
Ainsi, les personnes qui passent en caisse comprennent pourquoi à cette caisse, la personne ne répond pas ou est moins rapide, ce qui souvent évite un agacement inutile.

ETAPE 5

Finaliser la démarche par quelques-unes des phrases proposées. Elles permettent à l'enseignant d'évaluer si l'objectif de la séance de sensibilisation a bien été atteint.

En effet, à ce stade, les enfants doivent être capables d'argumenter pour contrecarrer ces idées reçues.

CONTENU DU KIT

- 1 contenant pour mettre le matériel (boîte avec couvercle)
- 1 livret de préparation de l'intervention : "Guide d'accompagnement"
- Des images (photos de personnes en situation de handicap) pour l'étape 1
- Des images (quatre logos représentant quatre handicaps) pour l'étape 4
- Des images de la Cathédrale pour l'atelier TFC
- Des textes en braille et la correspondance alphabet braille pour l'atelier TFC
- Lot de 6 lunettes de simulation pour l'atelier TFC
- Des textes et problèmes de mathématiques pour l'atelier sur la dyslexie
- 2 paires de gants de cuisine
- 1 cadre habillage et laçages
- 2 casques anti bruit
- Deux livres de littérature jeunesse : LES DIFFICULTES DE ZOE et MON CERVEAU A BESOIN DE LUNETTES

A noter : en 2016 le livre LA PETITE CASSEROLE D'ANATOLE a été remis à chaque école primaire par la Ville de Metz

Contenus des annexes

BANQUES D'IMAGES

PLANCHE 1

PLANCHE 2

TEXTES POUR L'ATELIER DE SENSIBILISATION A LA DYSLEXIE

TRACE ECRITE 1: RETOUR SUR LES ATELIERS

TRACE ECRITE 2 : VOCABULAIRE

TRACE ECRITE 3: REDUIRE LE HANDICAP

FICHE DE SUIVI DES CLASSES AYANT BENEFICIE DE L'ACTION

EN SAVOIR PLUS SUR LE HANDICAP

LOI DE 2005

DOSSIER RESSOURCES SUR EDUCSCOL

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

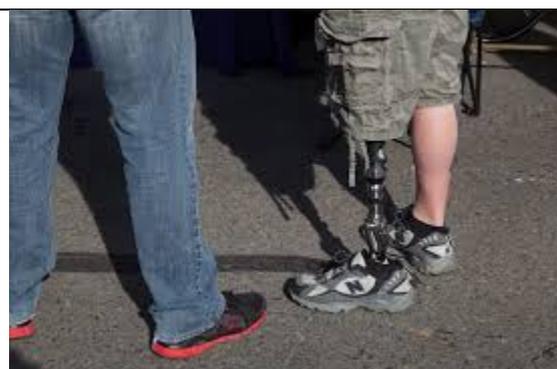
XVI.PLANCHE 1



Une personne en fauteuil



Une personne malvoyante



Une personne avec une prothèse



Une personne malentendante



Une personne autiste



XVIII. TEXTES POUR L'ATELIER DE SENSIBILISATION A LA DYSLEXIE

Texte de l'activité 2 / niveau 1

L	O	C	M	E	C	M
E	N	'	O	T	A	E
		E	T	A	C	S
P	E	S	S	I	H	S
R	S	T	E	E	E	A
O	T		T	N	S	G
B		C	L	T	D	E
L	D	O	S	A	S	
E	Y	M	S	S	N	
	S	M	L	A	S	C
	L	E	E	N	S	O
Q	X	S	P	C	D	D
U	I	I	H	E	E	E
A	Q	L	R	S	S	S
N	U	E	A	S	S	.
D	E	S	S	E	S	

Texte de l'activité 2 / niveau 2

L	O	C	M	E	C	M	C	R	D	F	S	C
E	N	'	O	T	A	M	E	I	Y	A	O	O
		E	T	A	C	E	S	G	S	T	N	M
P	E	S	S	I	H	S	S	O	L	I	T	P
R	S	T	E	E	E	A	A	L	L	G	D	R
O	T		T	N	S	G	E	O	X	A	I	E
B		C	L	T	D	S	T	,	I	N	F	N
L	D	O	S	A	C	E	P	Q	T	I	D	
E	Y	M	S	N	O	P	O	U	E	F	R	
	S	M	S	S	D	E	U	S	T	I	E	
	L	E	C	D	E	P	R	C	L	C	R	
Q	X	S	H	E	S	.	T	L	'	E	I	E
U	I	I	R	S	S	S	S	S	E	S	L	S
A	Q	L	A	S	S	S	S	E	S	T	E	S
N	U	E	S	S	E	I	E	S	T	T	A	
D	E	S	E			M	E	T	E			
						B	N		X			
						L	F		T			
						E	A		E			
						R	N		S			
							T					

PROBLEMES /CE2

Consigne : Résous ce problème

Nico la adibon bons et Léa en atroi. Nycaula doneca trebonbon aléa. El en menje de.

Khon bien deux bon bonléa a-t-elle muntenen?

Consigne : Résous ce problème

Pourre sont goutéda ni verre sert, Lit loup abesoin de pré parédouze gato. Elle a déjà pré parait sept tar té troi moi le o choco la mé a fée tombé de tarteu parterre.

Quombien de gâtoh doigt el en kor fer?

→ Lecture experte :

Nicolas a 10 bonbons et Léa en a 3. Nicolas donne 4 bonbons à Léa. Combien de bonbons Léa a-t-elle maintenant?

Pour son goûter d'anniversaire, Lilou a besoin de préparer 12 gâteaux. Elle a déjà préparé 7 tartes et 3 moelleux au chocolat mais a fait tomber deux tartes par terre. Combien de gâteaux doit-elle encore faire?

PROBLEMES / CM

Consigne : Résous ce problème

Nico la adibon bons et Léa en atroï. Nycaula doneca trebonbon aléa. El en menje de.

Khon bien deux bon bonléa a-t-elle muntenen?

Consigne : Résous ce problème

Pourre sont goutéda ni verre sert, Lit loup abesoin de pré parédouze gato. Elle a déjà pré parait sept tar té troi moi le o choco la mé a fée tombé de tarteu parterre.

Quombien de gâtoh doigt el en kor fer?

→ Lecture experte :

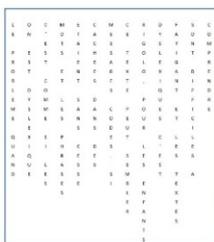
Nicolas a 10 bonbons et Léa en a 3. Nicolas donne 4 bonbons à Léa. Combien de bonbons Léa a-t-elle maintenant?

Pour son goûter d'anniversaire, Lilou a besoin de préparer 12 gâteaux. Elle a déjà préparé 7 tartes et 3 moelleux au chocolat mais a fait tomber deux tartes par terre. Combien de gâteaux doit-elle encore faire?

Atelier de sensibilisation à l'autisme



Atelier de sensibilisation à la dyslexie

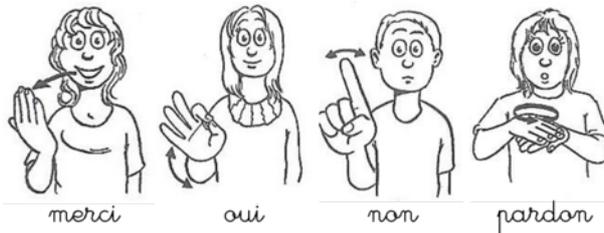


Ma nounou s'appelle Anna Légorovna-Bouzivéra, elle est jolie et s'occupe bien de moi.

Consigne : Résous ce problème

Nico la adibon bons et Léa en atroï. Nycaula doneca trebonbon aléa. El en menje de.
Khon bien deux bon bonléa a-t-elle muntenen ?

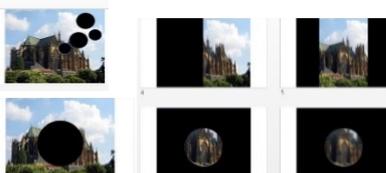
Atelier de sensibilisation aux troubles auditifs



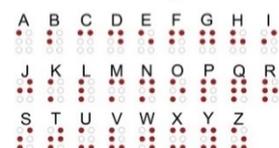
Atelier de sensibilisation à la dyspraxie



Atelier de sensibilisation aux troubles visuels



BRILLE Alphabet



Associer handicap et définition :

- | | |
|----------------------------|--|
| Avoir un trouble visuel ● | ● C'est avoir un fonctionnement du cerveau différent : avoir toutes les informations qui arrivent en même temps au cerveau, avoir des difficultés à communiquer avec les autres... |
| Avoir un trouble auditif ● | ● C'est avoir des grandes difficultés à lire et à écrire des phrases sans erreur d'orthographe. |
| La dyslexie ● | ● C'est avoir des grandes difficultés à voir: être aveugle ou être malvoyant (vue floue, vue comme dans un tube...) |
| La dyspraxie ● | ● C'est avoir des grandes difficultés à entendre ou être sourd. |
| L'autisme ● | ● C'est avoir des difficultés à faire des gestes : soigner son travail, utiliser une règle ou un compas, écrire vite et proprement... |

Associer handicap et définition :

- | | |
|----------------------------|--|
| Avoir un trouble visuel ● | ● C'est avoir un fonctionnement du cerveau différent : avoir toutes les informations qui arrivent en même temps au cerveau, avoir des difficultés à communiquer avec les autres... |
| Avoir un trouble auditif ● | ● C'est avoir des grandes difficultés à lire et à écrire des phrases sans erreur d'orthographe. |
| La dyslexie ● | ● C'est avoir des grandes difficultés à voir: être aveugle ou être malvoyant (vue floue, vue comme dans un tube...) |
| La dyspraxie ● | ● C'est avoir des grandes difficultés à entendre ou être sourd. |
| L'autisme ● | ● C'est avoir des difficultés à faire des gestes : soigner son travail, utiliser une règle ou un compas, écrire vite et proprement... |

TRACE ECRITE 3: REDUIRE LE HANDICAP

Que peut-on faire dans les situations suivantes ?

La personne qui a un handicap	La situation	Que peut-on faire ?
Sofiane se déplace en fauteuil roulant car il n'a pas l'usage de ses jambes	Il veut aller à l'école de son quartier mais la classe de cm1 est à l'étage.	
Julie a des difficultés à lire et à écrire à cause de sa dyslexie	Elle doit résoudre un problème de maths.	
Henri a des difficultés à supporter le bruit et à aller vers les autres.	Il veut jouer avec des copains en récré mais ne sait pas comment s'y prendre. Du coup, il les attrape par le bras et les embête.	
Alicia ne comprend pas aussi vite et aussi bien que les enfants de son âge.	La maîtresse lui donne un exercice que les autres trouvent facile et pourtant, elle le rate complètement. Elle a honte et elle pleure.	

Que peut-on faire dans les situations suivantes ?

La personne qui a un handicap	La situation	Que peut-on faire ?
Sofiane se déplace en fauteuil roulant car il n'a pas l'usage de ses jambes	Il veut aller à l'école de son quartier mais la classe de cm1 est à l'étage.	
Julie a des difficultés à lire et à écrire à cause de sa dyslexie	Elle doit résoudre un problème de maths.	
Henri a des difficultés à supporter le bruit et à aller vers les autres.	Il veut jouer avec des copains en récré mais ne sait pas comment s'y prendre. Du coup, il les attrape par le bras et les embête.	
Alicia ne comprend pas aussi vite et aussi bien que les enfants de son âge.	La maîtresse lui donne un exercice que les autres trouvent facile et pourtant, elle le rate complètement. Elle a honte et elle pleure.	

XIX. LOI DE 2005

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000809647&dateTexte>

<http://eduscol.education.fr/cid47660/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

XX. DOSSIER RESSOURCES SUR EDUCSCOL

Guide de scolarisation des élèves en situation de handicap

<http://eduscol.education.fr/cid61219/ressources-de-formation-a-distance-pour-les-enseignants.html>

Scolariser les enfants présentant des troubles des apprentissages (TSA)

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/46/6/TSA_EDUSCOL_225466.pdf

Scolariser les enfants présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC)

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/85/6/Formation_TCC_222856.pdf

Scolariser les élèves sourds ou malentendants

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ASH/90/4/guide_scolariser_eleves_sourds_et_malentendants_142904.pdf

Scolariser les élèves autistes

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ASH/57/5/guide_eleves_autistes_130575.pdf

Guide Pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience motrice

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ASH/35/6/guide_eleves_deficients_moteurs_116356.pdf

Guide pour les enseignants qui accueillent un élève présentant une déficience visuelle

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ASH/35/7/guide_eleves_deficients_visuels_116357.pdf

L'adaptation scolaire et la scolarisation en Moselle

<http://www4.ac-nancy-metz.fr/ien57ash>

Annexe 8 : Livrables des ateliers du GT RAVI organisés à Metz en novembre 2018



Groupe de travail
des Référents accessibilité des villes inclusives
(GT-Ravi)

5e atelier participatif annuel
Metz, les 15 et 16 novembre 2018

Atelier A
« Les nouvelles formes de mobilité et l'accessibilité »

Livrable issu de l'atelier du 16 novembre 2018

**Mise en perspective des nouvelles formes de mobilité
Au regard de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite**

et

**Indicateurs de choix pour une mobilité de proximité
par triporteur**

Animation : Anne Le Ruyet (Cerema Centre-Est)
Eric Plantier Royon (Ville de Villeurbanne)

Liste des participants

Nom	Prénom	Entité
Le Ruyet	Anne	Cerema Centre-Est
Leblanche	Hélène	Lorient Agglomération
Plantier Royon	Eric	Villeurbanne
Pignaud	David	Toulouse Métropole
Isler	André	Cerema Est
TOTAL : 5 participants		

Rappel de la problématique

Pour répondre à des besoins non couverts par les réseaux de transport collectif, de nouvelles formes de mobilité naissent sur les territoires en complément de l'offre classique de transport : covoiturage, auto-partage, vélos en libre services, etc.

Ces nouvelles offres de mobilité sont peu à peu animées et coordonnées par l'autorité organisatrice des transports en vue de rendre l'offre complémentaire, attractive et cohérente sur son territoire. Mais qu'en est-il de l'accessibilité de ces services à la mobilité pour les personnes à mobilité réduite ? Comment la prendre en compte ? Comment développer une offre complémentaire aux réseaux de transport classiques accessibles aux PMR, qu'il s'agisse de personnes reconnues handicapées ou plus généralement d'usagers vulnérables tels que certaines personnes âgées et isolées ?

L'atelier qui s'est réuni à Metz les 15 et 16 novembre 2018 a tenté de répondre à ces questions émergentes, en faisant le point sur les initiatives existantes.

Introduction au livrable

L'idée de départ était d'approfondir l'analyse globale d'un premier atelier par l'analyse d'un point plus précis qui ferait l'objet d'un livrable : **les conditions de réussite et les points de vigilance pour la mise en place d'un service de mobilité de proximité ou de loisirs en vélo-taxis**. Ce travail a pu être réalisé grâce aux bonnes pratiques issues notamment des expériences de Lorient et de Villeurbanne.

Devant la matière réunie au cours des deux ateliers, le groupe a opté pour un livrable plus complet balayant l'ensemble des situations abordées par une **mise en perspective** des différents éléments étudiés lors du premier atelier et par un **tableau d'aide à l'approche de la mobilité de proximité** que peut apporter le triporteur.

Résultats des échanges

Le groupe de travail s'est d'abord attaché à mieux définir la notion de nouvelle mobilité, et a questionné son caractère inclusif.

Quatre formes différentes peuvent de nouvelles mobilités ont été étudiées :

- **le covoiturage**, c'est à dire l'utilisation en commun d'un véhicule par un conducteur et un ou plusieurs passagers dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte sur de grandes distances ou de courtes distances (article L31325-1 du Code des transports). BlaBlaCar est le plus connu des sites de covoiturage entre particuliers (sur la grande distance), mais il y a d'autres organisations d'autostop organisés, de covoiturage solidaire, en milieu rural ou urbain.... La tendance aujourd'hui est le covoiturage dynamique, qui permet une mise en relation en temps réel. Le covoiturage revêt en règle générale un caractère inclusif dès l'instant où le handicap ne pose pas de problème (handicap visuel, auditif, mental...). Une personne avec un fauteuil pliable témoigne, par exemple sur internet, sur le fait d'avoir effectué plus de 30 trajets avec BlaBlaCar. L'usage du covoiturage s'avère néanmoins plus compliqué par exemple pour ceux qui sont en fauteuil électrique. Quelques initiatives intéressantes ont été repérées grâce à un travail préparatoire à l'atelier, comme l'initiative nommée Faciligo à Montpellier (mise en relation des voyageurs à mobilité réduite ou PMR avec des voyageurs valides), ou comme l'initiative Wheeliz (plateforme utilisée sur le territoire de Lorient Agglomération). Dans les Landes, on a noté également une pratique intéressante avec l'intégration de places réservées PMR sur un parking de covoiturage en zone peu dense.
- **l'autopartage**, est la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée (article L1231-1-14 du code des transports). L'autopartage peut s'effectuer en amis, mais il s'entend plutôt entre particuliers ou dans le cadre d'un service proposant des voitures en libre service. La réservation, le paiement et le retrait de la voiture se font via un site internet. L'autopartage, comme le covoiturage, revêt en règle générale un caractère inclusif et accessible pour beaucoup de formes de handicap (à condition d'être habilités à conduire). Là aussi l'accès plus spécifique à l'autopartage pour les utilisateurs de fauteuils roulants pose plus de problèmes. Des initiatives intéressantes ont été repérées qui intègrent la question du handicap moteur. La coopérative d'autopartage Citiz propose dans beaucoup de villes la location de voiture adaptée qui peut transporter un fauteuil. La plateforme Wheeliz est un site internet qui met en relation les particuliers disposant de voitures adaptées avec des personnes en fauteuil qui désirent utiliser un véhicule à la journée pour se déplacer. Le site permet à un propriétaire de voiture, équipée d'une rampe ou d'un poste de conduite adaptée, de la louer directement à une autre personne en fauteuil. Le groupe de travail a aussi mis en exergue l'importance de l'accessibilité des sites d'autopartage.
- **les vélos en libre-service** (Vélov, Vélib...) sont globalement très peu accessibles pour la plupart des handicaps. Deux initiatives en lien avec le handicap ont été repérées au sein de **locations de vélos** : celle de la Maison éco-citoyenne de Bordeaux, qui met à disposition 2 vélos pousseurs améliorés (avec harnais, repose tête..) sur présentation de la carte

d'invalidité ou en échange d'un fauteuil roulant, et 1 tandem, uniquement prêté aux personnes malvoyantes. Et, celle de la start-up lyonnaise Bénur travaillant sur la création de vélos adaptés, notamment un vélo pour personne en fauteuil roulant, avec comme plan de déploiement la mise à disposition par les collectivités ou sur les lieux touristiques (voir l'appel à projets « Vélo & Territoires » soutenu par l'ADEME)

- **les trottinettes et scooters en libre-service.** La question de la nécessaire localisation dédiée pour ces engins a été soulevée par le groupe de travail, car ces outils de nouvelles mobilités se transforment souvent en nouveaux obstacles sur des itinéraires piétons enfin accessibles. Le groupe de travail a par ailleurs noté sur ce sujet un besoin de réglementation, pour les trottinettes par exemple..

Le groupe de travail s'est ensuite attaché à décrire les évolutions récentes repérées sur les formes de mobilité traditionnelles (métro-tram-bus) :

- la navette autonome Easymile de Toulouse, en cours d'expérimentation, sans chauffeur, spécialisée sur le dernier kilomètre est adaptée aux personnes à mobilité réduite grâce à une rampe d'accès
- la question de l'accessibilité des bornes de recharges pour les voitures électriques (places de parking, hauteur des bornes)
- l'accompagnement humain sur les transports en commun classiques : par exemple le projet « Osons le bus » sur le territoire de Lorient Agglomération. Le projet est né d'un constat partagé par de nombreux usagers : « Le réseau de bus, on y comprend rien ! ». Le projet consiste à mettre en place pour des personnes âgées/handicapées deux demi-journées d'accompagnement : une 1^{ère} demi-journée pour expliquer le réseau, et une 2^{ème} demi-journée pour réaliser des trajets en groupe, pour se familiariser avec l'usage des transports en commun et se rassurer.
- les nouvelles formes de communication « Facile à lire et à comprendre », et par conséquent accessibles pour les personnes ayant un handicap mental, se sont développées sur le métro de Toulouse métropole.
- la mobilité par téléphérique/ transport par câble, déjà développée à Brest, est en projet à Toulouse. Ce mode de transport, dont les exemples les plus connus sont New York, Rio, et Barcelone, est particulièrement intéressant notamment pour les villes avec dénivelés, et fait l'objet d'un regain d'intérêt. Ce mode est aujourd'hui prévu totalement accessible.

De manière transversale, trois besoins de développements sont apparus nécessaires au groupe de travail, face à la montée en régime de ces nouvelles mobilités :

1. Ces nouvelles activités amènent **de nouveaux acteurs privés** : associations, transport solidaires, start-up, et donc de **nouvelles contractualisations** avec les collectivités pour « cadrer » les activités, et notamment introduire des exigences par rapport à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
2. Toutes ses nouvelles formes de mobilité, complémentaires aux mobilités traditionnelles, imposent une **meilleure organisation transversale de l'information**, une animation locale en réseau, pour que l'utilisateur puisse organiser son parcours à l'avance.
3. Ces nouvelles mobilités imposent un développement réglementaire, par exemple, pour les trottinettes.

Le groupe de travail s'est enfin arrêté sur une nouvelle forme de mobilité dédiée, spécialisée pour les personnes en situation de handicap : le vélo-taxi.

Cette forme de mobilité s'est développée sur de nombreuses villes : Lille, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Avignon, Montpellier, Nice, La Baule, Dunkerque. Elle s'est notamment développée à Villeurbanne et dans l'agglomération lyonnaise à travers le cyclo-pousse, et sur Lorient agglomération avec le Happy Syklett.

NOUVELLES MOBILITES ET ACCESSIBILITE
Le vélo au service de l'autonomie et du lien social



Le Happy Syklett à Lorient



Le cyclo pousse de Villeurbanne

Le vélo-taxi ou triporteur se caractérise par les éléments suivants :

- C'est un service qui permet de faire ses courses, d'aller au marché, chez le médecin, le coiffeur, de se promener, de « vivre » dans sa ville
- c'est un service avec un conducteur, bénévole dans l'expérience de Lorient et en emploi aidé dans l'expérience de Villeurbanne
- c'est un vélo avec assistance électrique
- c'est un service localement organisé pour d'une part prendre par téléphone les courses demandées par des personnes âgées/ handicapées, et d'autres part pour organiser la réalisation des courses
- c'est un service de mobilité de proximité (dernier kilomètre)
- c'est un service financièrement accessible

Indicateurs de choix pour une mobilité de proximité par triporteur

Le groupe de travail a ensuite travaillé sur les conditions de réussite et les points de vigilance pour la mise en place d'un service de mobilité de proximité ou de loisirs, le triporteur appelé aussi vélo taxis. Ce travail a pu être réalisé en fonction des bonnes pratiques issues notamment des expériences de Lorient et de Villeurbanne. Ces indicateurs s'adressent à toute collectivité locale qui souhaiterait envisager la création de ce type de service de vélo-taxi, service qui s'intègre à la fois dans le cadre d'une politique de mobilité (mobilité du quotidien et/ou touristique) que d'une politique sociale et/ou solidaire.

ATOUTS DU SERVICE DE VELO-TAXI	POINTS DE VIGILANCE
Répond à une démarche de développement durable, avec l'utilisation d'un mode doux	Le modèle économique est à construire au cas par cas. Le modèle villeurbannais reposait sur 1/3 de financement par sponsors, 1/3 par subventions publiques et 1/3 par l'usager
Apporte une réponse solidaire en favorisant le lien intergénérationnel, le bénévolat des conducteurs...	La collectivité ou l'acteur associatif qui porte le service engage sa responsabilité
Apporte une réponse sociale à une problématique majeure d'inclusion et de lutte contre l'isolement, par la création ou le maintien d'un lien social	L'existence préalable d'un réseau de pistes cyclables ou de zone piétonne est un élément facilitant
C'est un service spécialisé qui peut devenir inclusif et pour tous, en s'élargissant au tourisme, à la livraison de colis, etc	La non-concurrence avec le secteur privé, et notamment les taxis, doit être prise en compte
C'est une réponse en termes de santé publique et de bien-être, au sens de l'OMS	Le stationnement du cyclo-pousse pendant la course, demande une sensibilisation des chauffeurs, pour éviter une gêne sur la voirie, qui pourrait remettre en cause l'accès et l'accessibilité du cheminement
C'est un service visible qui véhicule une image de développement durable et de solidarité	La notion des premiers mètres et des derniers mètres est une notion essentielle dans la prise en compte des déplacements des personnes âgées/handicapées : être accompagné du début à la fin du déplacement est parfois indispensable sous peine d'être contraint d'y renoncer
C'est une mobilité de proximité (on parle souvent des derniers 200 mètres, ou du dernier kilomètre) qui peut venir compléter le maillage des transports en commun	



GT des Référents Accessibilité des Villes Inclusives (RAVI)

Guidage dans les espaces vastes
Retours d'expérience

Metz, 15 et 16 novembre 2018



Document rédigé par Céline Debès (Cerema Centre Est), à partir des précieuses contributions de

- Gilles Cattin et Stéphane Ancien (Metz Métropole)
- Brigitte Grasset (Toulouse Métropole)
- Valérie Schutt et Emmanuelle Sénane (Communauté urbaine de Dunkerque)
- Benoît Dacquin (Ville de Villeneuve d'Ascq)
- Hervé Buissier (Grenoble Alpes Métropole)
- Sébastien Godard (Ville d'Angers)

Merci à eux, ainsi qu'à Marion Ailloud (Cerema Territoires et ville) et Sandrine Dizier (Cerema Centre Est) pour les échanges riches qui ont eu lieu durant ces deux journées !

SOMMAIRE

0. Préambule.....	3
1. Des solutions organisationnelles.....	4
a) La concertation et les tests préalables.....	4
b) L'information.....	5
c) Le suivi.....	6
d) Les retours d'expérience.....	6
2. Des solutions tactiles.....	7
a) Le guidage naturel ou intuitif.....	7
b) Le guidage avec des dispositifs dédiés ou normés.....	9
3. Des solutions sonores.....	12
4. Conclusion.....	14

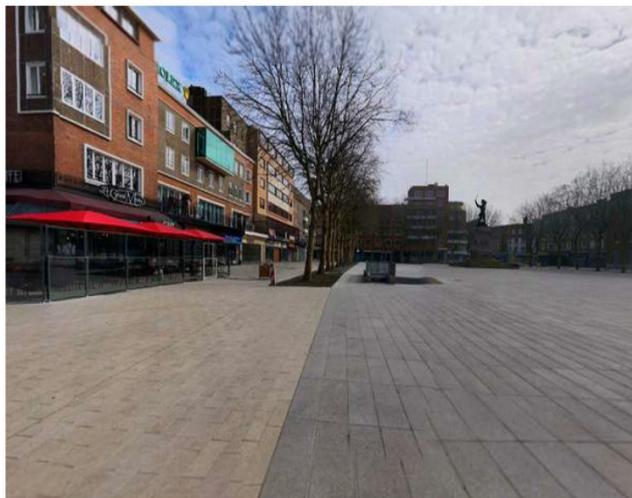
0. Préambule

La ville, autrefois dimensionnée pour l'automobile, se veut aujourd'hui accueillante pour ses habitants et ses visiteurs. L'amélioration du cadre de vie est désormais une préoccupation constante orientée entre autres vers l'apaisement de la circulation, un meilleur partage de la voirie entre les différents usages, un encouragement aux mobilités actives, à l'utilisation des transports en commun ou encore au recours à des nouveaux services de mobilité. La réglementation évolue pour donner la priorité aux piétons et de nouveaux aménagements sont des opportunités pour embellir la ville et mettre en valeur son patrimoine.

Face à cette ville qui change, les repères habituels des personnes déficientes visuelles sont bouleversés : comment peuvent-elles se déplacer en autonomie quand la circulation, dont le bruit est un repère précieux pour l'orientation, est éloignée du cheminement piéton, considérablement réduite, voire supprimée ?

Comment (ré)inventer des repères pour les personnes déficientes visuelles, et plus largement pour tous les piétons ?

Il faut en effet permettre à chacun de s'auto-localiser, de localiser les éléments de son environnement, de s'orienter et de trouver les informations réduisant l'incertitude quant à l'itinéraire emprunté. Ces besoins sont d'autant plus importants dans les espaces vastes, tels les places, parvis, zones de rencontre, aires piétonnes, pôles d'échanges multimodaux.



Quels besoins dans les espaces vastes ?
(source : Communauté urbaine de Dunkerque)

Les collectivités ayant participé à cet atelier consacré au guidage dans les vastes espaces ont développé différentes solutions, organisationnelles ou techniques, détaillées ci-après.

1. Des solutions organisationnelles

a) La concertation et les tests préalables

Afin d'améliorer le repérage et la sécurité d'aménagements programmés, la ville d'ANGERS a constitué un groupe de travail réunissant les compétences de deux instances :

- le Conseil local des personnes en situation de handicap,
- la Commission communale pour l'accessibilité.

Ainsi, experts d'usage, experts techniques, techniciens municipaux, aménageurs et élus se sont concertés autour de 3 projets, en carrefour, sur une place et sur le parvis de la gare.

Des plans en relief, légendés en braille, ont été élaborés pour permettre aux personnes déficientes visuelles concertées de « visualiser » les aménagements projetés.

Ce travail préalable a permis d'intégrer un guidage adapté à chacune des configurations :

- aide à l'orientation au droit des traversées piétonnes,
- guidage vers lieu de culte et commerces,
- guidage depuis l'arrêt de transport en commun jusqu'à l'entrée la plus proche du kiosque d'accueil de la gare SNCF.

Pour vérifier entre autres la continuité des cheminements piétons, la **Communauté urbaine de DUNKERQUE (CUD)**, organise des réunions de consolidation avec l'ensemble des techniciens des villes, de la CUD ainsi que les différents concessionnaires concernés par les projets. Un agent du service Droits, Santé et Handicap a pour mission exclusive de vérifier la continuité et l'accessibilité des circulations piétonnes.

La CUD fait également parfois tester des échantillons de 3 à 4 m² de matériaux sur site, ou au centre technique, afin de choisir les revêtements les plus adaptés au confort de tous.



Plan en relief du projet d'aménagement du carrefour Rameau (source : ville d'Angers)



Test de détectabilité des dispositifs de guidage avec les usagers (source : Grenoble Alpes Métropole)

De la même manière, **GRENOBLE Alpes-Métropole** a travaillé en lien étroit avec les usagers et l'Association Valentin Haüy, pour choisir les matériaux des dispositifs de guidage puis tester la détectabilité à la canne de ces derniers.

En résumé, la concertation :

- est partie intégrante d'un projet d'aménagement ; elle doit être identifiée dans le programme ou dans le cahier des charges, avec obligation de résultats ;
- est à adapter en fonction de l'échelle et des spécificités du projet : les modalités (échanges en salle, planches de tests, visites sur le terrain, etc.) peuvent varier en fonction de la nature et de l'ampleur du projet ;
- doit proposer des outils de travail « accessibles » à tous ;
- doit réunir des usagers, des aménageurs, des gestionnaires de tous les maillons de la chaîne du déplacement. L'association d'instructeurs de locomotion ou d'éducateurs de chiens-guides peut également être enrichissante et instructive ;
- peut prévoir des visites d'aménagements similaires déjà réalisés pour que le projet soit mieux appréhendé.

b) L'information

Quels que soient les dispositifs de guidage mis en place, il est primordial de communiquer sur les solutions déployées.

De nombreuses personnes déficientes visuelles ne connaissent pas les outils de guidage, notamment la bande de guidage, dispositif normalisé. Elles ont besoin de connaître l'existence de ces outils et de se familiariser avec leur utilisation, de préférence en faisant un apprentissage auprès d'un instructeur de locomotion avant de pouvoir les utiliser en autonomie.

L'information des agents qui auront en charge l'entretien des dispositifs de guidage est également à prévoir : une sensibilisation peut être organisée à leur intention.

Enfin, des outils tels que des chartes d'occupation du domaine public, régissant notamment l'occupation par des terrasses et étals, permettent de sensibiliser les commerçants aux problématiques de continuité de cheminement, et à la nécessité de dégager celui-ci de tout obstacle.

c) **Le suivi**

Durant les travaux d'aménagement :

- la conformité de la réalisation doit être vérifiée, si possible au fur et à mesure afin de profiter de la présence des entreprises sur place pour procéder à des réajustements si besoin ;
- l'accessibilité et la continuité des cheminements piétons doit être maintenue.

À cette fin, il est possible de se référer au guide du Cerema, « Piétons et chantiers urbains » (*en téléchargement gratuit sur www.cerema.fr*)



d) **Les retours d'expérience**

Les retours d'expérience permettent de pointer les gains et les pistes d'amélioration du guidage déployé. La **Communauté urbaine de DUNKERQUE** organise des réunions appelées « retours d'expérience » à six mois ou à un an, en réunissant in situ l'ensemble des corps de métiers qui ont participé au projet afin d'évaluer l'occupation de l'espace, la fluidité des circulations par les usagers ainsi que le vieillissement des matériaux. Ces réunions permettent de consolider certains principes d'aménagement ou au contraire de les faire évoluer. Ces derniers sont ensuite consignés dans un référentiel voirie de la collectivité qui est alors soit maintenu, soit modifié.

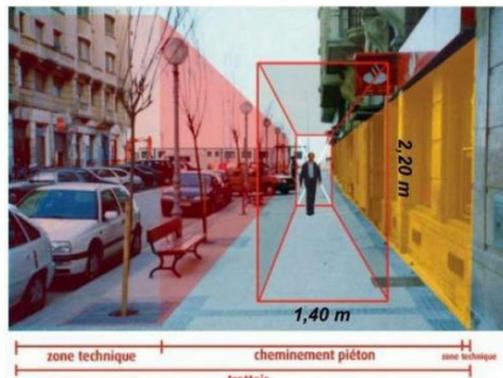


**On ne fait pas
POUR les personnes handicapées,
mais AVEC !**

2. Des solutions tactiles

a) Le guidage naturel ou intuitif

Il résulte d'une organisation de l'espace lisible, aisément compréhensible. L'application du concept du tunnel imaginaire facilite le cheminement et l'orientation des personnes déficientes visuelles, et de tous les piétons de manière générale. Les mobiliers urbains, les plantations, les stationnements deux-roues sont regroupés dans une zone technique, permettant ainsi le dégagement du cheminement :



Le principe du tunnel imaginaire...



...appliqué à un trottoir large
(source : Communauté urbaine de Dunkerque)

Les éléments de mobilier peuvent également apporter des repères, sous réserve que ceux-ci soient bien alignés : jardinières, terrasses, etc.



Les paravents des terrasses alignées
constituent des éléments de guidage
(source : Communauté urbaine de Dunkerque)

La recherche de contrastes visuel et tactile des matériaux favorise également l'intégration du guidage.

Ainsi la juxtaposition d'un revêtement confortable sur la partie dédiée aux piétons et de matériaux dissuasifs en limite, offre un guidage intuitif, non stigmatisant, et conciliant enjeux d'accessibilité et d'esthétique.



La calade en galets sur cette berge de l'Escaut constitue une alerte efficace du danger proche (source : Communauté urbaine de Dunkerque)



L'espace végétalisé jouxtant le cheminement piéton marque bien les limites de celui-ci (source : Communauté urbaine de Dunkerque)



Ligne de guidage offerte par le caniveau (source : Communauté urbaine de Dunkerque)

Les caniveaux peuvent également être utilisés pour le guidage, par temps sec. L'espace sur lequel ils sont implantés doit toutefois comporter d'autres éléments de guidage permettant à une personne déficiente visuelle de s'orienter en évitant de se « mouiller les pieds » en cas de pluie.

Lorsqu'il existe, le contraste visuel du passage piétons offre aux personnes malvoyantes et à celles guidées par un chien un repère pour se localiser et se guider. En outre, il confère un sentiment de sécurité.

La matérialisation n'est cependant pas obligatoire dans les zones à circulation apaisée, puisque les piétons peuvent traverser là où ils le souhaitent. L'absence de marquage peut ainsi rendre le déplacement des personnes malvoyantes ou de celles guidées par un chien difficile, voire

impossible dans ces espaces qu'elles risquent alors de choisir d'éviter, de contourner, se privant ainsi d'espaces en général conviviaux et agréables pour les piétons.

La ville de **METZ** a expérimenté une solution en zone de rencontre : une traversée suggérée avec un revêtement de sol contrasté visuellement et tactilement, comportant des bandes d'éveil à la vigilance (BEV) de chaque côté des espaces où les usagers déficients visuels sont susceptibles d'être confrontés à la circulation automobile.



Traversée suggérée (source : Metz Métropole)

Ces BEV non contrastées ont été mises en place à la demande des usagers non voyants qui ont exprimé le besoin d'identifier l'espace sur lequel ils sont susceptibles d'être confrontés à la circulation des véhicules lorsqu'ils cheminent en zone de rencontre, à défaut de pouvoir identifier un passage piéton.

b) Le guidage avec des dispositifs dédiés ou normés

Lorsque l'espace est complexe et n'offre pas de guidage naturel ou intuitif, des dispositifs spécifiques peuvent être implantés pour guider les personnes déficientes visuelles. Ceux-ci ne doivent toutefois pas constituer un obstacle pour les personnes mal-marchantes ou en fauteuil roulant.

Dans le cadre du réaménagement du parvis de la gare SNCF de **GRENOBLE**, plusieurs types de guidage ont été testés sur un revêtement en béton désactivé, matériau retenu pour cet espace vaste :

- le contraste tactile entre le béton désactivé et une bande pavée est peu perceptible. Cette dernière n'a donc pas été retenue ;
- le contraste tactile entre le béton désactivé et une bande en résine et granulat est bien détecté. Un dispositif « double bande » (« chemin de guidage » constitué de 2 bandes ayant chacune 3 nervures » (voir photo ci-contre) a été préféré à un dispositif « simple bande ».

(voir également photo en page 5)



Chemin de guidage délimité par des bandes contrastées (source : Grenoble Alpes Métropole)

Ainsi une bande centrale de 70 cm de large, qui constitue le cheminement, est traitée de façon spécifique. Le béton désactivé est lissé pour améliorer le confort de marche ou de roulement des bagages, ainsi que la détection à la canne : le cheminement est en effet bordé de deux bandes de guidage en résine et granulat, composées chacune de 3 nervures contrastées.

Une vigilance particulière est à apporter lors de la mise en œuvre des dispositifs en résine : la pose doit être effectuée dans des conditions climatiques spécifiques pour éviter par la suite tout décollement, pathologie fréquemment rencontrée sur des revêtements en béton désactivé.

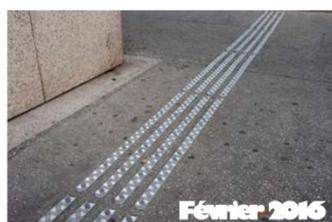
Par ailleurs, lors des études, les plans d'aménagement doivent intégrer l'implantation des réseaux, et ce pour prévenir la présence de regards sur le cheminement piéton.

La ville de **TOULOUSE** a également testé l'efficacité de bandes de guidage en fonction de leur matériau de composition :

- les bandes en résine préfabriquées thermocollées offrent une bonne détectabilité ; cependant le contraste visuel s'altère rapidement. La qualité de la colle conditionne la bonne tenue dans le temps.



- les barrettes métalliques sont également bien détectées, mais la sonorité générée au contact de la canne est gênante. Ces dispositifs en aluminium peuvent en outre brûler les coussinets des pattes des chiens-guides lors de fortes chaleurs. Par ailleurs, le système de fixation doit être adapté pour éviter le descellement des barrettes dans le temps.



- les bandes en béton préfabriquées sont moins bien détectées que celle en résine, mais semblent offrir une bonne durabilité



Ce type de dispositif encastré a aussi été mis en œuvre sur le parvis de la gare SNCF de **METZ**. Néanmoins, cette bande de guidage s'avère difficilement détectable, car :

- elle n'est pas située dans le prolongement de la porte d'entrée de la gare ;
- les nervures sont au même niveau que le sol ;
- la différence de textures entre la bande de guidage et les pavés environnants est difficilement perceptible par les usagers, que ce soit à la canne ou au pied.



Guidage en béton, encastré (source : Metz Métropole)

La mise en place d'un guidage encastré nécessite une intégration dès la phase d'études de l'aménagement.

Lors de cette phase, il est également essentiel de réfléchir au positionnement du dispositif, pour que le guidage soit pertinent et mène à un point d'intérêt, comme une entrée d'ERP.

Sur la ville de **METZ**, des traversées suggérées avec des dispositifs de guidage encastrés ont également été expérimentées dans le cadre des zones de rencontre. Ces dispositifs sont constitués d'une bande de guidage et d'une BEV de chaque côté des espaces où les usagers déficients visuels sont susceptibles d'être confrontés à la circulation des véhicules. L'objectif est de permettre à ces usagers de repérer à la fois l'endroit où ils peuvent traverser la rue afin de poursuivre leur cheminement, ainsi que l'espace où ils vont être confrontés à la circulation des véhicules lorsque le revêtement de sol de la rue est uniforme.



Traversée suggérée par une BEV et une bande de guidage jouant le rôle d'interception (source : Metz Métropole)

La norme NF P 98-352 définit les caractéristiques des bandes de guidage tactile au sol.

Les lieux, les types de dispositif et les modalités d'implantation font l'objet du guide de recommandations du Cerema (en téléchargement gratuit sur www.cerema.fr).



3. Des solutions sonores

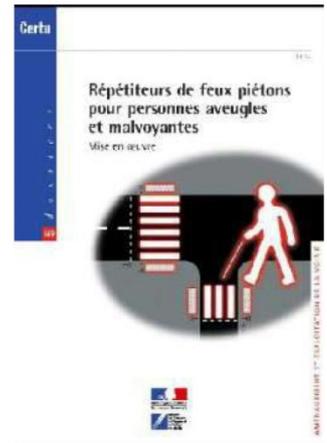
Le bruit de la circulation routière constitue une aide au déplacement non négligeable. Ainsi, lorsqu'un aménagement entraîne l'éloignement du trafic routier des cheminements piétons, une compensation doit être offerte aux personnes déficientes visuelles pour leur permettre de continuer à se déplacer sans le repère auditif des voitures.

Dans les carrefours équipés de feux tricolores, les répéteurs sonores déclenchés à l'aide de la télécommande universelle, permettent :

- de localiser la traversée piétonne dès lors que la sonorisation est activée ;
- de s'auto-localiser grâce à l'annonce du nom de la rue ;
- de s'orienter dans la traversée grâce au couloir sonore.

Cette sonorisation est efficace dans les traversées de chaussées de 2 à 3 voies. Pour les profils de chaussées présentant plus de 3 voies, elle est à étudier de manière approfondie en prenant également en considération le bruit ambiant dans le carrefour, la présence éventuelle d'un îlot refuge, et le cas échéant le positionnement des feux piétons sur celui-ci - les informations sonores fournies par ceux-ci ne doivent pas « se chevaucher ».

Le guide « Répétiteurs de feux piétons pour personnes aveugles et malvoyantes » ((en téléchargement payant sur www.cerema.fr) donne des préconisations de mise en œuvre.



Des balises sonores peuvent aider les personnes déficientes visuelles dans leurs déplacements lorsque les repères habituellement présents dans l'espace public ne le sont plus, comme les fontaines qui sont interrompues durant les périodes d'entretien ou de gel.

La ville de **VILLENEUVE D'ASCQ** a notamment installé une balise qui reproduit le bruit de l'eau de la fontaine située sur la place de l'hôtel de ville, vaste espace apaisé où la circulation automobile ne peut être une aide sonore.



Ce dispositif est déclenché avec la même télécommande que pour les répartiteurs piétons. L'intérêt est de s'appuyer sur des dispositifs existants afin d'éviter une utilisation limitée à quelques personnes.

La balise sonore installée en façade reproduit le bruit de l'eau de la fontaine lorsque celle-ci ne fonctionne pas.
(source : ville de Villeneuve d'Ascq)

Pour s'assurer de son bon fonctionnement, le gestionnaire de la voirie teste régulièrement le dispositif.

Le chemin de guidage du pôle d'échanges multimodal de **GRENOBLE** (décrit en page 9) est également équipé de balises sonores, notamment aux zones d'intersection, pour que l'utilisateur ait l'information de destination à suivre.

D'autres utilisations de la balise sonore sont évoquées dans la brochure de la Délégation ministérielle à l'accessibilité : « La balise sonore en questions, tout ce que vous avez toujours voulu savoir sans jamais oser le demander » (en téléchargement gratuit sur www.ecologique-solidaire.gouv.fr) :

- sur des quais de bus ou de tram pour donner l'heure du prochain passage du véhicule ;
- au-dessus des portes d'entrée d'ERP ;
- dans les zones de travaux ou d'aménagement ;
- etc.



4. Conclusion

Il n'existe pas à ce jour de solution universelle permettant de répondre aux besoins de guidage dans les vastes espaces. Aussi l'accessibilité doit-elle être prise en compte dès la conception des aménagements, que le projet soit étudié en régie ou par un bureau d'études privé, et ce afin d'offrir un guidage :

- le moins stigmatisant possible,
- le plus intégré esthétiquement et architecturalement,
- le plus durable possible.

S'il peut être fourni par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, le guidage doit avant tout faire l'objet d'innovation et de design, principes à encourager pour une ville plus inclusive.



***La meilleure accessibilité,
c'est celle qui ne se voit pas***

Atelier du GT-RAVI _ Metz, novembre 2018

Livrable n°1 de l'atelier C : Communiquer sur l'accessibilité effective des ERP

Éléments pour définir une action de communication sur l'accessibilité effective des ERP

Ce document a été réalisé dans le cadre des rencontres des référents accessibilité des villes inclusives. Les paragraphes ci-dessous constituent des éléments qui ont fait l'objet d'échanges entre les participants de l'atelier C basés sur le retour d'expérience des participants.

Pourquoi communiquer ?

Avant de définir l'action de communication, il est nécessaire d'identifier la finalité poursuivie, l'usage attendu par rapport à l'information. Les principales finalités exprimées sont :

- État d'avancement de l'agenda d'accessibilité programmé, de la mise en place des registres, de l'accessibilité réglementaire, de l'accessibilité « effective ». Préparation d'un déplacement depuis son domicile
 - Visibilité, valorisation touristique
 - Avertissement avant d'entrer dans un établissement
 - Description des prestations et des conditions d'accessibilité
 - Etc...
- Les principes fondateurs d'une action de communication**
- l'émetteur, celui qui va délivrer le message, l'information
 - le récepteur, il s'agit généralement de la cible, du destinataire
 - le message, il s'agit du contenu de l'information diffusée
 - le canal, il s'agit du contenant, le ou les supports de l'information
 - le retour pour valider l'efficacité de l'action de communication

Définir la cible :

Les échanges au sein de l'atelier ont permis d'identifier des cibles privilégiées avec des modalités spécifiques de communication et des outils. Si les habitants de la commune ont été la première cible identifiée, le groupe a également identifié certaines cibles spécifiques qui nécessitent des actions spécifiques :

- Les agents de la collectivité par l'intermédiaire de tableau disponible sur l'intranet (ville d'Angers)
- Les populations à besoins spécifiques (selon les types de handicap ce qui nécessite une description de l'accessibilité importante),
- Les touristes avec des dispositifs de diffusion spécifiques comme des balises sonores à Toulouse avec de l'occitan, du français, allemand, espagnol, anglais ou des vidéos pour Le Gros Horloge à Rouen en français, anglais et LSF.
- ...

Définir le périmètre :

Mettre en visibilité l'accessibilité d'un territoire passe notamment par la visibilité de l'accessibilité de ses ERP. La prolifération des outils numériques de géolocalisation et de mise à disposition d'informations apporte des facilités pour diffuser cette information. Nous pouvons nous interroger sur les finalités et périmètre de ces outils. Les villes de Metz et Toulouse ont présenté des actions de communication sur leur patrimoine uniquement avec des précisions concernant l'accessibilité de ces établissements. L'initiative de la DDT69 avec Cconforme correspond à un périmètre plus large avec la volonté de recenser l'ensemble des ERP déclarés accessibles.

Du point de vue de l'utilisateur, devra-t-il aller sur plusieurs sites pour avoir l'information et surtout quelle information ?

<https://accessible.net>

Définir le message : l'accessibilité effective, une notion partagée ?

Quelle information sera mise à disposition ? Les échanges au sein du groupe n'ont pas permis de définir et partager la notion d'accessibilité effective dans toute sa dimension. Cependant plusieurs niveaux d'information ont été identifiés :

- réglementaire
- réglementaire avec ou sans dérogation
- réglementaire avec ou sans dérogation et son contenu.
- réglementaire avec ou sans dérogation et son contenu et précisions techniques sur les conditions d'accès
- réglementaire avec ou sans dérogation et son contenu et précisions techniques sur les conditions d'accès et les prestations
- réglementaire avec ou sans dérogation et son contenu et précisions techniques sur les conditions d'accès, les prestations et des dispositifs facilitateurs dédiés.

Pour une approche de l'accessibilité effective, l'information réglementaire est insuffisante, elle doit être complétée par des précisions sur les conditions d'accès et sur les dispositifs facilitateurs présents.

La présentation de logos selon le type de handicap n'a pas été retenue comme une piste lors de cet atelier pour caractériser l'accessibilité effective.

Chaque niveau nécessite des conditions d'acquisition et d'actualisation de l'information différentes. Plusieurs éléments sont présents dans les registres d'accessibilité. La question de la définition d'un référentiel commun à l'échelle nationale a été posée.

Plusieurs démarches de labellisation ont été citées, il s'agit d'initiatives privées référencées ci-dessous :

<http://www.tourisme-handicaps.org/destination-pour-tous/>

<https://www.cridev-qualite.com/>

<https://www.certivea.fr/offres/label-accessibilite>

<https://www.icert.fr/certification/certification-bac-batiment-accessible-certifie/>

Le groupe a exprimé la nécessité de s'interroger sur la fiabilité de l'information et les conséquences d'une communication par une ville d'information erronées ou non mises à jour. Définir qui est **garant de l'information** mise en visibilité apparaît comme indispensable.

Définir le support

Plusieurs supports ont été présentés à titre d'exemple, l'utilisation du numérique semble prédominante, application sur téléphone, site internet, utilisation de QR code. Le support doit être adapté à la cible. L'obsolescence et la mise jour selon le type d'information peut être déterminant sur le choix de support à effectuer. Les moyens techniques et humains peuvent être internalisés selon les compétences notamment sur les systèmes d'information géographique. La ville de Metz a développé avec ses services l'outil de communication dédié à l'accessibilité.

L'utilisation de logo dans une perspective de mise en cohérence de la mise en accessibilité d'une ville a été présentée par la ville de Toulouse. Il peut être décliné en phase travaux sur la voirie, sur les supports de communication, sur les bâtiments, il traduit l'inscription dans une démarche plus qu'un résultat.



La Ville d'Angers a déployé une signalétique spécifique pour identifier un cheminement touristique confortable.



La ville de Rueil-Malmaison utilise le dispositif des QR codes sur les établissements. Une vidéo de visite pour une boutique éphémère a également été réalisée elle permet aux personnes qui ne peuvent pas entrer physiquement dans la boutique d'avoir connaissance de son offre commerciale et la personne est intéressée par un article il peut être commandé et le personnel de la boutique peut être interpellé.

La ville de la Roche-sur-Yon a complété en fin d'année son dispositif par l'utilisation du sigle « 3a » pour l'accueil physique de différents sites de la ville par l'intermédiaire d'une convention avec Adapei-Aria.



L'utilisation de visuel pour présenter des projets de construction ou d'aménagement en 3D doit également intégrer une représentation des personnes en situation de handicap et de la diversité de la population.

Les maquettes tactiles avec plan ou les plans tactiles¹ constituent également des outils de communication sur l'accessibilité des lieux.

Définir la communication dans le temps :

L'information de l'accessibilité peut avoir une durée de vie limitée. Les établissements recevant du public peuvent changer de propriétaire, faire évoluer les services rendus, être en travaux... Les conditions de mise à jour des informations nécessitent d'être anticipées sur le fond mais également dans la mise à disposition (accès à la base de données le cas échéant, développement nécessaire pour des évolutions ...). La fréquence des mises à jour peut avoir un impact significatif sur les moyens financiers et humains à mobiliser.

Définir les conditions de concertation

Dans la mesure où l'information est à destination des usagers, les conditions de concertation avec les futurs utilisateurs pour des projets de communication structurants nécessitent un échange voire une co-construction des actions. La dimension collaborative de la mise à jour des informations sera d'autant plus efficace que les futurs usagers auront été entendus et compris.

Définir les conditions d'évaluation de l'action

Déterminer en amont les critères quantitatifs et/ou qualitatifs d'évaluation de l'action de communication sur l'accessibilité est indispensable.

Exemples : Fréquentation du site internet, retour qualitatif sur l'utilisation du site, analyse de fréquentation des erp, consultation d'un panel de X utilisateurs après plusieurs mois d'utilisation...

Comparer des actions de communication

Le groupe a proposé une grille d'analyse d'action de communication qui fait l'objet d'un fichier disponible en téléchargement et joint à ces travaux.

Caractérisation des actions de communication sur l'accessibilité des Erp																		
Titre	Objectif/But	Utilisateur/Pilo tage	Cible	Contenu	Format	Support	Temporalité	Périodicité	Type ?	Mise à jour	Caractère innovant	Moyens financiers	Moyens techniques	Moyens humains	Évaluation	Garant de l'informati	Concertation	Contact
Le site internet de l'opérateur	Préparer un document	Ville de Toulouse	Grand public	Accessibilité réglementaire	numérique	cartographie	permanent	ERP municipaux	qualitative	régulière								
Communication d'informations accessible	Communiquer sur l'accessibilité de l'ERP, communication simplifiée et héralde	Mission ville pour tous de la ville de Metz	Grand public avec une attention pour les élus	Informations réglementaires, entre autres le bâtiment, accès physiques, sanitaires	site internet grand public	cartographie	permanent	ERP municipaux dans le cadre des registres	technique	régulière	innovant (en particulier les informations communiquées par ERP)	Ressources internes	Service SIG, direction de la communication, services gestionnaires	interne	nombre de consultation, présentation à la CCA	Ville de Metz référent de l'accessibilité des services gestionnaires, mission ville pour tous	Pas de concertation	
Conforme		DOTP		Conformité réglementaire des ERP	numérique, site web	cartographie	permanent	ERP du département de la Seine	réglementaire	régulière						DOTP	Concertation avec les villes de Lyon, de Villeurbanne et la métropole de Lyon	

1 <https://www.feelobject.fr/virtuoz>

En résumé

Définir une action de communication sur l'accessibilité effective des ERP se traduit par la description notamment des caractéristiques suivantes :



charte couleurs à Rouen

Atelier du GT-RAVI_Metz, novembre 2018
Livrable n°2 de l'atelier C : Communiquer sur l'accessibilité effective des ERP

Caractérisation des actions de communication sur l'accessibilité des ERP																		
Titre	Objectif/but	Initiateur / Pilote	Cible	Contenu	Format	Support	Temporalité (accès à l'information)	Périphère	Type	Mise à jour	Caractère innovant	Moyens financiers	Moyen techniques	Moyens humains	Évaluation	Garant de l'information	Concertation	Contact
Le site internet de l'opérateur	Préparer un déploiement et sa mise en œuvre	Ville de Toulouse	Grand public	accessibilité réglementaire	numérique	cartographie	permanent	ERP municipaux	qualitative	Régulière	cartographie partagée					Toulouse Métropole		https://data.toulouse-metropole.fr/
Communication d'informations sur l'accessibilité des ERP	Préparer un déploiement et sa mise en œuvre	Mission Ville pour tous de la ville de Metz	Grand public avec une attention pour les PME	Recensement ERP d'ADAP - informations : entreprises, entre dans le bâtiment, accueil physique, cantines	site internet grand public	cartographie dynamique mise en ligne - site web d'information par ERP	permanent	ERP municipaux dans le cadre des régions	technique	Régulière	innovant (en particulier les informations communiquées par ERP)	Ressources internes	Service Sic, direction de la communication, services gestionnaires	internes : + + +	nombre de consultation, présentation à la CCJA	Ville de Metz : référents de l'accessibilité des services gestionnaires, mission ville pour tous	Pas de concertation	https://geo.metzmetropole.fr/
Conforme	Informez les usagers sur l'état réglementaire vis-à-vis de l'accessibilité des ERP	DOTREP	usagers	Conformité réglementaire des ERP	numérique, site web	cartographie	permanent	ERP du département du Rhône	Réglementaire	Régulière	cartographie interactive		développement d'une application			DOTREP	concertation avec les villes de Lyon, de Villeurbanne et la Métropole de Lyon	https://c-conforme.fr/

RAPPORT ANNUEL
COMMISSION
COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ



Conception Direction Solidarités et familles
Mission Ville pour tous / Seniors, santé & handicap

Réalisation Communication interne

Date de publication

Mars 2019

Impression

Reprographie / Ville de Metz